

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

REPENSER L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE : LA MULTIFONCTIONNALITÉ COMME GRILLE DE
LECTURE, DE L'HISTOIRE AUX STRATÉGIES ACTUELLES

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

MAÎTRISE ÈS SCIENCES DE LA GESTION

PAR

ZEYNEP TORUN

NOVEMBRE 2025

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

La rédaction de ce mémoire a été une aventure à la fois intellectuelle et humaine, aussi exigeante qu'enrichissante. Sa réalisation n'aurait pas été possible sans le soutien et l'accompagnement de nombreuses personnes que je tiens à remercier chaleureusement.

Je souhaite d'abord exprimer ma profonde gratitude à ma directrice de recherche, Corinne Gendron, pour son encadrement rigoureux, ses conseils éclairés et sa grande disponibilité tout au long de ce projet. Son expertise et sa confiance ont été déterminantes dans l'aboutissement de ce travail.

Je remercie également les membres du comité de lecture pour leurs commentaires constructifs et leurs suggestions pertinentes, qui ont grandement contribué à l'amélioration de ce mémoire.

Ma reconnaissance s'étend aussi à l'équipe du CRSDD, ainsi qu'à mes collègues et ami·e·s Charles Duprez, Élizabeth Durand, Pierre-Luc Fortier, Roberto Colin et Sébastien Côté, pour leur soutien constant, leurs échanges stimulants et leur présence bienveillante tout au long de mon parcours.

Je remercie aussi mes cher·e·s ami·e·s Charlet Brethomé, Marie Papp et Zélie Chancogne, pour leur soutien moral à des moments clés, leur écoute et leur générosité, ainsi qu'aux membres de ma famille Elif Kayali, Efsane Tinel, et les Emuler.

Je tiens aussi à exprimer ma profonde reconnaissance à mes parents, Banu et Erhan Torun, qui m'ont soutenue de loin malgré les kilomètres qui nous séparent. Même s'ils ne parlent pas le français, je souhaite leur dédier ce travail, qui porte en lui une part de leur courage et de leur amour.

Enfin, j'adresse mes remerciements les plus sincères à Francis, pour m'avoir épaulé avec patience et générosité tout au long de ces années de maîtrise. Sa présence constante et son soutien au quotidien ont été essentiels à la réalisation de ce mémoire.

DÉDICACE

À celles et ceux qui cultivent la paix et prennent soin de la Terre, dans les gestes quotidiens comme dans les grandes luttes.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
DÉDICACE	iii
LISTE DES FIGURES	viii
LISTE DES TABLEAUX	ix
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	x
RÉSUMÉ	xii
ABSTRACT	xiii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE À LA CROISÉE DES CHEMINS : PORTRAIT D'UN SECTEUR EN MUTATION	5
1.1 Le modèle productiviste québécois : portrait d'une transformation achevée	5
1.1.1 Un secteur en concentration accélérée	5
1.1.2 L'industrialisation par la taille et la spécialisation	6
1.1.3 La transformation structurelle : de la ferme familiale à l'entreprise agricole	11
1.2 Les impasses du modèle productiviste face aux défis contemporains	12
1.2.1 Un modèle économique insoutenable	12
1.2.2 La vulnérabilité face aux changements climatiques	13
1.2.3 L'impossibilité du renouvellement générationnel	15
1.2.4 Les programmes de soutien : perpétuer le modèle	18
1.2.4.1 Les Plans conjoints de mise en marché	18
1.2.4.2 L'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)	19
1.2.4.3 L'Assurance récolte (ASREC)	20
1.2.4.4 Les Programmes Agri	20
1.2.5 Les programmes soutenant les pratiques agroenvironnementales	21
1.2.5.1 Le Programme Prime-vert	22
1.2.5.2 L'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales (RPA) et l'Initiative ministérielle Rétribution agroenvironnementale	23
1.3 La problématique et la démarche de recherche	25
CHAPITRE 2 LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE : GENÈSE D'UN CONCEPT ET SES APPLICATIONS AU QUÉBEC	29
2.1 La multifonctionnalité de l'agriculture : essor et conceptualisation	29
2.1.1 Les débats internationaux	31
2.1.1.1 L'organisation mondiale du commerce (OMC)	31
2.1.1.2 L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)	33

2.1.1.3 L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	37
2.1.1.4 La conclusion sur les débats internationaux	38
2.2 La multifonctionnalité de l'agriculture dans des débats académiques	39
2.2.1 La MFA selon les sciences économiques	40
2.2.2 La MFA selon les sciences sociales	42
2.2.3 La conclusion sur les approches académiques	43
2.3 La multifonctionnalité de l'agriculture au Québec	44
2.3.1 Le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAQQ)	44
2.3.1.1 La définition de la multifonctionnalité de l'agriculture dans le rapport de la CAAAQ.....	46
2.3.1.2 Les recommandations du rapport	48
2.3.2 Le rapport Saint-Pierre	50
2.3.2.1 Les critiques du programme ASRA	51
2.3.2.2 Les Contrats d'agriculture multifonctionnelle (CAM)	53
2.3.3 Le Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture	55
2.4 Vers une définition opérationnelle de la multifonctionnalité de l'agriculture	57
CHAPITRE 3 ANALYSER L'AGRICULTURE À TRAVERS LE TEMPS : APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ET OUTILS D'ANALYSE.....	60
3.1 L'approche historique et le cadre de <i>food regimes</i>	60
3.1.1 Pourquoi une approche historique ?.....	60
3.1.2 Le concept <i>food regimes</i> et l'analyse historique de l'agriculture	61
3.2 Le corpus et les données analysés.....	63
3.2.1 Agir, pour une agriculture durable Plan 2020-2030 : un cadre stratégique pour la transformation de l'agriculture québécoise	64
3.2.2 Les Plans d'action régionaux 2021-2025 : la territorialisation de l'agriculture durable	65
3.2.3 Le Plan de mise en œuvre 2021-2025 du Plan d'agriculture durable 2020-2030.....	66
3.2.4 La justification du choix du corpus	66
3.2.5 Les limites du corpus	67
3.3 L'analyse de contenu thématique : approche méthodologique mixte	68
3.3.1 Le processus de codage	69
3.3.2 L'utilisation du cadre théorique dans l'analyse des données	70
3.3.3 Les dimensions complémentaires : au-delà des fonctions agricoles	72
CHAPITRE 4 SURVIVANCE ET RÉSISTANCE : L'AGRICULTURE CANADIENNE-FRANÇAISE FACE À LA CONQUÊTE (1760 -1850).....	74
4.1 L'analyse chronologique (1760-1850)	74
4.1.1 L'analyse de la multifonctionnalité de l'agriculture (1760 - 1850)	78
4.1.1.1 La fonction économique	78
4.1.1.2 La fonction environnementale	78
4.1.1.3 La fonction sociale	79
4.1.1.4 La synthèse des fonctions de l'agriculture (1760-1850)	80

4.2 Le premier régime alimentaire : D'une agriculture traditionnelle vers une agriculture mécanisée (1850-1915)	80
4.2.1 L'analyse chronologique (1850-1915)	80
4.2.1.1 L'Église, l'agriculturisme et la colonisation	82
4.2.1.2 L'essor de l'éducation agricole	83
4.2.1.2.1 Les écoles d'agriculture	85
4.2.1.2.2 Les fermes-écoles de laiterie et les fermes de démonstration	85
4.2.1.3 L'apparition du mode de production capitaliste dans l'agriculture : l'industrie laitière	86
4.2.1.4 La Première Guerre mondiale et ses effets sur l'agriculture québécoise	88
4.2.2 L'analyse de la multifonctionnalité de l'agriculture (1850-1915)	90
4.2.2.1 La fonction économique	90
4.2.2.2 La fonction environnementale	91
4.2.2.3 La fonction sociale	92
CHAPITRE 5 ENTRE TRADITION ET MODERNITÉ : L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE EN TRANSITION (1915-1945)	94
5.1 L'analyse chronologique (1915-1945)	94
5.1.1 L'organisation des mouvements agricoles	94
5.1.1.1 Le mouvement agricole et les associations professionnelles	96
5.1.1.2 L'Union des agriculteurs et l'Union des cultivateurs du Québec	97
5.1.1.3 Les Fermiers Unis de Québec (FUQ)	97
5.1.1.2 L'Union catholique des cultivateurs (UCC)	99
5.1.1.2.1 Les contributions de l'UCC dans les fonctions économiques de l'agriculture	100
5.1.1.2.2 Les contributions de l'UCC dans les fonctions sociales de l'agriculture	102
5.1.1.2.3 Les fonctions environnementales de l'UCC	104
5.1.2 L'analyse de la multifonctionnalité de l'agriculture (1915-1945)	105
5.1.2.1 La fonction économique	105
5.1.2.2 La fonction environnementale	106
5.1.2.3 La fonction sociale	107
5.2 Conclusion du chapitre	109
CHAPITRE 6 DE LA FERME À L'ENTREPRISE : LE TOURNANT PRODUCTIVISTE DE L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE (1945-1980)	110
6.1 L'analyse chronologique	110
6.2 Le contexte global : le deuxième régime alimentaire et ses implications pour le Québec (1945-1955)	112
6.3 Les transformations de l'après-guerre : la naissance de l'agriculture productiviste (1945-1960)	114
6.3.1 La naissance de l'agro-industrie au Québec	115
6.3.2 Les effets de l'industrialisation sur les différentes fonctions de l'agriculture	117
6.4 La nouvelle organisation politique, économique et syndicale de l'agriculture québécoise (1960-1970)	118
6.4.1 Le Comité d'enquête pour la protection des agriculteurs et des consommateurs (La Commission Héon)	119
6.4.2 La loi des marchés agricoles de 1956 et son évolution	123
6.5 L'institutionnalisation du modèle productiviste (1970-1980)	125

6.6 Le développement de l'agriculture biologique et les préoccupations environnementales dans les années 1970 au Québec : une réponse aux transformations productives du secteur.....	126
6.6.1 Les limites du modèle productiviste et l'émergence d'une conscience environnementale.....	126
6.6.2 Une fonction multifonctionnelle en gestation	128
6.6.3 Les obstacles structurels au développement de l'agriculture biologique.....	129
CHAPITRE 7 REDÉCOUVRIR LA MULTIFONCTIONNALITÉ : DIALOGUE ENTRE PASSÉ ET PRÉSENT	130
7.1 Les leçons oubliées de l'histoire agricole québécoise	130
7.1.1 La multifonctionnalité comme caractéristique intrinsèque	130
7.1.2 Les ruptures du modèle productiviste.....	135
7.2 De l'histoire aux politiques actuelles.....	138
7.3 Le Plan d'agriculture durable 2020-2030 : entre ambitions et contradictions	139
7.3.1 Les résultats de l'analyse du Plan d'agriculture durable 2020-2030	139
7.3.2 L'analyse matricielle et modèle émergents	139
7.3.2.1 Le croisement 1 : Objectifs stratégiques X Fonctions de l'agriculture agrégées	140
7.3.2.2 Le croisement 2 : Mesures phares X Fonctions de l'agriculture agrégées	141
7.3.2.3 Le croisement 3 : Régions administratives X Fonctions de l'agriculture agrégées	142
7.3.2.4 Le croisement 4 : Regroupements de producteurs X Fonctions de l'agriculture agrégée.....	143
7.3.2.5 La synthèse et les implications analytiques	145
7.3.3 Une approche réductionniste de la durabilité	146
7.3.4 Les angles morts du PAD	148
7.3.5 La gouvernance technocratique	150
7.4 Réinsérer la multifonctionnalité : une voie de transformation systémique	151
7.4.1 Au-delà de l'adaptation climatique : repenser le développement territorial.....	151
7.4.2 Dépasser les contradictions : vers une cohérence politique.....	153
7.4.3 Les conditions d'une transition multifonctionnelle.....	155
7.5 La multifonctionnalité comme projet de société	156
CONCLUSION	159
BIBLIOGRAPHIE.....	162

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 Répartition des recettes monétaires agricoles au Québec, en 2023.....	7
Figure 1.2 Superficies en moyenne en anciennes selon l'utilisation des terres.....	10
Figure 1.3 La dette agricole totale en cours	12

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1.1 Nombre de fermes au Québec de 1976 à 2021	6
Tableau 1.2 Répartition en pourcentage des fermes selon leur superficie.....	9
Tableau 1.3 L'évolution des formes juridiques au Québec de 1976 à 2021	11
Tableau 2.1 L'ancrage épistémologique des différentes conceptions de la « multifonctionnalité ».....	38
Tableau 2.2 Recommandations de CAAAQ classées selon les différentes fonctions de l'agriculture.....	49
Tableau 3.1 Les documents analysés	64
Tableau 5.1 Le mouvement coopératif agricole au début du 20 ^e siècle (créé à partir de Kesteman et al. 2004).....	95
Tableau 5.2 Typologie des écoles d'agriculture établie à partir de l'article de Hamel et al. (1994, p, 63-66)	104
Tableau 7.1 Objectifs stratégiques de PAD X Fonctions de l'agriculture.....	140
Tableau 7.2 Mesures phares du PAD X Fonctions de l'agriculture agrégées	141
Tableau 7.3 Régions administratives X Fonctions de l'agriculture agrégées.....	143
Tableau 7.4 Regroupements de producteurs X Fonctions de l'agriculture agrégées (Plan de mise en œuvre 2021-2025)	144

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ASRA : Assurance stabilisation des revenus agricoles

ASREC : Assurance récolte

CAAQ : Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

CAM : Contrats d'agriculture multifonctionnelle

CÉE : Communauté économique européenne

GATT : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

GES : Gaz à effet de serre

FADQ : Financière agricole du Québec

FRAQ : La Fédération de la relève agricole du Québec

FUQ : Les Fermiers Unis de Québec

UCQ : L'Union des Cultivateurs du Québec

MAPAQ : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MELCC : ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

MFA : Multifonctionnalité de l'agriculture

OGM : Organisme génétiquement modifié

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

OMC : Organisation mondiale du commerce

PAC : Politique agricole commune

PAD : Plan d'agriculture durable 2020-2030

UCC : Union Catholique des Cultivateurs

UP : Union Paysanne

UPA : Union des producteurs agricoles

VNA : Ventes nettes ajustées

RÉSUMÉ

Ce mémoire examine la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise à travers une analyse historique (1760-1980) et une étude critique du Plan d'agriculture durable 2020-2030. La recherche démontre que l'agriculture québécoise était historiquement multifonctionnelle, articulant des fonctions économiques, sociales et environnementales jusqu'à l'avènement du modèle productiviste après 1945. L'analyse révèle comment l'industrialisation agricole, sous l'influence du deuxième régime alimentaire mondial, a progressivement démantelé cette multifonctionnalité au profit d'une logique unidimensionnelle centrée sur la productivité. L'étude du Plan d'agriculture durable, réalisée par analyse de contenu thématique, expose une approche technocratique privilégiant la dimension environnementale (60% des références) au détriment des aspects économiques (14%) et sociaux territoriaux (26%). Le plan présente des angles morts significatifs : absence de traitement de la question foncière, marginalisation des circuits courts et maintien du paradigme productiviste. La recherche conclut que la réinsertion de la multifonctionnalité agricole constitue une voie stratégique pour répondre aux crises contemporaines, nécessitant une refonte des politiques de soutien, une approche territoriale intégrée et une démocratisation de la gouvernance agricole. Cette transition représente non seulement une réponse à l'urgence climatique, mais un véritable projet de société pour rebâtir les liens entre agriculture, territoires et collectivités.

Mots clés : multifonctionnalité de l'agriculture, histoire agricole québécoise, Plan d'agriculture durable 2020-2030, régimes alimentaires, productivisme agricole, transition socioécologique, gouvernance agricole, développement territorial, changements climatiques

ABSTRACT

This thesis examines the multifunctionality of Quebec agriculture through a historical analysis (1760-1980) and a critical study of the Plan d'agriculture durable 2020-2030. The research demonstrates that Quebec agriculture was historically multifunctional, articulating economic, social, and environmental functions until the advent of the productivist model after 1945. The analysis reveals how agricultural industrialization, under the influence of the second global food regime, progressively dismantled this multifunctionality in favor of a one-dimensional logic centered on productivity. The study of the Plan d'agriculture durable, conducted through thematic content analysis, exposes a technocratic approach privileging the environmental dimension (60% of references) at the expense of economic (14%) and social-territorial (26%) aspects. The plan presents significant blind spots: absence of land tenure issues, marginalization of short circuits, and maintenance of the productivist paradigm. The research concludes that reactivating agricultural multifunctionality constitutes a strategic pathway to address contemporary crises, requiring a redesign of support policies, an integrated territorial approach, and democratization of agricultural governance. This transition represents not only a response to the climate emergency but a genuine societal project to rebuild the links between agriculture, territories, and communities.

Keywords : multifunctionality of agriculture, Quebec agricultural history, Sustainable Agriculture Plan 2020-2030, food regimes, agricultural productivism, socio-ecological transition, agricultural governance, territorial development, climate change

INTRODUCTION

La transition écologique représente l'un des plus grands défis du 21^e siècle. Elle nécessite une transformation en profondeur de nos modes de production, de consommation et de gestion des ressources naturelles. Pourtant, cette transition semble aujourd'hui reléguée au second plan, éclipsée par les tensions géopolitiques croissantes, notamment depuis la réélection de Donald Trump à la présidence des États-Unis en janvier 2025. Depuis cette date, les Canadiens et les Québécois se réveillent quotidiennement face à des nouvelles plus inquiétantes que la veille : menaces tarifaires, discours sur l'annexion du Canada comme 51^e État américain, instabilité politique, et angoisse croissante dans une société qui perçoit désormais son ancien allié comme un nouvel adversaire.

Ces récentes tensions commerciales révèlent la vulnérabilité structurelle de l'économie canadienne et québécoise, largement dépendante des exportations. Ce bouleversement dans l'équilibre commercial mondial remet à l'avant-plan des enjeux cruciaux tels que l'autosuffisance alimentaire, la souveraineté économique et l'autonomie énergétique (Mayrand, 2025). Le revirement américain vers une politique protectionniste et la remise en question du libre-échange marquent un véritable changement de paradigme. Combinée aux conséquences de plus en plus visibles des changements climatiques, cette situation souligne l'urgence de repenser notre modèle agricole.

Dans ce contexte de crise, les politiques environnementales sont trop souvent reléguées au second plan, dans une perspective court-termiste. Pourtant, la dégradation accélérée des écosystèmes, la perte de biodiversité et la fréquence accrue des catastrophes naturelles imposent une révision profonde de nos systèmes socio-économiques. L'agriculture, en tant que principale activité humaine en termes de sa fonction essentielle qui est de nourrir les populations, joue un rôle central dans ces débats. Les perturbations politiques et économiques actuelles révèlent l'importance, pour le Québec comme pour le Canada, de développer une agriculture résiliente, diversifiée et autosuffisante.

Historiquement, le Québec, dans le sillage du Canada, a structuré son secteur agricole autour de l'exportation, en misant sur sa proximité avec les États-Unis. Or, les récents revirements dans la politique commerciale américaine mettent en évidence la fragilité d'un modèle fondé sur la dépendance extérieure, et démontrent à quel point les liens économiques internationaux peuvent affecter la stabilité nationale. C'est dans cette perspective que s'inscrit ce mémoire de recherche, qui vise à explorer de nouvelles voies

pour le secteur agricole québécois, dans le but de renforcer sa résilience et son autonomie face aux crises multiples.

Au Québec, le secteur agricole occupe une place fondamentale dans l'économie et le tissu social de la province depuis l'époque coloniale (Careless, 2006; Dagenais, 2020). Aujourd'hui encore, elle demeure un pilier identitaire, mais elle fait face à une série de défis majeurs : intensification des pratiques, pression économique, effets du dérèglement climatique, et attentes sociétales croissantes en matière de durabilité. Paradoxalement, l'agriculture est à la fois une source de pression environnementale et un levier potentiel de solution à la crise écologique, notamment à travers l'adoption de pratiques durables (FAO, 2000). Conscient de ces enjeux, le gouvernement québécois a lancé le Plan d'agriculture durable 2020-2030, visant à accompagner le secteur dans une transformation vers des pratiques plus résilientes dans le but de garantir la pérennité des exploitations.

Pour analyser ces transformations, tant historiques que contemporaines, cette recherche s'appuie sur le concept de multifonctionnalité de l'agriculture (MFA) (Delorme, 2003a; Laurent, 2001; Mundler, 2010; Royer et Gouin, 2010). Ce cadre théorique permet d'identifier et de valoriser les multiples fonctions inhérentes à l'agriculture, au-delà de sa mission première de production alimentaire. Ce cadre théorique permet d'identifier et de valoriser les multiples fonctions inhérentes à l'agriculture (économiques, sociales et environnementales) au-delà de sa mission première de production alimentaire (Moreddu, 2003; Royer et Gouin, 2010). Dans un contexte de guerre commerciale, d'instabilité des marchés internationaux et de crise écologique, la MFA se présente comme une voie alternative et structurante, permettant de dépasser une lecture purement économique de l'agriculture pour y intégrer des enjeux sociaux et environnementaux.

Selon Friedmann (1978, 1989) et McMichael (1989, 2009, 2014), les transformations agricoles jouent un rôle structurant dans les dynamiques économiques mondiales. L'essor de l'agriculture spécialisée et intensive est relativement récent (Montigaud, 1971; Piot, 1977), impulsé par des politiques de conquête des marchés internationaux. Or, des politiques centrées sur l'exportation au détriment de l'approvisionnement local et de la santé des écosystèmes ont généré des conséquences problématiques sur les plans social et environnemental (Jean, 1978). Jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la majorité des fermes québécoises étaient multifonctionnelles et pratiquaient la pluriactivité (Hamelin et Roby, 1969; Jean, 1978). L'avènement de la spécialisation agricole a transformé le tissu social de la

province, forçant de nombreux agriculteurs à abandonner leurs terres pour s'installer en ville (Rioux, 2000a). Au Québec, cette multifonctionnalité demeure sous-exploitée, en partie en raison des tensions entre les exigences de rentabilité économique et les impératifs de durabilité (Laurent, 2001).

Pour comprendre les défis actuels et évaluer la capacité du Plan d'agriculture durable 2020-2030 à y répondre, il est nécessaire d'adopter une perspective historique longue. Cette recherche postule que l'agriculture québécoise a historiquement été multifonctionnelle, et que cette caractéristique a été progressivement démantelée sous l'influence du modèle productiviste. L'analyse historique permettra d'identifier les mécanismes de cette transformation et d'en tirer des enseignements pour penser les politiques actuelles. La question centrale qui guide ce mémoire est donc la suivante : dans quelle mesure le concept de multifonctionnalité permet-il de comprendre l'évolution historique de l'agriculture québécoise et d'évaluer la capacité du Plan d'agriculture durable 2020-2030 à répondre aux défis contemporains?

Pour répondre à cette question et explorer la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise dans une perspective à la fois historique et contemporaine, ce mémoire s'organise en sept chapitres complémentaires.

Le premier chapitre dresse un portrait critique de l'agriculture québécoise contemporaine. Il analyse les transformations structurelles du secteur depuis les années 1960, en examinant la concentration des exploitations, l'industrialisation de la production et les impasses du modèle productiviste face aux défis climatiques, économiques et sociaux actuels. Ce chapitre établit également la problématique centrale de la recherche en démontrant comment les politiques publiques actuelles, malgré leurs intentions affichées de durabilité, perpétuent largement le paradigme productiviste.

Le deuxième chapitre présente le cadre théorique de la multifonctionnalité de l'agriculture. Il retrace l'émergence de ce concept dans les débats internationaux des années 1990-2000, notamment au sein de l'OMC, de l'OCDE et de la FAO, avant d'examiner ses différentes conceptualisations dans la littérature académique. Le chapitre se conclut par une analyse de l'appropriation québécoise du concept, à travers l'étude du rapport de la CAAAQ (2008), du rapport Saint-Pierre (2009) et du Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité (2011-2014).

Le troisième chapitre expose la méthodologie de recherche adoptée. Il justifie l'articulation entre l'analyse historique, fondée sur le concept de régimes alimentaires (Friedmann et McMichael, 1989), et l'analyse de contenu thématique du Plan d'agriculture durable 2020-2030. Le chapitre détaille le processus du codage et l'utilisation du cadre théorique dans l'analyse.

Les chapitres quatre, cinq et six constituent le cœur de l'analyse historique. Le quatrième chapitre (1760-1850) examine l'agriculture sous la domination britannique et l'influence de l'Église, révélant les fondements de la multifonctionnalité dans le mode de production des petits producteurs. Le cinquième chapitre (1850-1945) analyse la période du premier régime alimentaire et la transition entre les régimes, marquées par l'ancrage de l'agriculturisme et les débuts de la modernisation. Le sixième chapitre (1945-1980) documente l'industrialisation de l'agriculture sous le deuxième régime alimentaire et l'émergence paradoxale des premières préoccupations environnementales.

Le septième chapitre propose une discussion critique mettant en dialogue les enseignements historiques et l'analyse du Plan d'agriculture durable 2020-2030. Il démontre comment les leçons de l'histoire agricole québécoise ont été oubliées, examine les contradictions et les angles morts du PAD, et explore les conditions nécessaires à la réinsertion de la multifonctionnalité comme voie de transformation systémique.

Sur le plan méthodologique, cette recherche articule deux approches complémentaires : une analyse historique documentaire s'appuyant sur le concept de régimes alimentaires pour comprendre les transformations de l'agriculture québécoise de 1760 à 1980, et une analyse de contenu thématique du Plan d'agriculture durable 2020-2030 et de ses documents connexes (plans régionaux et plan de mise en œuvre) pour évaluer la mobilisation actuelle de la multifonctionnalité. Cette structure permet de combiner l'étude de l'évolution historique de l'agriculture avec l'analyse des politiques actuelles, offrant ainsi une compréhension complète et approfondie de la multifonctionnalité agricole au Québec.

CHAPITRE 1

L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE À LA CROISÉE DES CHEMINS : PORTRAIT D'UN SECTEUR EN MUTATION

L'agriculture québécoise, secteur historiquement central dans le développement économique et social de la province, se trouve aujourd'hui confrontée à une convergence de crises qui révèlent les limites profondes du modèle productiviste dominant depuis les années 1960. Les récentes tensions géopolitiques, exacerbées par les menaces protectionnistes américaines, la crise climatique qui s'intensifie, et la fragilité croissante des chaînes d'approvisionnement globales, mettent en lumière la vulnérabilité structurelle d'un système agricole largement déconnecté de ses fonctions environnementales et sociales.

Ce chapitre brosse un portrait critique de l'agriculture québécoise contemporaine, en analysant les transformations qui ont façonné le secteur au cours des dernières décennies et les défis majeurs auxquels il fait face. Notre objectif est de démontrer comment le modèle productiviste, malgré ses succès apparents en termes de productivité et d'efficacité économique, a créé un système agricole fragilisé, dépendant et incapable de répondre adéquatement aux enjeux du 21^e siècle.

1.1 Le modèle productiviste québécois : portrait d'une transformation achevée

1.1.1 Un secteur en concentration accélérée

L'agriculture québécoise a connu une transformation radicale de sa structure démographique et territoriale au cours des dernières décennies. Pendant des siècles, le monde rural était dominé par l'agriculture ; ce n'est plus le cas actuellement (Parent, 1993, p. 3). Selon les données de Statistique Canada, en 2021, parmi les 1 592 580 habitants des régions rurales, seulement 78 320 font partie de la population agricole, soit l'équivalent de 5 % de la population rurale (Statistique Canada, 2023). Cette réalité contraste fortement avec la situation d'il y a un siècle, où la majorité de la population québécoise vivait de l'agriculture.

Cette diminution drastique s'accompagne d'un vieillissement marqué de la population agricole, laissant de nombreuses exploitations sans relève. Les changements économiques et sociaux de la période

d'après-guerre contribuent à cette baisse de la population agricole, un phénomène observable dans l'ensemble des économies développées, désormais largement dominées par le secteur tertiaire. Le tableau 1.1 illustre l'ampleur de cette concentration :

Tableau 1.1.1 Nombre de fermes au Québec de 1976 à 2021

Année	Nombre de fermes
1976	51 587
1986	41 448
1996	35 991
2006	30 675
2016	28 919
2021	29 380

Source : Nombre total des fermes, Recensement de l'agriculture de 1976 à 2021

Comme on peut le constater, le nombre de fermes a été réduit de près de moitié au cours des cinquante dernières années, passant de 51 587 en 1976 à 29 380 en 2021. La baisse la plus marquée s'observe entre 1976 et 1986, avec une diminution de 19,7 %, ce qui s'explique par plusieurs facteurs liés à l'intensification de la spécialisation, à l'endettement croissant des agriculteurs et aux changements dans le mode de financement de l'agriculture. Pour la première fois depuis des décennies, une légère augmentation du nombre de fermes est toutefois enregistrée en 2021.

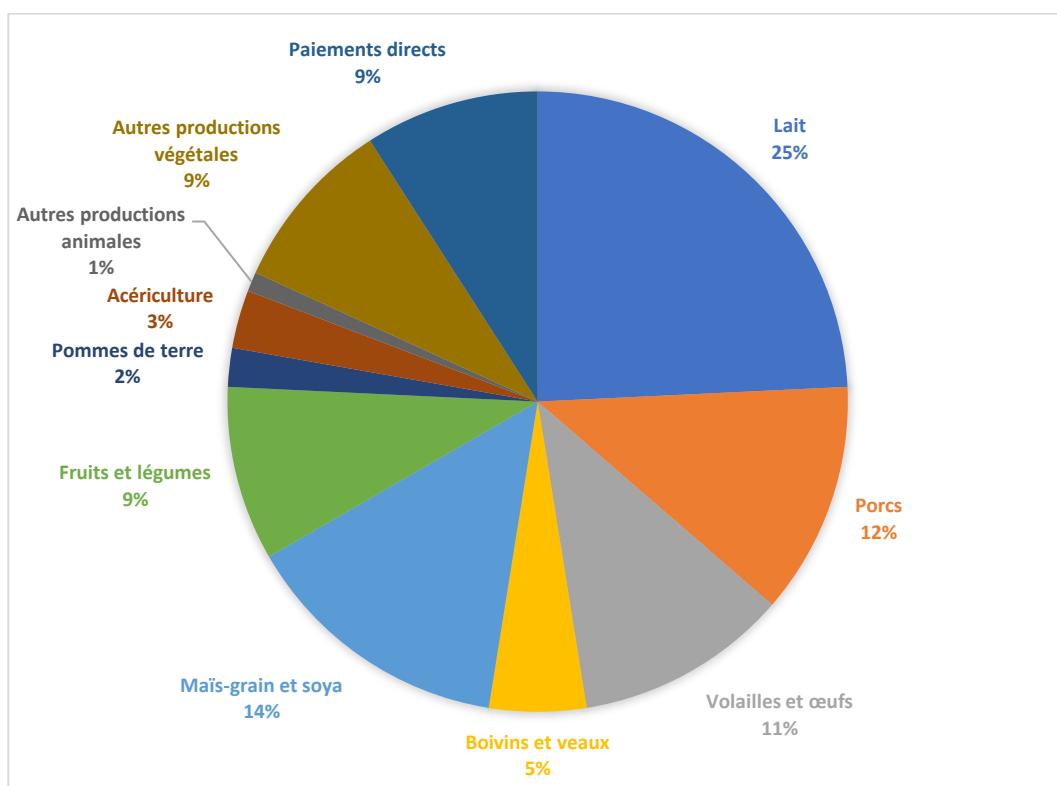
1.1.2 L'industrialisation par la taille et la spécialisation

L'agriculture québécoise occupe une place importante dans l'économie de la province, générant 11,8 milliards de dollars en recettes agricoles annuelles en 2023 (MAPAQ, 2024). Le secteur regroupe approximativement 28 000 exploitations agricoles (Gouvernement du Québec, 2025a), dont la majorité

est des entreprises familiales transmises de génération en génération, témoignant d'un riche patrimoine agricole.

Le secteur agricole québécois se distingue par une diversité de productions. L'industrie laitière y occupe une place dominante (voir Figure 1.1), suivie par la production de maïs-grain et de soya, principalement destinée à l'alimentation animale. D'autres productions importantes complètent ce portrait, notamment l'élevage porcin, la production avicole, l'horticulture maraîchère et fruitière, ainsi que l'acériculture — le Québec étant le principal producteur mondial de sirop d'érable.

Figure 1.1 Répartition des recettes monétaires agricoles au Québec, en 2023



Source : Statistique Canada; compilations du MAPAQ.

À partir des années 1960, la spécialisation accrue dans le secteur contribue à une diminution importante du nombre de fermes, malgré une augmentation de la superficie des fermes restantes. La spécialisation entraîne une intensification marquée des cultures, obligeant les agriculteurs à investir dans de nouvelles technologies, des machines, des pesticides, des semences à haut rendement et des engrains chimiques, mais aussi à abandonner la production pluriculturelle pour se concentrer sur la monoculture.

Selon les données présentées par Michel Morisset (1987, p. 125-126), en 1961, 86 % des fermes québécoises réalisent plus de la moitié de leurs ventes avec un seul produit, alors que seulement 14 % maintiennent une production diversifiée. Cette proportion chute à 3 % en 1981, illustrant ainsi la généralisation du modèle spécialisé au détriment de la diversité productive.

Les conséquences de cette intensification agricole sont multiples et profondes. D'une part, elle contribue à la détérioration de la vie rurale et de l'environnement, en augmentant les risques d'érosion des sols, ainsi que la pollution de l'air et des nappes phréatiques. D'autre part, pour s'adapter à ce nouveau modèle agricole productiviste, les agriculteurs s'endettent davantage et les ménages agricoles se tournent vers d'autres activités économiques hors production. Certains complètent leur revenu en s'investissant dans des activités connexes, comme l'agritourisme, en mobilisant l'un des actifs de l'exploitation (Gervais et al., 2009).

La diminution de la production agricole, notamment dans les régions éloignées des centres urbains, transforme profondément le tissu social de ces milieux. Elle entraîne d'abord la fermeture des magasins généraux, puis celle de certains services publics, et finalement celle des écoles (Waridel, 2011). L'exode rural s'intensifie, laissant les jeunes des régions s'établir dans des centres urbains ou périurbains pour poursuivre leurs activités scolaires ou économiques, laissant derrière eux une population agricole vieillissante et sans relève.

Le tableau 1.2 illustre l'évolution de la taille des exploitations :

Tableau 1.2 Répartition en pourcentage des fermes selon leur superficie

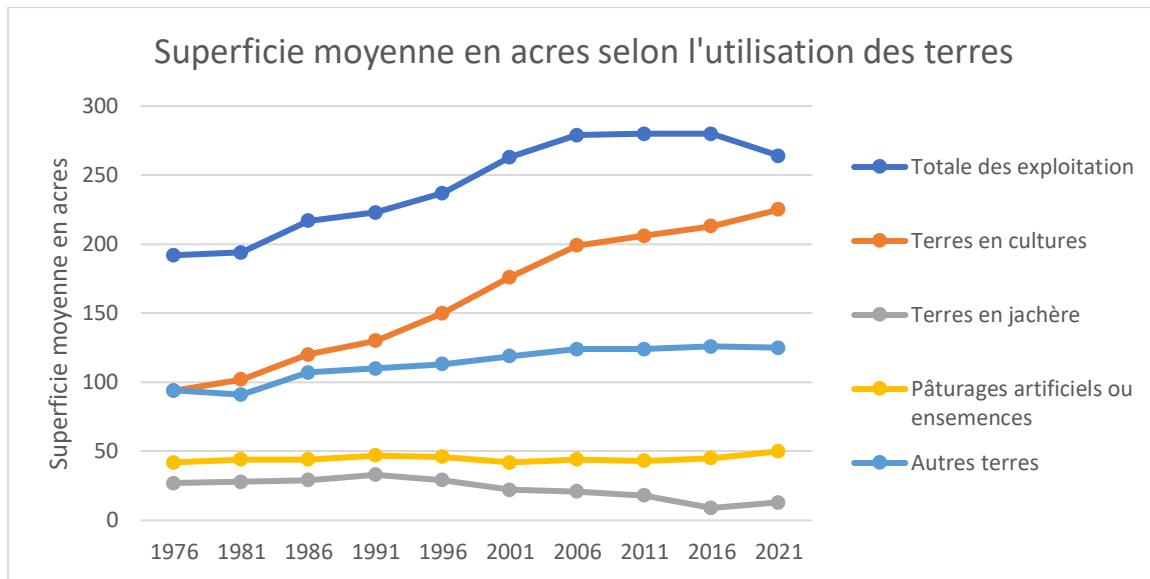
Année	1976	1986	1996	2006	2016	2021
Distribution de superficie agricole totale						
Moins de 10,00 acres	3,20%	4,99%	5,65%	6,18%	7,39%	9,08%
10,00 à 69,99 acres	13,25%	14,51%	15,79%	16,91%	19,07%	20,82%
70,00 à 129,99 acres	24,12%	19,06%	17,52%	15,43%	16,27%	16,76%
130,00 à 179,99 acres	16,36%	14,01%	12,22%	10,14%	9,43%	9,46%
180,00 à 239,99 acres	15,86%	14,48%	13,45%	11,52%	9,94%	9,71%
240,00 à 399,99 acres	18,32%	19,74%	19,39%	18,57%	16,53%	14,29%
400,00 à 559,99 acres	5,99%	7,73%	8,32%	9,48%	8,78%	7,84%
560,00 à 759,99 acres	1,96%	3,31%	4,08%	5,20%	5,24%	4,87%
760,00 à 1 119,99 acres	0,74%	1,59%	2,41%	3,83%	4,13%	4,01%
1 120,00 à 1 599,99 acres	0,14%	0,42%	0,75%	1,65%	1,78%	1,77%
1 600,00 à 2 239,99 acres	0,03%	0,10%	0,27%	0,65%	0,90%	0,85%
2 240,00 à 2 879,99 acres	0,02%	0,02%	0,06%	0,26%	0,33%	0,31%
2 880,00 à 3 519,99 acres	0,01%	0,01%	0,02%	0,10%	0,12%	0,11%
3 520,00 acres et plus	0,002%	0,01%	0,06%	0,08%	0,10%	0,11%

Source : Exploitations agricoles classées selon la superficie agricole totale, données chronologiques du Recensement de l'agriculture

Ces données révèlent une tendance paradoxale : si les très grandes fermes (plus de 1 000 acres) augmentent leur présence, on observe également une croissance des petites fermes (moins de 70 acres), suggérant une polarisation du secteur entre grandes exploitations industrielles et petites fermes alternatives.

La figure 1.2 confirme cette tendance à l'augmentation de la taille moyenne des exploitations :

Figure 1.2 Superficie en moyenne en acres selon l'utilisation des terres



Source : Figure créée à partir des données de Statistique Canada. Tableau 32-10-0153-01. Utilisation des terres, données chronologiques du Recensement de l'agriculture

L'augmentation de la superficie des exploitations s'explique par l'adoption généralisée des procédés de modernisation de l'agriculture, marquée par l'augmentation de la mécanisation et par l'utilisation de nouvelles technologies. Ce phénomène a également été favorisé par divers programmes agricoles mis en place par les gouvernements fédéral et provincial, que nous examinerons dans les sections suivantes.

1.1.3 La transformation structurelle : de la ferme familiale à l'entreprise agricole

L'évolution des formes juridiques des entreprises agricoles témoigne d'une transformation profonde de la nature même de l'agriculture québécoise. Les données sur la forme juridique des exploitations révèlent le passage progressif d'une agriculture familiale traditionnelle vers un modèle entrepreneurial :

Tableau 1.3 L'évolution des formes juridiques au Québec de 1976 à 2021

La forme juridique	1976	1986	1996	2006	2016	2021
Exploitation individuelle à propriétaire unique	95,08%	84,37%	55,66%	49,69%	43,55%	41,16%
Partenariat, société de personnes et société en .. nom collectif (SENC)		7,72%	24,20%	25,03%	22,97%	21,72%
Compagnie (corporation) familiale	2,50%	7,14%	14,69%	20,39%	26,89%	31,30%
Compagnie (corporation) non familiale	0,41%	0,59%	5,18%	4,80%	6,55%	5,73%
Autres formes juridiques	0,20%	0,17%	0,28%	0,09%	0,05%	0,08%

Source : Exploitations agricoles classées selon la forme juridique, données chronologiques du Recensement de l'agriculture

En 1976, 95,08 % des exploitations étaient des propriétés individuelles. Cette proportion chute à 41,16 % en 2021, tandis que les compagnies (corporations) familiales passent de 2,50 % à 31,30 % durant la même période. Cette transformation juridique reflète non seulement des stratégies fiscales et de gestion du risque, mais aussi un changement fondamental dans la conception même de l'agriculture, désormais perçue comme une entreprise devant maximiser sa rentabilité plutôt que comme un mode de vie.

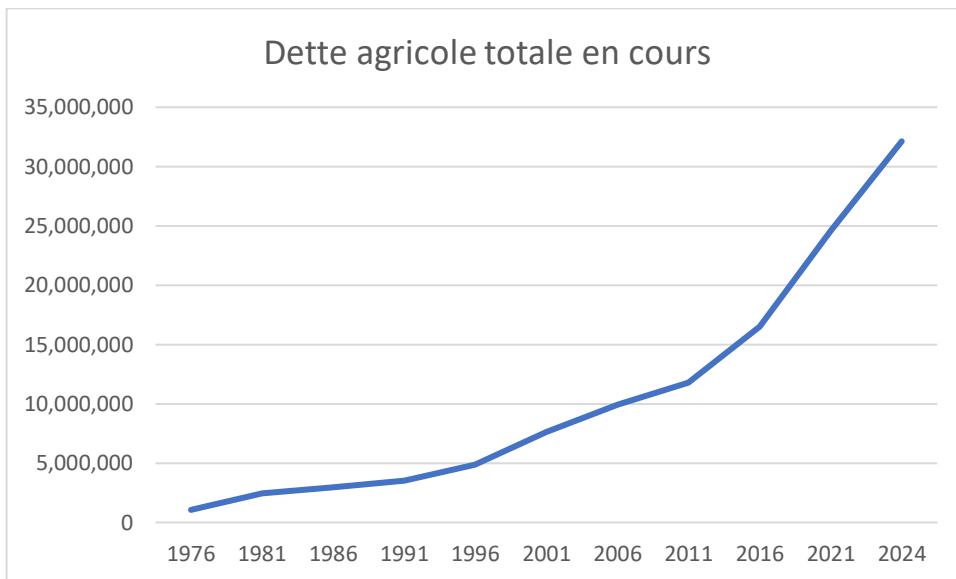
1.2 Les impasses du modèle productiviste face aux défis contemporains

1.2.1 Un modèle économique insoutenable

Le modèle productiviste, adopté massivement à partir des années 1960, révèle aujourd'hui ses contradictions profondes. Ce paradigme, centré sur la maximisation des rendements et la spécialisation, a certes permis d'augmenter la productivité agricole, mais au prix de déséquilibres majeurs qui menacent la pérennité même du secteur.

L'intensification agricole a créé un cercle vicieux : pour rester compétitifs, les agriculteurs doivent constamment investir dans de nouvelles technologies, des équipements plus performants et des intrants coûteux. Cette course à la productivité génère un endettement structurel. Selon les données fournies par le MAPAQ, parmi les fermes dont le revenu se situe entre 25 000 \$ et 100 000 \$, le taux d'endettement s'établissait en moyenne à 15 % en 2023. Pour les fermes générant des revenus annuels de plus de 1 M\$, l'endettement atteint 37% (Boudreau, 2025).

Figure 1.3 La dette agricole totale en cours



Source : Le recensement agricole 1976-2021

Cette situation favorise inexorablement la concentration des terres : seules les exploitations les plus grandes peuvent absorber ces coûts, conduisant à la disparition des fermes de taille moyenne. Entre

1976 et 2021, le nombre total de fermes au Québec est passé de 51 587 à 29 380, une réduction de 43 % qui illustre l'ampleur de cette concentration.

La monoculture intensive, particulièrement visible dans la production de maïs-grain et de soya qui occupe la majorité des terres cultivées, appauvrit les sols et augmente la dépendance aux intrants chimiques. Cette dépendance crée une double vulnérabilité : économique face aux fluctuations des prix des intrants sur les marchés mondiaux, et écologiques avec le développement de résistances chez les ravageurs et la pollution des nappes phréatiques.

Le modèle productiviste a progressivement découplé l'agriculture de son ancrage territorial. Les exploitations spécialisées fonctionnent selon une logique industrielle qui ignore les spécificités locales et les écosystèmes. Cette standardisation érode non seulement la biodiversité agricole, mais aussi les savoirs traditionnels et les liens sociaux qui caractérisaient l'agriculture québécoise.

1.2.2 La vulnérabilité face aux changements climatiques

L'agriculture québécoise se trouve confrontée à des défis environnementaux majeurs. Responsable d'environ 9% des émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2019, le secteur agricole a vu cette proportion augmenter de manière constante depuis 1990. Cette évolution s'explique principalement par l'intensification de la production, phénomène qui s'observe à l'échelle mondiale. En effet, si l'on élargit la perspective au système alimentaire dans son ensemble — englobant la production, la transformation, la distribution et la consommation des aliments et boissons —, celui-ci représente à lui seul près de la moitié des émissions de GES de la planète (Bordeleau, 2023).

Les changements climatiques représentent aujourd'hui une menace existentielle pour l'agriculture québécoise, remettant en cause les fondements du modèle productiviste qui structure le secteur depuis plus d'un demi-siècle. La province subit une intensification des événements climatiques extrêmes : alternance de sécheresses prolongées et de pluies torrentielles, gels tardifs, imprévisibles, vagues de chaleur accrues.

Cette nouvelle réalité climatique a déjà des répercussions économiques considérables. L'année 2023 en offre une illustration frappante : La Financière agricole du Québec a versé des compensations dépassant le milliard de dollars, le plus important montant enregistré depuis 2008 (Cameron, 2023). Ce montant exceptionnel reflète l'ampleur des catastrophes survenues : mai 2023 a été le 15^e mois de mai le plus chaud en plus de 100 ans, avec une température moyenne excédant la normale de 1 °C, suivi de gels printaniers significatifs et d'une sécheresse sévère dans certaines régions où les précipitations n'ont atteint que 5 mm (MELCC, 2024). L'année 2023 se classe également au troisième rang des années les plus chaudes des 108 dernières au Québec. Un agriculteur témoigne dans *La Presse* : « Je suis venu au monde sur la ferme familiale, j'ai repris la ferme de mon père il y a 27 ans et je n'ai jamais vu une sécheresse de même » (Cameron, 2023). Les événements climatiques extrêmes de l'été 2023 ont exacerbé la situation financière déjà fragiles des fermes dans la province, en mettant en évidence l'insuffisance des programmes d'aide existants, créant ainsi un stress important chez les agriculteurs (L'Union était là, 2024).

Ces événements climatiques extrêmes exposent les faiblesses du modèle agricole actuel, largement fondé sur l'hyperspecialisation. Les vastes monocultures, autrefois synonymes de performance, deviennent aujourd'hui extrêmement vulnérables : un seul aléa climatique peut anéantir une récolte entière. Les chercheurs de l'Ouranos indiquent que, d'ici 2050, les températures moyennes annuelles dans le sud du Québec pourraient augmenter de 2 à 4 °C par rapport à la période de référence 1981-2010 (Ouranos, s. d.).

Par ailleurs, l'agriculture intensive a fortement dégradé les sols au fil des décennies, réduisant leur structure et leur teneur en matière organique. Cette dégradation compromet leur capacité à retenir l'eau, ce qui accentue les effets des sécheresses et augmente les risques d'inondations en cas de fortes pluies. Certaines cultures adaptées aux climats frais, comme le canola, l'orge ou le blé, pourraient subir les effets négatifs d'un climat plus chaud (Alberti-Dufort et al., 2022). À cela s'ajoute la prolifération accrue d'insectes ravageurs et de maladies, favorisée par les variations climatiques, entraînant d'importantes pertes pour les producteurs (*La Presse canadienne*, 2022).

Face à cette situation, le gouvernement du Québec reconnaît l'urgence d'agir. Le Plan d'agriculture durable prévoit ainsi, d'ici 2030, une réduction de 15 % de l'utilisation des engrains azotés sur les terres cultivées. En agriculture, les principales sources d'émissions de GES proviennent de la fermentation entérique (digestion des ruminants), de la gestion des fumiers et de l'exploitation des sols. Les agriculteurs

se retrouvent ainsi devant un dilemme difficile : continuer à produire selon des pratiques qui aggravent les dérèglements climatiques ou s'engager dans une transformation profonde, sans certitude de rentabilité à court terme (Gouvernement du Québec, 2025b).

Cependant ces nouveaux réglementations strictes reçoivent une certaine résistance auprès des agriculteurs en raison de difficultés financières qu'ils vivent. Notamment, le président de l'Union des producteurs agricoles (UPA), Martin Caron, dresse une liste de « demandes » dans sa lettre datée du 9 mai 2024 adressée au gouvernement. Il réclame un « rehaussement considérable » des budgets, du soutien, de l'accompagnement, des mesures et des programmes. Il critique ainsi le rythme élevé des nouvelles règles environnementales, qui ne correspond pas à celui des entreprises agricoles. De plus, il souhaite le réinvestissement d'une partie de la contribution des agriculteurs au Fonds d'électrification et de changements climatiques ainsi que la mise en place du programme d'« Agri-reliance » (Plante, 2024). Un agriculteur exprime sa colère envers les écofrais qu'il doit payer dans un article apparu sur la Radio-Canada :

À un moment donné, on entend que c'est pour sauver des couleuvres quelque part, de sauver des grenouilles en Amazonie, que nous autres on paie des taxes sur notre essence pour aller sauver la planète. Ce n'est pas aux agriculteurs de faire ça. Notre premier mandat, c'est de nourrir les gens. (Cloutier, 2024)

Ces critiques et demandes soulignent le paradoxe central de l'agriculture face aux changements climatiques : le secteur est à la fois victime et responsable. En plus de subir de plein fouet les effets des bouleversements climatiques, l'agriculture contribue elle-même à leur aggravation par ses pratiques intensives — mécanisation lourde, usage massif d'engrais azotés, élevage industriel. Cette contradiction souligne l'urgence de dépasser les simples ajustements techniques pour engager une transformation en profondeur vers un modèle plus durable et résilient.

1.2.3 L'impossibilité du renouvellement générationnel

La question de la relève agricole constitue l'un des défis les plus critiques auxquels fait face l'agriculture québécoise. Le vieillissement de la population agricole, combiné aux barrières structurelles à l'entrée dans le secteur, menace la pérennité même de l'agriculture dans la province. En 2024, la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) a lancé une campagne publicitaire sur les réseaux

sociaux avec le #MaisToutVaBien afin d'illustrer la réalité difficile vécue par les jeunes agriculteurs. Le président de la fédération, David Beauvais, explique le ton ironique de la campagne pour décrire les difficultés rencontrées par la relève :

On a toujours tendance à dire que ça va bien en agriculture, mais non; je le vois, la réalité des jeunes qui sont censés être des passionnés et qui ne savent même pas s'ils pourront être encore en agriculture dans cinq ans. On lance une mobilisation sur les réseaux sociaux qui montre quelqu'un de la relève avec une phrase qui exprime les sacrifices qu'il fait, comme: "Ça fait deux ans que je n'ai pas pris de vacances", suivi du #MaisToutVaBien » (Ménard, 2024).

En septembre 2025, la FRAQ a dévoilé sa plateforme de revendication, parmi ses vingt-six demandes, plusieurs concernent l'accès à la terre, le soutien financier, l'adaptation des programmes de soutien et d'accompagnement pour la relève, les incitatifs pour la transition à l'agroenvironnement et l'amélioration des conditions de travail de la relève, notamment en matière de santé mentale et le bien-être au travail. Ces revendications traduisent l'ampleur des difficultés auxquelles la relève agricole est confrontée pour continuer à nourrir la province (Fédération de la relève agricole du Québec, 2025).

Les barrières économiques sont devenues très importantes pour la majorité des jeunes aspirant à s'établir en agriculture. Le coût moyen d'une ferme laitière avec quotas dépasse désormais plusieurs millions de dollars. En plus des quotas, suivant la crise de la COVID-19 a été suivie d'une hausse marquée du prix des terres, limitant ainsi l'accès à la propriété pour les jeunes agriculteurs souhaitant se lancer dans le métier (Veillette, 2021). L'accès au crédit nécessite des garanties substantielles que peu de jeunes peuvent fournir sans l'appui familial. Cette situation crée un système à deux vitesses où seuls les héritiers d'exploitations existantes peuvent espérer s'établir, fermant de facto le secteur à de nouvelles idées et approches.

Pour remédier à cette situation, la FRAQ revendique une révision des prêts agricoles pour la relève incapable de fournir les garanties demandées par les établissements financiers. Elle demande la mise en place des prêts étalement sur une longue période, à taux d'intérêt avantageux, accompagnés d'une mise de fonds garantie afin d'assurer le démarrage des entreprises agricoles (Fédération de la relève agricole du Québec, 2025, p. 31). Le président de l'UPA, Martin Caron, appuie les propos de la FRAQ sur les difficultés économiques des jeunes en s'appuyant sur les résultats d'un sondage réalisé par son organisation. Selon ces données, pour 44% des jeunes agriculteurs, le conjoint ou la conjointe doit travailler à l'extérieur pour compenser le manque de fonds dans les fermes (Laplante, 2024).

Au-delà des contraintes financières, la complexité du cadre administratif vient accentuer la difficulté d'établissement des jeunes. Les nouveaux agriculteurs doivent naviguer dans un labyrinthe de règlements, de programmes et d'exigences qui favorisent clairement les exploitations établies. Le système de gestion de l'offre, bien qu'il assure une certaine stabilité aux producteurs en place, crée des barrières quasi insurmontables pour les nouveaux entrants. La FRAQ demande donc la mise en place des mesures spécifiques pour encourager la relève agricole à s'engager dans le secteur laitier, en facilitant l'accès aux quotas et en offrant un soutien adaptés à leurs besoins spécifiques (Fédération de la relève agricole du Québec, 2025, p. 55)

Un autre enjeu important découlant des revendications de la FRAQ concerne la dimension sociale de la réalité des jeunes agriculteurs. Notamment, l'isolement social et géographique décourage de nombreux jeunes à continuer dans leurs démarches. La dévitalisation des régions rurales, conséquence directe du modèle productiviste, a créé des déserts de services où il devient difficile de maintenir une qualité de vie comparable à celle des centres urbains. L'absence de services de proximité, d'infrastructures culturelles et de réseaux sociaux diversifiés rend l'agriculture peu attrayante pour une génération habituée à l'interconnexion et à l'accès aux services. Les jeunes agriculteurs demandent au gouvernement d'investir dans des services sociaux notamment par l'ouverture de garderies dans les régions rurales, par le soutien des initiatives en matière de santé mentale et par une révision du régime d'assurance-emploi pour les exploitants et les employés dans le but de les garantir un revenu plus stable tout au long de l'année (Fédération de la relève agricole du Québec, 2025, p. 57-63).

En conclusion, la question du renouvellement générationnel découle des défis auxquels le secteur agricole fait face. Les jeunes aspirant à devenir agriculteur se heurtent à un ensemble d'obstacles économiques, réglementaires, environnementaux et sociaux qui rendent le démarrage de leurs activités de plus en plus difficiles. L'endettement élevé, le prix des terres accru, la complexité administrative et la précarité des conditions de vie en milieu rural contribuent à creuser les inégalités entre les générations d'agriculteurs. Ces contraintes prennent une dimension d'autant plus critique dans un contexte de crise climatique, où les aléas météorologiques, les pertes de récoltes et l'incertitude économique fragilisent davantage la viabilité des exploitations. Le renouvellement générationnel devient ainsi un enjeu non seulement démographique, mais aussi stratégique pour la résilience du système agricole québécois. Malgré les efforts de représentation de la relève et la multiplication des revendications pour un meilleur accès aux ressources, les politiques publiques peinent encore à répondre à la profondeur des défis

structurels révélés par la conjonction de la crise climatique et de la nature productiviste du modèle agricole, compromettant à terme la vitalité même du monde rural.

1.2.4 Les programmes de soutien : perpétuer le modèle

Au fil des décennies, plusieurs programmes de soutien financier ont été instaurés afin de stabiliser et de structurer le secteur agricole québécois. Ces dispositifs, mis en place dans des contextes économiques et politiques variés, ont eu pour objectif de garantir un revenu viable aux producteurs, d'assurer la mise en marché collective des produits et de renforcer la sécurité alimentaire de la province. Parmi ces programmes, certains ont été perçus comme de véritables avancées pour le milieu agricole — tels que les plans conjoints de mise en marché, à l'origine du système de gestion de l'offre —, tandis que d'autres ont été créés pour répondre à des crises conjoncturelles, notamment les programmes d'assurance comme l'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), l'Assurance récolte (ASREC) et les programmes Agri.

Ces politiques de soutien se sont toutefois développées dans un contexte de transformation profonde de l'agriculture québécoise, marquée par le passage d'un modèle marchand à un modèle industrialisé. Elles traduisent les priorités d'une époque où la modernisation et la productivité constituaient les principaux leviers de développement du secteur. Les sections suivantes présentent plus en détail les principaux programmes de soutien agricole, leurs objectifs et leur fonctionnement qu'ils ont sur l'agriculture québécoise.

1.2.4.1 Les Plans conjoints de mise en marché

Les plans conjoints constituent un mécanisme d'action collective pour les agriculteurs. Ils leur permettent de négocier et de structurer les conditions de mise en marché au nom de tous les producteurs (Mundler et Ouellet, 2017). Les agriculteurs, par le biais des fédérations spécialisées, s'organisent pour la mise en place de ces mécanismes. Ces fédérations préparent une requête et un projet de plan qui sera présenté à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Le plan vise un produit précis : il peut

venir d'un certain territoire déterminé ou bien il peut être destiné à un seul type d'acheteur (Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, 2021).

Dans le cadre de ces plans, certaines filières choisissent d'adopter la gestion de l'offre, qui consiste à adapter strictement l'offre de produits à la demande intérieure par l'instauration d'un système de quotas. C'est notamment le cas pour la production laitière, les œufs de consommation et d'incubation, les poulets, les dindons, ainsi que l'acériculture (Mundler et Ouellet, 2017, p. 15-16). Ce système vise à réduire la surproduction, à contrôler les importations et à assurer une stabilité des prix ainsi qu'une sécurité financière pour les agriculteurs. Cependant, le prix élevé des quotas constitue une barrière à l'entrée pour les personnes souhaitant se lancer dans l'élevage.

À partir des années 1950, les agriculteurs luttent pour la mise en marché collective afin de prendre le contrôle sur leur propre production. Pour la plupart des personnes étudiant le développement de l'agriculture québécoise entre les années 1970 et 1990, les plans conjoints sont considérés comme une victoire pour les agriculteurs dans le système agroalimentaire (Silvestro, 2009, p. 158-159). Comme évoqué plus haut, cela n'empêche pas la construction d'une agriculture capitaliste permettant l'intégration verticale des firmes industrialisées qui peuvent se permettre de payer les quotas. Cette dispersion contribue à la diminution de nombre de fermes et l'accroissement de l'endettement des agriculteurs.

1.2.4.2 L'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

Le programme ASRA vise à protéger les agriculteurs contre les fluctuations des prix du marché et des coûts de production. Mis en place dans les années 1970 par le premier ministre Robert Bourassa, il a contribué à l'essor de l'agriculture québécoise en permettant aux agriculteurs d'avoir un accès à un revenu stable (Boyer, 1997). Il couvre à la fois les productions animales et végétales : agneaux, bouvillons et bovins d'abattage, céréales et canola, porcelets, porcs, veaux d'embouche et veaux de grain. Il s'agit d'un programme complémentaire à celui d'Agri-stabilité qui fait partie des programmes Agri (La Financière agricole du Québec, 2024b). L'ASRA offre une compensation aux agriculteurs lorsque les prix moyens de vente sont inférieurs à un revenu dit stabilisé, déterminé à partir de la base d'un coût de production moyen (Mundler et Ouellet, 2017, p. 16).

1.2.4.3 L'Assurance récolte (ASREC)

Le programme ASREC vise à protéger les récoltes des agriculteurs contre la perte qui peut être causée par des conditions climatiques (excès de chaleur, de pluie, de vent, d'humidité, grêle, gel, neige, ouragan et tornade, sécheresse) et des phénomènes naturels incontrôlables (formation de glace dans le sol, animaux sauvages - à l'exception de la sauvagine -, insectes et maladies des plantes dans le cas d'invasion ou d'épidémie). Les cultures assurables par l'ASREC sont : apiculture, bleuets, nains semi-cultivés, camerises, canneberges, céréales, céréales d'automne, cultures émergentes, cultures maraîchères, foin, fraises, framboises, légumes de transformation, maïs fourrager, maïs-grain, pommes, pommes de terre, protéagineuses et sirop. Pour le paiement des indemnités, un fonds fiduciaire est constitué par les contributions des agriculteurs et de la Financière agricole. Il est possible de bénéficier d'une protection individuelle ou collective. La protection individuelle permet de couvrir les dommages selon l'option de garantie que l'agriculteur choisit lors de l'adhésion. Quant à la protection collective, elle couvre les dommages pour un certain nombre d'agriculteurs d'un même territoire. Les indemnités seront calculées par les pertes moyennes pour le territoire (La Financière agricole du Québec, 2024a).

1.2.4.4 Les Programmes Agri

Il est possible de trouver plusieurs programmes sous le nom d'Agri : Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus. Il s'agit d'un ensemble de programmes financés conjointement par les gouvernements fédéral et provincial.

Agri-stabilité : Il s'agit du premier niveau d'intervention des programmes, qui assure une protection du revenu global des agriculteurs. Pour ce faire, le programme se base sur les données financières réelles et stabilise le revenu des agriculteurs en cas de baisse de leur marge de production. Le programme Agri-stabilité offre une couverture pour tous les produits agricoles, à l'exception des produits forestiers, de l'aquaculture, des chevaux de course, de la mousse de tourbe, du cannabis, des animaux sauvages dans leur milieu naturel, de la revente de produits qui ne sont pas issus de l'exploitation agricole, ainsi que des revenus découlant d'activités agricoles réalisées à l'extérieur du Canada. Ce programme peut être complété par l'ASRA afin d'assurer une meilleure couverture aux agriculteurs (La Financière agricole du Québec, 2025c).

Agri-investissement : Il s'agit d'un programme d'épargne permettant aux participants de déposer un certain montant — soit 1 % de leurs ventes nettes ajustées (VNA)¹ — dans un compte, et de recevoir, en contrepartie, une contribution des gouvernements (jusqu'à 10 000 \$). Les contributions gouvernementales sont partagées entre le gouvernement fédéral (60 %) et le gouvernement provincial (40 %) (La Financière agricole du Québec, 2025a).

Agri-Québec : Agri-Québec est un programme complémentaire provincial au programme Agri-investissement. Il s'agit d'un compte d'épargne avec contrepartie gouvernementale destiné aux agriculteurs. Ce compte leur permet de mieux gérer les risques auxquels ils peuvent faire face. L'agriculteur peut effectuer un dépôt annuel jusqu'à 3,2 % de ses VNA dans un compte, et en contrepartie, le gouvernement québécois effectue une contribution équivalente. Pour les agriculteurs en transition vers une agriculture biologique, la contribution gouvernementale peut atteindre jusqu'à 4,2 % des VNA. Pour bénéficier de ce programme, l'agriculteur doit obligatoirement être inscrit au programme Agri-investissement (La Financière agricole du Québec, 2025b).

1.2.5 Les programmes soutenant les pratiques agroenvironnementales

Le gouvernement du Québec, en partenariat avec le gouvernement fédéral, a mis en place un ensemble de programmes visant à soutenir la transition agroenvironnementale du secteur agricole québécois. Ces initiatives s'inscrivent dans une stratégie globale de développement durable et répondent aux défis environnementaux auxquels fait face l'agriculture moderne, notamment la dégradation des sols, la pollution de l'eau, la perte de biodiversité et l'utilisation excessive de pesticides. Parmi ces mesures, trois programmes majeurs se distinguent par leur approche complémentaire et leur contribution au Plan d'agriculture durable 2020-2030. Le Programme Prime-vert, lancé dès 1999, offre un soutien financier et technique pour l'adoption de pratiques et d'infrastructures agroenvironnementales à différentes échelles. L'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales (RPA), introduite plus récemment, propose une approche novatrice de rémunération directe des agriculteurs pour l'adoption de pratiques dépassant les exigences réglementaires. Enfin, l'Initiative ministérielle Rétribution agroenvironnementale vient compléter ce dispositif en offrant une version adaptée et enrichie de la RPA pour les années 2025-2026. Ensemble, ces programmes constituent un écosystème de soutien visant à

¹ Les ventes nettes ajustées correspondent aux ventes de produits agricoles admissibles moins les achats de produits admissibles. Les participants qui bénéficient de la gestion de l'offre peuvent également profiter de ce programme.

accélérer la transformation écologique de l'agriculture québécoise tout en assurant la viabilité économique des exploitations agricoles grâce à des incitatifs pour les agriculteurs choisissant des pratiques agroenvironnementales.

1.2.5.1 Le Programme Prime-vert

Le programme Prime-vert a été lancé par le MAPAQ et l'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) en 1999 (Lavallée et Dupras, 2016). Son objectif est d' « accroître l'adoption de pratiques agroenvironnementales par les entreprises agricoles afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la santé humaine » (Gouvernement du Canada et Gouvernement du Québec, 2024, p. 6). Initialement prévu pour se terminer en 2023, le programme a été prolongé dans le cadre du Plan d'agriculture durable 2020-2030. Il vise à accompagner financièrement les entreprises agricoles et les autres acteurs de l'industrie bioalimentaire dans l'adoption des pratiques agroenvironnementales. Ces pratiques incluent notamment l'utilisation d'équipements ou l'aménagement d'ouvrages et d'infrastructures agricoles ayant pour but de préserver les ressources naturelles et de protéger l'environnement (Gouvernement du Canada et Gouvernement du Québec, 2024, p. 4).

Le programme actuel de Prime-vert a été élaboré en tenant compte de plusieurs politiques et stratégies : la Politique bioalimentaire 2018-2025, de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021, de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et de la Stratégie maritime du Québec 2015-2030. L'intervention de programme se compose de trois volets. Le premier volet cible les interventions individuelles des entreprises agricoles, offrant un soutien financier couvrant 70% des dépenses admissibles (jusqu'à 90% pour les projets collectifs) pour diverses pratiques comme les aménagements durables intégrant arbres et arbustes, la conservation des sols, la réduction des risques liés aux pesticides ou la gestion optimale de l'irrigation. Les montants maximaux varient selon le type d'intervention, allant de 20 000\$ pour l'irrigation à 125 000\$ pour la gestion des résidus végétaux. L'admissibilité nécessite un Plan d'accompagnement agroenvironnemental justifiant les projets (Gouvernement du Canada et Gouvernement du Québec, 2024, p. 7-8).

Le deuxième volet privilégie une approche collective à l'échelle régionale ou interrégionale, s'adressant aux conseillers, aux organisations de producteurs, aux organismes parapublics privés et aux

organisations au but non lucratif (OBNL). Les projets régionaux peuvent recevoir jusqu'à 100 000 \$ par projet, sur quatre ans, tandis que les projets interrégionaux peuvent atteindre 900 000 \$ sur la même période, avec une couverture de 90% des dépenses admissibles. Ces projets doivent répondre à un enjeu agroenvironnemental commun à plusieurs régions comme la qualité de l'eau, la santé des sols ou la biodiversité (Gouvernement du Canada et Gouvernement du Québec, 2024, p. 12-13).

Le troisième volet se concentre sur le développement et le transfert de connaissance en agroenvironnement à travers trois sous-volets : la production d'information scientifique avec une aide pouvant atteindre 90% pour les projets de réduction des pesticides, la diffusion de cette information avec un soutien maximal de 5 000 \$ couvrant 75% des dépenses, et la réalisation d'essais en entreprise supervisés par des conseillers reconnus, bénéficiant d'une aide de 70% des coûts jusqu'à 15 000 \$. Ce volet implique principalement les établissements de recherche, les organisations de producteurs et les entreprises agricoles souhaitant expérimenter de nouvelles pratiques (Gouvernement du Canada et Gouvernement du Québec, 2024, p. 14-19).

1.2.5.2 L'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales (RPA) et l'Initiative ministérielle Rétribution agroenvironnementale

La RPA est un programme du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dont l'administration a été confiée à la Financière agricole du Québec (FADQ). Il s'agit d'un programme reconnu par le gouvernement fédéral dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable. Dotée d'un budget de 119 millions de dollars, cette mesure phare du Plan d'agriculture durable 2020-2030 vise à accélérer l'adoption de pratiques agroenvironnementales qui dépassent les exigences réglementaires. Les agriculteurs participants s'engagent pour trois années consécutives et peuvent recevoir une aide financière variant entre 1 500\$ et 50 000\$ par exploitation \$ (Gouvernement du Québec et Gouvernement du Canada, 2023, p. 9).

Le programme s'articule autour de cinq pratiques admissibles, chacune répondant à des enjeux environnementaux spécifiques. La diversification des cultures exige une réduction progressive de 5% par année des superficies en maïs et soya, plafonnée à 60% de l'exploitation, encourageant ainsi la transition vers des systèmes culturaux plus résilients. La protection des sols hors saison offre trois options : l'absence de travail automnal (maintien des résidus jusqu'au 15 mars), le semis direct printanier à travers la

végétation existante, ou l'implantation de cultures de couverture hivernales. La réduction de l'usage des herbicides propose quatre alternatives : cultures intercalaires, désherbage mécanique, pulvérisation en bande (maximum 50% de la largeur) ou pulvérisation localisée (maximum 30% de la parcelle). L'utilisation de semences non traitées cible spécifiquement le maïs sans insecticides, tandis que les aménagements favorables à la biodiversité encouragent l'implantation de bandes riveraines élargies ou de haies et îlots boisés composés d'espèces indigènes (Gouvernement du Québec et Gouvernement du Canada, 2023, p. 3-11).

L'accès à la rétribution est conditionné par la participation à des formations offertes par l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ). Ce programme de formation continue comprend soixante-six formations réparties en huit thématiques : biodiversité, gestion des matières fertilisantes, santé des sols, aspects agroéconomiques, interventions climatiques, numérisation agricole, gestion de l'eau et réduction des pesticides. Les agriculteurs peuvent recevoir jusqu'à 1 500\$ supplémentaires selon les heures de formation complétées (Gouvernement du Québec et Gouvernement du Canada, 2023, p. 11).

Quant à l'Initiative ministérielle Rétribution agroenvironnementale, lancée pour les saisons 2025-2026, représente une évolution stratégique de la RPA. Tout en conservant la même structure administrative (MAPAQ/FADQ) et les mêmes paramètres financiers (1 500\$ à 50 000\$), ce nouveau programme se distingue par une durée d'engagement réduite à deux ans et l'introduction de pratiques innovantes. Le programme maintient trois pratiques identiques à la RPA (réduction des herbicides, diversification des cultures, aménagements pour la biodiversité) mais enrichit significativement deux volets. La protection des sols hors saison intègre désormais une quatrième option : la culture d'automne, permettant de semer après la récolte principale une culture qui sera récoltée l'année suivante, offrant ainsi une protection hivernale tout en générant des revenus. L'innovation majeure réside dans l'ajout de la gestion améliorée des matières fertilisantes, exigeant une réduction minimale de 15% des engrains minéraux azotés sur les cultures annuelles, sans substitution par des sources organiques ou résiduelles (Gouvernement du Canada et Gouvernement du Québec, 2025, p. 3-5).

Ces deux programmes illustrent une approche évolutive de la politique agroenvironnementale québécoise. La RPA, avec son engagement sur trois ans, favorise une transformation en profondeur des pratiques agricoles, particulièrement adaptée aux exploitations nécessitant une transition graduelle. La Rétribution agroenvironnementale, plus flexible avec ses deux années d'engagement, permet d'intégrer

rapidement de nouvelles pratiques comme la gestion des fertilisants, répondant aux préoccupations actuelles sur la pollution diffuse d'origine agricole.

La coexistence de ces programmes offre aux agriculteurs des options adaptées à leur situation : la RPA pour une transformation structurelle à moyen terme, la Rétribution agroenvironnementale pour une adoption rapide de pratiques ciblées. Cette complémentarité, combinée à l'obligation de formation continue, vise à créer un écosystème favorable à l'innovation agroenvironnementale tout en assurant le développement des compétences nécessaires à la réussite de cette transition écologique du secteur agricole québécois.

1.3 La problématique et la démarche de recherche

Ce portrait de l'agriculture québécoise contemporaine révèle un paradoxe profond. D'un côté, un secteur performant sur le plan productif, générant des recettes importantes et occupant une place stratégique dans l'économie provinciale. De l'autre, un système fragilisé par sa dépendance aux intrants et aux marchés internationaux, sa vulnérabilité climatique croissante, son endettement structurel, sa difficulté à assurer son renouvellement générationnel et sa déconnexion progressive des territoires ruraux qu'il est censé faire vivre.

Les défis environnementaux, économiques et sociaux identifiés dans ce chapitre soulèvent une interrogation fondamentale sur la capacité du modèle productiviste actuel à répondre aux enjeux du 21^e – un siècle lui-même marqué par des transformations politiques et économiques majeures, par l'intensification de la crise climatique. Si les programmes de soutien et les initiatives agroenvironnementales témoignent d'une prise de conscience des limites de ce modèle, ils semblent s'inscrire toutefois dans une logique d'ajustements techniques plutôt que dans une remise en question systémique du paradigme agricole dominant.

Face à ces constats, les approches sectorielles et techniques actuelles – notamment telles qu'illustrées par les programmes de soutien financier et agroenvironnementaux présentés précédemment – demeurent largement insuffisantes pour saisir la complexité systémique des défis agricoles contemporains. En se concentrant sur des ajustements conjoncturels pour répondre aux besoins du

moment, ces approches peinent à prendre en compte les causes structurelles et systémiques de la fragilité de l'agriculture québécoise. C'est pourquoi ce mémoire mobilise la multifonctionnalité de l'agriculture comme grille de lecture permettant d'analyser à la fois les transformations historiques du secteur et les orientations des politiques contemporaines.

Ce mémoire pose la question suivante: dans quelle mesure la multifonctionnalité de l'agriculture permet-elle d'éclairer les transformations historiques de l'agriculture québécoise et d'analyser les orientations contemporaines portées par le Plan d'agriculture durable 2020-2030 dans le contexte de changements climatiques?

Cette grille de lecture multifonctionnelle structure l'ensemble de notre démarche analytique en trois volets complémentaires. Dans un premier temps, elle permet de relire l'histoire agricole québécoise depuis le 18^e siècle en identifiant comment les fonctions économiques, sociales et environnementales se sont articulées à travers les différentes périodes de l'histoire. Dans un deuxième temps, elle offre un cadre pour analyser le Plan d'agriculture durable 2020-2030 en examinant quelles dimensions sont privilégiées, comment elles s'articulent, et quelles fonctions demeurent absentes ou marginales. Enfin, elle ouvre un espace de réflexion sur les implications d'une approche véritablement multifonctionnelle pour repenser les politiques agricoles face aux crises climatiques, sociales et territoriales.

Nous postulons que l'agriculture québécoise a historiquement assumé des fonctions économiques, sociales et environnementales diversifiées jusqu'au milieu du 20^e siècle. Nous soutenons que la transition vers le modèle productiviste à partir des années 1950 a progressivement réduit cette multifonctionnalité, contribuant aux vulnérabilités systémiques et structurelles observées aujourd'hui. Nous faisons l'hypothèse que le Plan d'agriculture durable 2020-2030, malgré ses objectifs ambitieux, reste une approche partielle qui ne réussit pas à rassembler les dimensions économiques, sociales et environnementales de l'agriculture dans une perspective territoriale intégrée.

Ce mémoire adopte une approche qui ne se limite pas à décrire ou à analyser : il cherche à ouvrir une discussion pouvant mener à des pistes de changement. En montrant que l'agriculture québécoise a déjà, par le passé, réussi à combiner plusieurs fonctions (économiques, environnementales et sociales) et en mettant en avant les obstacles qui empêchent aujourd'hui de retrouver un équilibre, cette recherche souhaite nourrir la réflexion collective sur la place et le rôle de l'agriculture dans la société québécoise notamment dans un contexte de crises multiples. Il s'agit de penser l'agriculture non seulement comme

une activité économique, mais comme un élément essentiel du tissu social, territorial et écologique québécois.

Pour répondre à cette question centrale, la recherche poursuit quatre objectifs complémentaires qui s'articulent selon une démarche progressive. Dans un premier temps, il s'agit de retracer l'évolution des fonctions économiques, sociales et environnementales de l'agriculture québécoise, du XVIII^e siècle jusqu'aux années 1980. En s'appuyant sur le cadre théorique des *food regimes* pour périodiser ces transformations, cet objectif consiste à documenter, à partir de la littérature historique, les différentes formes qu'a prises la multifonctionnalité au fil du temps, ainsi qu'à identifier les mécanismes et les ruptures ayant conduit au passage d'une agriculture diversifiée à un modèle productiviste spécialisé.

Dans un deuxième temps, la recherche examine la manière dont le Plan d'agriculture durable 2020-2030 mobilise le concept de la multifonctionnalité. Par le biais d'une analyse de contenu thématique réalisée sur le corpus constitué des trois documents du plan, il s'agit d'identifier quelles dimensions de la multifonctionnalité sont présentes dans le discours politique, comment elles sont définies et opérationnalisées, quelle importance relative leur est accordée, et comment elles s'articulent entre elles dans la conception gouvernementale de la durabilité agricole.

Ces deux premiers volets permettent ensuite, dans un troisième temps, de mettre en lumière les tensions, limites et angles morts du Plan d'agriculture durable. En confrontant les résultats de l'analyse historique et de l'analyse documentaire, cet objectif critique vise à révéler les dimensions négligées, les articulations manquantes et les implications territoriales et sociales insuffisamment prises en compte dans les orientations actuelles, notamment dans le contexte de réponse aux crises climatiques et socio-économiques du secteur.

Enfin, le quatrième objectif vise à alimenter la réflexion collective, à partir des enseignements tirés de l'histoire et de l'analyse critique du PAD, sur les transformations nécessaires des politiques agricoles afin qu'elles puissent répondre simultanément aux enjeux climatiques, sociaux et territoriaux du 21^e siècle.

La pertinence de cette démarche est renforcée par le contexte de crises multiples que traverse actuellement le Québec. Les dérèglements climatiques, les tensions géopolitiques évoquées en introduction, la fragilité croissante des chaînes d'approvisionnement globales ainsi que la dévitalisation persistante des régions rurales convergent pour créer une fenêtre d'opportunité historique. Dans ce

contexte, la multifonctionnalité agricole ne peut plus être perçue comme un idéal lointain ou un luxe conceptuel : elle s'impose désormais comme une nécessité pour construire une résilience territoriale et sociale à la hauteur des défis de notre époque.

CHAPITRE 2

LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE : GENÈSE D'UN CONCEPT ET SES APPLICATIONS AU QUÉBEC

Dans ce chapitre, nous présentons le cadre théorique qui permettra d'analyser à la fois l'histoire et l'évolution de l'agriculture québécoise ainsi que les politiques actuelles du gouvernement du Québec en matière d'agriculture durable. Face aux défis et aux transformations multiples mis en évidence au chapitre précédent, il devient essentiel de mobiliser un cadre théorique capable de saisir simultanément les dimensions économiques, sociales et environnementales du secteur agricole. La multifonctionnalité de l'agriculture s'impose ici précisément, car elle permet d'intégrer, dans un même cadre, les multiples dimensions qui structurent l'activité agricole.

Ce cadre théorique repose sur la notion de multifonctionnalité de l'agriculture (MFA), un concept qui connaît un regain d'intérêt après son émergence dans les années 1990 et 2000. Cette notion a pris de l'ampleur dans les débats internationaux lors des négociations sur la libéralisation et la commercialisation des produits agricoles à l'échelle mondiale (Aumand, 2004 ; FAO, 2000 ; Maier et Shobayashi, 2001). Pour mieux comprendre ce concept, nous explorerons dans une première partie en détail les différentes conceptualisations qui ont été élaborées dans divers forums internationaux. En particulier, les travaux menés au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui ont tenté de rassembler les différentes définitions du concept, ont fourni un premier cadre analytique de la notion. Il en ressort deux définitions distinctes : une définition positive appuyant une approche économique du concept et une définition normative appuyant une approche plus globale de celui-ci. Dans la deuxième partie de ce chapitre, nous examinerons l'application de la MFA dans le contexte de l'agriculture québécoise, en nous concentrant notamment sur son intégration dans les travaux de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) ainsi que dans les différents programmes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

2.1 La multifonctionnalité de l'agriculture : essor et conceptualisation

La multifonctionnalité de l'agriculture (MFA) prend de l'ampleur dans les années 1990, bien que le concept ne soit pas totalement nouveau. La définition la plus simple de la MFA considère l'agriculture

comme une activité économique qui remplit plusieurs fonctions, autre que son rôle purement économique. Pour préciser ces fonctions, les auteurs se réfèrent souvent aux trois piliers du développement durable : l'économie, le social et l'environnement (Bonnal *et al.*, 2012 ; Delorme, 2003 ; Laurent, 2001 ; Mundler et Ruiz, 2015a). Ces différentes fonctions mettent en lumière l'apport de l'agriculture à divers aspects sociaux et environnementaux d'une société, tels que la santé, l'entretien des paysages, l'éducation des jeunes, la protection de la biodiversité, et bien plus encore. La liste de ces fonctions peut varier en fonction du pays, du territoire et des caractéristiques environnementales et socioéconomiques spécifiques à chaque région. En ce sens, il est impossible de concevoir une politique universelle qui conviendrait à toutes les situations, ce qui complique l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques uniformes à travers différents pays ou régions. Ce caractère contextuel de la MFA engendre une grande confusion dans les débats politiques, rendant la notion malléable et susceptible d'être interprétée différemment en fonction des idéologies soutenues par diverses organisations.

Ce concept n'est pas exclusif à l'agriculture ; on le retrouve également dans d'autres domaines de l'économie, ainsi que dans la planification territoriale ou forestière. La MFA permet ainsi de souligner les liens étroits entre l'agriculture et le territoire sur lequel elle se développe. De plus, elle soulève plusieurs questions essentielles concernant le rôle de l'agriculture dans la capacité d'un territoire à maintenir son dynamisme économique et social, tout en préservant ses ressources naturelles (Mundler et Ruiz, 2015a, p. 3).

Un autre aspect central de la MFA est qu'elle met en évidence le lien entre la production marchande et non marchande de l'agriculture. Les exploitations agricoles fonctionnant comme des entreprises traditionnelles créent des emplois et produisent divers biens liés à l'agriculture. D'autres exploitations combinent l'agriculture avec des activités telles que l'agrotourisme, permettant aux familles de rester dans les zones rurales, ainsi que la production des beaux paysages contribuant à l'attractivité du milieu de vie. Il existe également de petites fermes créées pour le loisir par des personnes souhaitant s'établir en milieu rural. Cela favorise aussi l'intégration des ménages défavorisés par la culture de jardins familiaux, tout en améliorant leur sécurité alimentaire (Laurent, 2001, p. 6).

2.1.1 Les débats internationaux

La MFA est introduite sur la scène internationale pour la première fois lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992 où sa prise en compte est jugée nécessaire notamment lors de : « l'examen, la planification et la programmation intégrée des politiques agricoles notamment pour améliorer la sécurité alimentaire et engendrer un processus de développement durable » (Agenda 21 cité dans Bonnal *et al.*, 2012, p. 3). L'émergence de la multifonctionnalité dans les débats politiques est influencée par deux principaux changements de paradigme : d'une part, la libéralisation des politiques économiques et, d'autre part, la prise en compte des enjeux environnementaux (Delorme, 2003, p. 2).

La libéralisation des politiques économiques s'intensifie dans les années 1980, après la crise des politiques économiques keynésiennes, appliquées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le keynésianisme, qui a établi les fondements de la macroéconomie moderne, encourage une augmentation des dépenses publiques et une forte intervention de l'État dans l'économie. Les crises pétrolières des années 1970 et 1980 contribuent à la remise en question de cette approche. Avec l'élection de dirigeants comme Margaret Thatcher et Ronald Reagan, les pays industrialisés adoptent des politiques économiques axées sur le désengagement de l'État et la libéralisation des marchés.

En parallèle à ces débats, le Sommet de Rio de 1992, organisé par les Nations Unies, introduit la multifonctionnalité de l'agriculture, en mettant en avant les enjeux environnementaux. Les années 1990 marquent une prise de conscience accrue des défis environnementaux, exacerbés par les effets visibles du changement climatique sur l'agriculture. Delorme (2003, p. 4) illustre cette prise de conscience à travers divers exemples : en Europe, la crise de la vache folle, causée par l'intensification de l'élevage, déclenche une épidémie ; la Révolution verte dans les pays en développement, censée « moderniser » l'agriculture, provoque l'érosion des sols et l'épuisement des nappes phréatiques ; dans les pays industrialisés, l'agriculture productiviste contribue à la dévitalisation des zones rurales, à la destruction des paysages et à la dégradation des sols, de l'eau, de l'air et de la biodiversité.

2.1.1.1 L'organisation mondiale du commerce (OMC)

Dans ce contexte de libéralisation, l'agriculture, longtemps considérée comme un secteur particulier en raison de ses liens avec l'alimentation et l'environnement, est progressivement soumise aux

lois du marché. Entre les années 1950 et 1980, les pays industrialisés s'accordent pour ne pas laisser le secteur agricole se réguler uniquement par le marché (Bonnal *et al.*, 2012, p. 10). Selon la lecture des régimes alimentaires, proposée initialement par Friedmann et McMichael, la configuration du commerce alimentaire international de l'après-guerre – qualifiée de deuxième régime alimentaire – repose sur une forte intervention de l'État. Ce régime s'organise notamment autour de programmes d'aide internationaux visant à exporter les surplus agricoles des États-Unis vers le reste du monde. Parallèlement, durant cette même période, la Révolution verte, promue dans les pays en développement sous prétexte de modernisation agricole, entraîne des perturbations environnementales majeures, telles que l'érosion des sols et la perte de biodiversité.

C'est au cours des années 1980, avec l'essor des politiques néolibérales, qu'une nouvelle vague de libéralisation affecte profondément le secteur. Elle influence notamment le cycle de négociations de l'Uruguay, tenu dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), et dont l'objectif est de réduire l'intervention des États dans l'agriculture, en laissant plus de place à la régulation par le marché. La crise économique de cette même décennie, combinée à l'adoption généralisée de politiques libérales, provoque un déséquilibre du marché mondial des produits agricoles, marqué par une offre excédentaire et une demande affaiblie par les inégalités économiques exacerbées par la libéralisation.

Ces négociations, qui ont duré près de 10 ans, permettent pour la première fois d'aborder les conditions de commercialisation des produits alimentaires à un niveau multilatéral entre pays industrialisés et en développement. Deux camps sont formés : le premier, « les ennemis de multifonctionnalité », composé du Groupe de Cairns² (incluant le Canada), et les États-Unis, qui représentent les pays exportateurs, soutenant la libéralisation du secteur agricole, et le deuxième, « les amis de la multifonctionnalité », composé des pays de la Communauté économique européenne (CEE) ainsi que le Japon, qui préconisent des politiques plus protectionnistes. Les partisans de la libéralisation réclament la suppression des subventions à l'exportation et des soutiens internes qu'ils jugent faussant la concurrence. De leur côté, la CEE et le Japon cherchent à maintenir des protections pour les produits agricoles sensibles tout en combinant contrôle de l'offre et soutien des prix (Delorme, 1993). Finalement, les négociations aboutissent à l'Accord de Marrakech, signée en 1994, qui reconnaît la complexité de

² Le Groupe de Cairns regroupe des pays exportateurs de denrées agricoles tels que l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Uruguay, les Fidji, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, la Thaïlande, et la Hongrie.

l'application de la libéralisation au secteur agricole tout en visant à contrôler les politiques d'aides qui empêchent la libéralisation des marchés agricoles (Delorme, 2003). Ce même accord donne la naissance à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ayant le but de renforcer la libéralisation des marchés mondiaux.

2.1.1.2 L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

Une autre organisation internationale qui se penche sur la question de la multifonctionnalité de l'agriculture (MFA) sur la scène internationale durant les années 1990 et au début des années 2000 est l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), adoptant à la fois une perspective environnementale et économique. L'Accord sur l'agriculture issu du cycle d'Uruguay, en effet, permet l'ouverture de nouvelles négociations sur la production et la commercialisation des produits agricoles. Au sein de l'OCDE, les débats se poursuivent entre deux camps opposés, soit les « amis » et les « ennemis » de la multifonctionnalité de l'agriculture (Moreddu, 2003). Cette division n'est guère surprenante, compte tenu des discussions survenues lors des négociations du cycle d'Uruguay. Dans ce contexte de libéralisation, certains pays membres de l'OCDE portent une attention particulière à la MFA. Lors du forum sur la MFA organisé par l'OCDE en 1999, les pays importateurs nets, tels que le Japon, la Corée, la Norvège et la Suisse, expriment leur désaccord avec la libéralisation du secteur agricole, arguant que l'agriculture doit être préservée non seulement pour ses aspects culturels, mais aussi pour des objectifs stratégiques liés à la sécurité alimentaire (Bonnal et al., 2012).

Afin de dissiper les confusions entourant la notion de MFA et ses multiples fonctions, l'OCDE élabore un cadre analytique (OCDE, 2001). Avant toute chose, l'organisation définit plusieurs concepts essentiels pour parvenir à une définition de la MFA. Elle d'abord définit la durabilité comme étant « l'utilisation des ressources, humaines, naturelles et fabriquées par l'homme, de façon à permettre aux générations actuelles de satisfaire leurs besoins sans mettre en danger la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. » (OCDE, 2001, p. 6). Cette définition, inspirée de la définition de développement durable du rapport Brundtland (1987), se concentre sur le long terme, notamment par le biais des générations futures, ainsi que sur la dimension globale de l'impact de l'utilisation des ressources naturelles. Ensuite, dans ce même document, l'organisation définit la notion de multifonctionnalité de la manière suivante :

La multifonctionnalité fait référence au fait qu'une activité économique peut avoir des productions multiples et ainsi contribuer à la satisfaction de plusieurs objectifs de la société. Ce concept se rapporte à l'activité en mettant en avant les propriétés spécifiques du processus de production et de ses multiples produits. (OCDE, 2001, p. 6)

Partant de ces deux définitions, l'organisation clarifie que la durabilité représente un objectif en soi, impliquant la gestion des ressources de manière que le capital total, y compris sa valeur d'option, ne diminue pas, permettant ainsi un flux de profits continu. Contrairement à la durabilité, qui est un but essentiel, la multifonctionnalité est décrite comme une caractéristique des processus de production. Cela signifie que la multifonctionnalité peut contribuer à atteindre divers objectifs sociaux, sans toutefois constituer une fin en soi (OCDE, 2001, p. 6).

Ces diverses définitions de la durabilité, de la multifonctionnalité et de l'objectif de multifonctionnalité permettent de mieux comprendre la position adoptée par l'OCDE. Avant la rédaction de ce cadre analytique, l'organisation propose deux définitions distinctes de la MFA dans le cadre des débats internationaux : une définition normative (1998) et une définition positive (2000). La définition normative stipule qu'«au-delà de sa fonction première qui consiste à fournir des aliments et des fibres, l'activité agricole peut également façonner le paysage, apporter des avantages environnementaux tels que la conservation des sols, la gestion durable des ressources naturelles renouvelables et la préservation de la biodiversité, et contribuer à la viabilité socio-économique de nombreuses zones rurales. » De plus, dans ce même communiqué ministériel, il est affirmé que « les politiques agroalimentaires doivent [permettre] à l'agriculture de manifester son caractère multifonctionnel... » (OCDE, 1998). Cette approche normative de la MFA favorise les politiques publiques la mobilisant comme un objectif de la société comme d'équité et de stabilité (Maier et Shobayashi, 2001, p. 15).

Quant à la définition positive, également qualifiée de définition pratique par l'OCDE, elle repose sur deux éléments essentiels :

- L'existence de produits multiples, de base et autres, qui sont conjointement produits par l'agriculture.
- Le fait que certains de ces produits présentent les caractéristiques d'externalités ou de biens d'intérêt public, ce qui entraîne l'absence ou le dysfonctionnement des marchés pour ces biens (OCDE, 2001, p. 9).

Selon cette définition positive, la multifonctionnalité est considérée comme une caractéristique du processus de production. Il convient de préciser quelques notions présentes dans cette définition, telles que la production conjointe, les externalités et les biens publics. Pour aborder la question de la production conjointe, il est nécessaire d'établir les différents types d'interdépendance qui peuvent exister entre les produits agricoles : le lien technique ou biologique, l'utilisation d'un facteur non allouable et le facteur fixe allouable (Pingault, 2004). Ces liens d'interdépendance influencent les décisions prises par les agriculteurs concernant les productions qu'ils souhaitent développer sur leurs exploitations. Ces décisions peuvent être de nature économique, qualitative ou quantitative. Le lien technique ou biologique découle des relations naturelles existant entre les produits lors du processus de production, comme le lien entre le lait et la viande issus d'une même vache. Le deuxième type d'interdépendance repose sur l'utilisation d'un facteur non allouable, c'est-à-dire des produits créés à partir des mêmes ressources qui ne peuvent être séparées ou réparties, tel qu'une prairie utilisée pour l'élevage de moutons produisant à la fois de la viande et de la laine. Ici, la prairie représente le facteur non allouable, car elle ne peut être divisée entre les deux productions, mais peut être partagée pour assurer leur production conjointe. Enfin, le dernier lien concerne l'existence d'un facteur fixe allouable, une ressource pouvant être partagée entre différents usages, mais limitée en quantité. Un exemple de ce type de lien serait la terre agricole, qui permet la production de plusieurs produits, mais dont la surface est limitée. (Pingault, 2004, p. 50-51).

La définition de l'externalité proposée par l'OCDE (2001, p. 67) reprend la celle établie par Mead (1973) : « Une économie (déséconomie) externe est un événement qui confère un avantage appréciable (inflige un dommage sensible) à une (ou des) personne(s) qui n'étaient pas des parties pleinement consentantes à la (ou aux) décision(s) qui a (ont) conduit directement ou indirectement à l'événement en question ». Dans son rapport, l'OCDE (2001b) analyse les externalités positives et négatives en lien avec la MFA. Selon ce travail, lorsqu'un bien génère une externalité positive, la société bénéficie davantage de cette production que le producteur lui-même. Étant donné que ces bénéfices supplémentaires échappent au marché, ils ne sont pas pris en compte dans les décisions de production. Le producteur, n'ayant aucun gain supplémentaire tiré de cette externalité positive, n'est pas incité à augmenter la production, ce qui serait pourtant optimal pour la société. À l'inverse, dans le cas d'une externalité négative, celle-ci génère des coûts supplémentaires pour la société, qui échappent au producteur. Contrairement à l'externalité positive, le producteur est incité à produire davantage en raison de l'absence de ces coûts supplémentaires, au détriment de la société qui subit les effets de cette production excessive. L'intérêt individuel du producteur prime alors sur l'intérêt collectif. Pour remédier à ces « défaillances de marché », les

gouvernements interviennent de diverses manières dans le but d'internaliser les externalités dans l'économie. Dans le cas des externalités positives, ils mettent en place des subventions ou des incitations pour accroître la production de ces biens profitables à la société. Inversement, ils peuvent adopter des politiques coercitives pour réduire ou empêcher la production de biens générant des externalités négatives nuisibles à la collectivité.

La dernière notion présente dans la définition positive de la MFA par l'OCDE (Maier et Shobayashi, 2001) est celle des biens publics. Ces derniers sont des ressources ou des services auxquels l'ensemble de la population peut accéder, et qui se caractérisent par leur nature non rivale et non exclusive. Un bien non exclusif est défini par l'impossibilité d'empêcher quiconque de l'utiliser, indépendamment de sa contribution économique à sa production. Quant à un bien non-rival, son utilisation par une personne n'empêche pas les autres de l'utiliser simultanément. Dans le contexte agricole, la biodiversité peut être considérée comme un bien public non exclusif, tandis que les paysages ruraux constituent un bien public non-rival. À l'instar des externalités, les biens publics, selon l'OCDE, ne sont pas pris en charge par le marché, ce qui nécessite une intervention gouvernementale visant à favoriser leur production ou leur protection dans l'intérêt général. Enfin, la définition positive de la MFA proposée par l'OCDE s'appuie sur des concepts économiques centrés sur les lois du marché, écartant ainsi une approche multidisciplinaire et limitant les interventions politiques à des calculs économiques.

La définition normative de la MFA met en avant le caractère intrinsèque de l'agriculture en tant qu'activité multifonctionnelle, liant cette dernière à des objectifs qui peuvent varier d'un pays ou d'une région à l'autre, en fonction de leurs caractéristiques sociales, environnementales, culturelles, historiques, politiques, etc. Cette approche souligne les fonctions multiples de l'agriculture sans nécessairement s'attacher à la production conjointe ou aux lois du marché. Toutefois, l'OCDE opte finalement pour la définition positive, qui associe la MFA aux caractéristiques spécifiques du processus de production agricole et de ses produits, plutôt que de l'assimiler à un objectif (OCDE, 2001, p. 9). L'organisation justifie ce choix en affirmant que la diversité des situations et des objectifs liés à la MFA rend difficile l'établissement d'une définition universelle applicable à tous les pays membres (Moreddu, 2003, p. 79).

Cette complexité soulève des questions importantes : est-il réaliste de penser l'agriculture de cette manière ? Est-il possible de concevoir des politiques agricoles universelles applicables de la même manière

à tous les pays, indépendamment de leur contexte environnemental, climatique, historique et culturel ? Ou bien ce choix de l'OCDE est-il motivé par des considérations idéologiques ?

2.1.1.3 L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Dernière organisation qui mérite l'attention dans la définition de la MFA est celle de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). En effet, le texte produit lors de la 22^e Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, d'abord, critique les décisions prises au sein de l'OMC lors des débats de commercialisation des produits agricoles et ensuite, défend que la MFA puisse assurer la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement, la viabilité des zones rurales tout en étant un moteur économique des pays. Il propose principalement de mobiliser la MFA pour assurer la sécurité alimentaire afin d'orienter les politiques. Le texte souligne également l'importance des politiques publiques pour équilibrer ces fonctions multiples de l'agriculture : « Il est indispensable de renforcer les capacités des institutions locales à assurer l'aménagement durable des ressources locales. Afin de stimuler l'investissement et la planification à long terme, les exploitants doivent être sûrs d'avoir des droits appropriés de propriété, d'accès organisé ou d'autres modes d'occupation des terres. » (FAO, 2000, p. n.d.). Concernant la fonction environnementale, il attire l'attention sur des pratiques nuisibles à l'environnement de l'agriculture et les rôles des agriculteurs dans la protection des écosystèmes. Pour la fonction économique, il aborde l'importance de l'agriculture dans l'économie des pays, même ceux qui sont très industrialisés en tant que secteur, mais aussi son effet boule de neige dans les régions où elle favorise le développement d'autres activités économiques. Quant à la fonction sociale, le texte met de l'avant les multiples impacts que l'agriculture pourrait avoir dans des zones rurales telles que le développement de l'action collective, la protection des connaissances locales, l'amélioration de la qualité de vie des populations rurales, en particulier les jeunes, la mise en place des programmes éducatifs informels... En effet, cette approche normative que la FAO adopte démontre l'importance d'une perspective multidisciplinaire nécessaire dans l'application des politiques agricoles, mais aussi dans sa compréhension.

2.1.1.4 La conclusion sur les débats internationaux

Cette pluralité des débats et des définitions, ainsi que la malléabilité du concept, a conduit les organisations internationales à adopter une définition de la MFA qui correspondait à leur orientation philosophique et idéologique. L'article de Hediger et Knickel (2009) souligne cette différence d'interprétation en fonction des convictions idéologiques des institutions. L'OMC met l'accent sur la liberté de choix individuel et l'accès au marché, dans une perspective qui minimise l'intervention de l'État. Plutôt que de se concentrer sur les résultats, son approche est principalement procédurale et orientée vers le marché. Cette perspective, axée sur les finalités, différencie l'approche de l'OMC de celle de l'OCDE. Selon Hediger et Knickel (Tableau 3), on pourrait considérer cette vision comme libertarienne, tandis que celle de l'OCDE serait plus utilitariste, en raison de l'importance qu'elle accorde aux résultats et aux caractéristiques politiques, cherchant à maximiser le bien-être social par une utilisation efficace des ressources. L'OCDE favorise une intervention gouvernementale ciblée pour corriger les défaillances du marché. Enfin, l'approche des Nations Unies adopte une perspective plus normative, axée sur l'équité intergénérationnelle et la protection de l'environnement, comme le démontre la définition établie lors du Sommet de Rio ou celle donnée par la FAO. Cette approche intègre des préoccupations éthiques qui vont au-delà de la simple efficacité économique, en englobant les besoins humains fondamentaux et la viabilité à long terme.

Tableau 2.1 L'ancrage épistémologique des différentes conceptions de la « multifonctionnalité »

Organisation	OMC	OECD	FAO
Terminologie	Préoccupations non commerciales	Multifonctionnalité	Rôles de l'agriculture
Objectifs principaux et grands thèmes	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement d'un système commercial équitable et orienté vers le marché • Justification des mesures politiques • Définition de règles communes et de critères pour l'accès aux marchés et 	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement de principes politiques visant à atteindre plusieurs objectifs de la manière la plus rentable possible • Définition de mesures politiques efficaces • Vérification et validation des conclusions 	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation des décisions politiques en faveur de meilleures stratégies de développement • Analyse politique globale • Évaluation du rôle de l'agriculture à différents

	la libéralisation des échanges	concernant les réformes politiques	stades de développement
	<ul style="list-style-type: none"> • Libre choix et accès au marché 	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité économique (rentabilité) 	<ul style="list-style-type: none"> • Informations et outils pour orienter les politiques
	<ul style="list-style-type: none"> • Élimination / réduction des distorsions commerciales 	<ul style="list-style-type: none"> • Production conjointe, externalités et aspects liés aux biens publics 	<ul style="list-style-type: none"> • SARD : Développement agricole et rural durable
Principes directeurs	Accent mis sur les procédures, les mécanismes et les règles	Accent mis sur les résultats et les caractéristiques	Principalement descriptif, mais orienté vers les politiques
Fondement en philosophie morale	Libertarianisme	Utilitarisme	« Éthique du développement durable »

Source : Hediger (2004, p. 6) (traduction libre de l'autrice)

2.2 La multifonctionnalité de l'agriculture dans des débats académiques

La littérature académique sur la multifonctionnalité de l'agriculture (MFA) se développe en suivant les débats internationaux, attirant ainsi l'attention sur ce concept. Plusieurs disciplines explorent ce sujet, notamment la géographie, l'économie, la sociologie et la science politique. Ces recherches interrogent la ruralité, le secteur agricole, l'environnement, ainsi que les inégalités sociales et économiques, entre autres. Ce large éventail d'approches et de définitions donne lieu à de multiples interprétations du concept, influencées par les perspectives idéologiques de chaque auteur, comme c'est le cas dans les débats internationaux. Mais, un point commun de toutes les définitions est la reconnaissance de la pluralité des fonctions de l'agriculture. Ce qui les différencie, c'est leur manière d'étudier ces fonctions. Cette section vise à examiner les différentes approches et définitions proposées dans la littérature afin de préciser la vision que nous adopterons dans ce travail de recherche.

2.2.1 La MFA selon les sciences économiques

Comme mentionné dans la partie précédente, l'essor de la multifonctionnalité d'agriculture provient des débats internationaux des différentes organisations. Les universitaires s'intéressent à ce concept suivant ces débats. Lorsqu'on parle d'une approche économique de la MFA, il s'agit d'étudier le concept dans une perspective marchande des fonctions. Elle s'appuie sur plusieurs corpus théoriques complémentaires qui permettent d'examiner la complexité des relations entre les différentes fonctions de l'agriculture. On trouve ainsi des concepts telle que : biens marchands et non marchands, externalité positive et négative, production jointe ou conjointe, interdépendance ou encore biens publics et privés (Barthélemy et Nieddu, 2003 ; Décaray-Gilardeau, 2011 ; Guillaumin *et al.*, 2008 ; Mollard, 2003 ; Moreddu, 2003 ; Mundler, 2010 ; Pingault, 2004).

Lorsque l'agriculture génère simultanément plusieurs produits, on parle de production conjointe. Ces produits peuvent être des biens agricoles ou d'autres biens ou services. Dans cette perspective, le caractère conjoint de la production devient clairement observable, car la production d'un bien ou service est étroitement liée à celle d'autres biens ou services. En effet, cette approche nécessite de quantifier l'offre et la demande de chacun des produits ou services concernés, puisque l'augmentation ou la diminution de l'un peut influencer le niveau des autres (Moreddu, 2003 ; Mundler, 2010). De plus, ces produits peuvent être perçus comme positifs ou négatifs. Ils peuvent également être considérés, selon les cas, comme des externalités, des biens publics, ou encore comme des produits marchands ou non marchands.

Dans la section précédente, nous avons présenté la définition de l'externalité selon Meade, reprise par l'OCDE, qui met l'accent sur l'interdépendance. Cependant, cette notion étant mobilisée par de nombreux économistes, plusieurs définitions coexistent dans la littérature. Selon Picard (cité dans Mollard, 2003, p. 32), l'externalité correspond à des « situations où les décisions de consommation ou de production d'un agent affectent directement la satisfaction (bien-être) ou le profit (bénéfice) d'autres agents sans que le marché évalue et fasse payer ou rétribue l'agent pour cette interaction ».

Lorsqu'une activité économique génère des effets bénéfiques non rémunérés sur des tiers, on parle d'externalité positive. Dans le cas de l'agriculture, l'exemple classique est celui de l'apiculteur dont les ruches sont installées à proximité de vergers. Les abeilles, en butinant pour produire du miel, assurent simultanément la pollinisation des cultures environnantes (Mollard, 2003). L'apiculteur ne capture que la

valeur marchande du miel, alors que le service de pollinisation, pourtant essentiel à la production fruitière, n'est pas rémunéré par le marché.

À l'inverse, on parle d'externalité négative lorsqu'une activité impose des coûts non compensés à des tiers. L'utilisation d'engrais azotés illustre parfaitement ce cas : l'agriculteur maximise ses rendements et ses profits, mais l'excès de nitrates non absorbé par les cultures pollue les nappes phréatiques et les cours d'eau. Les coûts de dépollution supportée par les collectivités et les dommages subis par les autres usagers de l'eau ne sont pas intégrés dans le calcul économique de l'agriculteur. Celui-ci est une belle illustration des coûts sociaux qui ne sont pas reflétés dans les couts des entrepreneurs et qui seront négligés dans la prise de décision au sein des entreprises (Kapp, cité dans Décaray-Gilardeau, 2011, p. 35).

Dans les deux cas, ces « économies externes » ou « déséconomies externes » – pour reprendre la terminologie de Marshall (1890) – échappent au système de prix et créent un écart ce qui est à l'interne et à l'externe à l'entreprise (Mollard, 2003). Face à cette défaillance de marché, les économistes ont proposé diverses solutions d'internalisation, depuis la taxation pigouvienne (principe de pollueur-payeur) jusqu'aux marchés de droits, en passant par les subventions et la réglementation (Décaray-Gilardeau, 2011, p. 33). Toutefois, comme le soulignent de nombreux auteurs, l'efficacité de ces instruments reste limitée par les coûts de transaction, les problèmes d'asymétrie d'information et les contraintes politiques.

Le concept des biens marchands ou non marchands que les économistes définissent dans la notion de la MFA est étroitement lié aux externalités. Le bien marchand est le résultat de la production agricole qui trouve une rémunération sur le marché. Tandis que le bien non-marchand correspond également à un produit agricole qui constitue une richesse (comme les paysages), mais qui ne trouve pas d'une rémunération directe (Hervieu, 2002). En effet, ces biens non marchands peuvent être liés aux externalités, ainsi Mollard (2003) défend que les externalités positives puissent être considérées comme des biens non marchands. La distinction entre ces deux concepts n'est pas toujours très évidente. Ce point est appuyé par Barthélémy et Nieddu (2003, p. 103) qui mentionnent que « le plus souvent, les produits non marchands sont envisagés comme externalités et produits joints ». Toutefois, ces mêmes auteurs proposent de dépasser cette dichotomie en introduisant le concept de « bien identitaire » : des biens produits non pas en réponse à une défaillance de marché, mais dans une logique de préservation de l'identité agricole et de perpétuation des conditions d'existence de la communauté agricole. Cette approche suggère que certaines productions agricoles relèvent d'une « économie identitaire » distincte

de l'économie de marché, remettant ainsi en question la catégorisation dichotomique marchande/non marchande. Les savoir-faire traditionnels ou les exploitations familiales peuvent entrer dans ce cadre du bien identitaire montrant ainsi l'identité générationnelle ou territoriale liée aux productions répondant ainsi à une logique patrimoniale de transmission.

2.2.2 La MFA selon les sciences sociales

Les chercheurs en sciences sociales adoptent une différente approche par rapport aux économistes. Ils recommandent ainsi de partir du territoire et incluent les locaux dans la détermination des objectifs du territoire (Guillaumin *et al.*, 2008). Dans cette perspective, contrairement à l'approche économique, les sciences sociales privilégient l'aspect territorial dans la conceptualisation de la MFA. Selon cette approche, la multifonctionnalité est une construction sociale qui émerge à partir des interactions entre les agriculteurs, les habitants, les élus et les autres acteurs du territoire (Remy, 2000).

Cette approche territoriale contraste avec l'analyse économique centrée sur les défaillances de marché. Elle privilégie : la compréhension des dynamiques locales, la participation des acteurs concernés et la reconnaissance de la diversité des situations. Moreddu (2003), malgré son approche économiste, reconnaît également que les objectifs en termes de multifonctionnalité peuvent être différents selon les régions (Mundler, 2010).

Au-delà de ces dimensions territoriales et participatives, l'approche des sciences sociales conçoit la multifonctionnalité comme un projet de société nécessitant un nouveau pacte entre l'agriculture et les citoyens. Cette vision transformatrice de l'agriculture est particulièrement bien exprimée par Hervieu qui appelle à :

Un nouveau contrat entre la société et son agriculture. Un contrat qui apaiserait les peurs alimentaires et contribuerait à réconcilier nos concitoyens avec leur alimentation. Un contrat qui ouvrirait également de nouveaux horizons aux agriculteurs et leur redonnerait toute la place qu'ils méritent dans la société. Un contrat qui, enfin, garantirait la préservation des ressources naturelles, les équilibres sociaux et le développement de nouveaux débouchés. Bref, un contrat qui assurerait l'épanouissement d'une agriculture et d'un système alimentaire durables. » (Hervieu, 2002 (cité dans Guillaumin *et al.*, 2008, p. 47)

Selon l'approche des sciences sociales, la multifonctionnalité se sépare de sa technicalité et devient un projet sociétal, participatif et local. Cette perspective rejoint d'ailleurs la notion de « réseaux sociaux informels » identifiée dans le cas grec (Vounouki, 2003) et l'importance des « communautés » soulignée par Barthélémy et Nieddu (2003) dans leur concept de bien identitaire.

2.2.3 La conclusion sur les approches académiques

L'examen des approches académiques de la multifonctionnalité révèle la richesse mais aussi la complexité de ce concept. Ainsi, dans la majorité des cas, la MFA est mobilisée comme un principe à utiliser pour évaluer et réformer les politiques agricoles (Delorme, 2003). Cette difficulté de définition est similaire à celle rencontrée avec le concept de développement durable, qui a été interprété de diverses manières en fonction des croyances politiques et idéologiques (Gendron, 2012).

L'approche économique, centrée sur les défaillances de marché, offre des outils analytiques rigoureux pour comprendre les mécanismes de production conjointe, d'externalités et de biens non marchands. Cependant, comme le soulignent Barthélémy et Nieddu (2003), cette vision peut s'avérer réductrice en négligeant les dimensions identitaires et patrimoniales de l'agriculture.

L'approche des sciences sociales, quant à elle, privilégie une entrée territoriale et participative qui reconnaît la multifonctionnalité comme une construction sociale. Cette perspective permet de saisir les dynamiques locales et les réseaux d'acteurs, mais peut parfois manquer d'outils pour évaluer l'efficacité économique des arrangements institutionnels.

Face à cette diversité d'approches, notre recherche adopte une position intégrative. Nous reconnaissons, avec Van Huylenbroeck et al. (2007), la nécessité d'une typologie claire des fonctions agricoles, tout en admettant que leur articulation varie selon les contextes territoriaux. Notre définition opérationnelle s'articule donc autour de trois dimensions principales - économique, environnementale et sociale - tout en reconnaissant leurs interdépendances et leurs déclinaisons locales.

Cette approche mixte nous permet de : mobiliser les outils analytiques de l'économie pour comprendre les mécanismes de production et d'allocation ; intégrer la dimension territoriale et

participative mise en avant par les sciences sociales et reconnaître la pluralité des logiques d'action (marchande, identitaire, citoyenne) qui coexistent dans l'agriculture contemporaine.

Enfin, plutôt que de chercher une définition unique et universelle de la multifonctionnalité, notre recherche s'attache à comprendre comment ce concept prend forme dans des contextes spécifiques, à travers l'interaction entre politiques publiques, dynamiques territoriales et stratégies d'acteurs. Cette approche pragmatique nous semble la plus à même de saisir la complexité du phénomène tout en produisant des connaissances pour les décideurs, les praticiens, mais aussi les citoyens.

2.3 La multifonctionnalité de l'agriculture au Québec

L'essor de la MFA au Québec s'est manifesté plus tardivement que dans d'autres pays, vers la fin des années 2000. Ce concept a d'abord été examiné et recommandé comme politique agricole à adopter dans la province dans le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ, 2008), également connu sous le nom de rapport Pronovost. Par la suite, le rapport Saint-Pierre a approfondi les études concernant les bénéfices que la MFA pourrait apporter. En 2011, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a mis en place un « Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture ». Cependant, l'intérêt de l'État pour la MFA a diminué, bien qu'elle ait regagné l'attention dans les milieux académiques. Dans cette partie de notre travail, nous allons étudier d'abord comment la MFA a été définie par le rapport Pronovost et ensuite, nous allons aborder le Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité développé par le MAPAQ. Pour finir, nous allons donner quelques exemples des différents pays ayant une approche multifonctionnelle dans la définition de leur politique agricole.

2.3.1 Le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ)

La Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), présidée par Jean Pronovost, dont le rapport porte également son nom, demeure une référence pertinente dans le contexte actuel. Ce rapport, publié il y a plusieurs années, continue d'offrir des recommandations cruciales

pour le secteur agricole québécois. Parmi les caractéristiques de l'agriculture de demain, la multifonctionnalité est mise en avant, suivie de l'autosuffisance, de l'agriculture plurielle, entrepreneuriale, professionnelle et durable. Ces attributs, toujours d'actualité, sont essentiels non seulement pour orienter la transition écologique, mais également pour assurer la pérennité du secteur et revitaliser le milieu rural. Le rapport accorde une attention particulière à l'environnement, à la santé, aux changements climatiques, à la place du consommateur et à l'acceptabilité sociale, autant de facteurs centraux dans les débats actuels. Tous ces caractéristiques et facteurs énumérés dans le rapport soutiennent pleinement la définition de la multifonctionnalité et illustrent son importance cruciale pour l'avenir du secteur agricole ainsi que pour la société québécoise dans son ensemble.

La commission constituée en 2006 avait pour mandat « de dresser un état de situation sur les enjeux et les défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, d'examiner l'efficacité des politiques publiques dans différents domaines qui touchent ce secteur d'activité, d'établir un diagnostic et de formuler des recommandations sur les adaptations à faire. » (Pronovost *et al.*, 2008, p. 3). Pour ce faire, elle a mené des consultations publiques dans 15 régions du Québec, et son diagnostic était clair :

Le diagnostic que pose la Commission se veut limpide : le secteur agricole et agroalimentaire est en train de se refermer sur lui-même. Les systèmes qu'il a mis en place créent des obstacles à l'émergence de nouveaux types d'agriculture, au développement de produits originaux et à l'exploration de nouvelles possibilités commerciales [...] Le secteur agricole et agroalimentaire ne pourra pas faire face aux défis de l'avenir en reconduisant simplement le statu quo intégral de ses façons de faire. Certes, les changements préconisés comportent leur part de risque. Après avoir soupesé les avantages et les inconvénients des réformes proposées, la Commission est fermement convaincue de la nécessité de procéder à ces changements de manière ordonnée et progressive. (Pronovost *et al.*, 2008)

Cette conclusion invite l'ensemble de la société québécoise à participer activement à ces changements, à encourager l'innovation et à soutenir les initiatives entrepreneuriales. À défaut, les évolutions s'imposeront d'elles-mêmes, dictées par de nouveaux modes de consommation et par la concurrence accrue d'autres produits. Ces nouveaux modes de consommation sont déjà visibles dans notre quotidien. Les consommateurs, de plus en plus soucieux de l'environnement, réclament des produits diversifiés, biologiques, locaux et abordables. Toutefois, ces attentes ont été critiquées par certains porte-paroles des agriculteurs lors des consultations, qui ont jugé ces demandes paradoxales. Ils ont soutenu que les consommateurs devaient être prêts à payer plus cher s'ils souhaitaient des produits agricoles conformes aux normes environnementales et sociales. Cette critique soulève la question de savoir

pourquoi les Européens ont accès à des produits de qualité à des prix raisonnables, alors qu'au Québec, cela semble plus coûteux.

La réponse réside dans les politiques agricoles mises en place dans ces deux territoires : l'Europe bénéficie de politiques renforçant la protection de la production agricole, telles que la Politique agricole commune (PAC), tandis que le Québec a privilégié une production orientée vers l'exportation, conformément aux principes défendus lors des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

2.3.1.1 La définition de la multifonctionnalité de l'agriculture dans le rapport de la CAAQ

La Commission attribue à l'agriculture quatre rôles déterminants qui en font une activité multifonctionnelle : contribution à l'alimentation de la population, maintien d'une activité économique et d'un mode de vie pour les travailleurs agricoles, création de richesse et d'emplois, et enfin, contribution à l'occupation dynamique du territoire (Pronovost *et al.*, 2008, p. 37). Ces caractéristiques multifonctionnelles de l'agriculture sont également reconnues par les participants aux consultations publiques :

La réalité voulant que l'agriculture ne joue pas strictement une fonction alimentaire est reconnue par une nette majorité des participants. On s'entend largement sur l'importance de valoriser sa contribution au développement économique et à la revitalisation du milieu rural ainsi que ses fonctions environnementales, patrimoniales et sociales. Il fut beaucoup question de l'occupation dynamique du territoire et de la contribution essentielle de l'agriculture et de l'agroalimentaire à l'atteinte de cet objectif. (Pronovost et al., 2008, p. 27)

Le rapport identifie également diverses activités économiques liées à l'agriculture, telles que le tourisme, la préservation du patrimoine, et l'aménagement du territoire, tout en renforçant la vie sociale et culturelle des zones rurales, qui ne pourraient prospérer sans l'agriculture.

Un aspect important du rapport est que les autres attributs définis s'intègrent également dans la définition de la multifonctionnalité de l'agriculture. Par exemple, lorsqu'il aborde l'agriculture plurielle, la Commission soutient que l'agriculture québécoise devrait être diversifiée en termes de taille des fermes, lesquelles n'ont cessé de croître depuis les années 1960. Une telle diversification permettrait non

seulement de continuer à produire des denrées alimentaires de masse, mais aussi de valoriser les petites exploitations agricoles qui pourraient se concentrer sur des produits artisanaux mettant en avant le savoir-faire québécois :

Il importe également de soutenir, de manière plus tangible que nous ne l'avons fait jusqu'ici, les fermes différentes, qui ont décidé de répondre à l'appel des consommateurs québécois en faveur de produits différenciés à haute qualité nutritive, de mettre en valeur les terroirs, de pousser les spécialités de niche, d'accroître la production biologique, d'étendre les appellations contrôlées, etc. (Pronovost et al., 2008, p. 38)

Cette demande de diversification correspond parfaitement à une approche multifonctionnelle, qui favorise la diversité des paysages, l'offre de produits, la protection des connaissances traditionnelles, et la prévention des risques sanitaires et environnementaux.

Un autre point important du rapport est que lorsqu'il aborde le sujet de l'agriculture durable qui doit s'appuyer sur des processus de planification participatifs, incluant divers acteurs du secteur ainsi que les citoyens, dans les décisions relatives à l'aménagement et au développement des territoires. Il encourage une cohabitation sociale respectueuse de tous, assurant ainsi la préservation des terres grâce au soutien du gouvernement et de la population locale. De plus, l'attachement de la classe agricole à la « ferme familiale » renforce le sentiment d'appartenance au territoire et le besoin d'assurer la relève agricole. Cependant, les coûts élevés des fermes, les quotas, et les barrières à l'entrée représentent des défis majeurs pour la pérennité de l'agriculture québécoise, en particulier pour l'installation des jeunes agriculteurs.

Enfin, le rapport indique que les participants aux consultations souhaitent d'abord nourrir le Québec, puis exporter des produits agricoles. Pour atteindre cet objectif, ils préconisent l'installation de circuits courts de distribution, tels que les marchés publics, les marchands locaux, les comptoirs à la ferme ou au village, les boutiques spécialisées, et les initiatives communautaires (Pronovost et al., 2008, p. 44). Ces circuits courts concurrencent les supermarchés en créant un lien direct entre les consommateurs et les agriculteurs, renforçant ainsi la transparence de l'information et l'économie d'énergie. De plus, ils permettent de diminuer le rapport de pouvoir entre les intermédiaires et les agriculteurs.

Tous ces éléments du rapport soutiennent effectivement les fonctions multiples de l'agriculture, bien qu'ils soient définis de différentes manières. Il est clair que la préoccupation sociale concernant la

santé et l'environnement est un enjeu majeur pour les agriculteurs et les consommateurs. Bien que ce rapport date de 2008, sa pertinence demeure indéniable aujourd’hui.

2.3.1.2 Les recommandations du rapport

Le rapport a formulé 49 recommandations visant à préparer l’agriculture québécoise pour l’avenir, couvrant divers aspects du secteur. La conclusion du rapport met en garde contre l’étouffement imminent du secteur agricole et agroalimentaire québécois en raison d’un ensemble complexe de lois, de règlements, de structures et de pratiques qui ont atteint un niveau de rigidité alarmant. Le rapport préconise ainsi, en premier lieu, d’ouvrir le système à l’innovation, au dialogue entre les agriculteurs et la société civile, à la relève agricole des jeunes, à la diversification des modes de production et de distribution, et enfin, à la multifonctionnalité de l’agriculture (Pronovost *et al.*, 2008, p. 243).

Pour illustrer l’importance de cette approche et la pertinence des recommandations, nous avons regroupé celles qui correspondent aux différentes fonctions de l’agriculture. Ce tableau (Tableau 2-1) met en lumière la manière dont la multifonctionnalité de l’agriculture est intégrée dans les recommandations du rapport de la CAAAQ. Par exemple, la recommandation 14 en faveur de la création d’un comité multidisciplinaire sur les dangers liés aux organismes génétiquement modifiés (OGM) peut être classée à la fois comme relevant des fonctions environnementales et sociales. Cette difficulté à attribuer les fonctions de manière exclusive souligne la nature intrinsèque des fonctions de l’agriculture.

Cette classification est appuyée par la définition de Laurent (2001, p. 4) qui affirme la nécessité d’une vision globale du rôle de l’activité agricole dans la société. L’autrice souligne ainsi que la MFA révèle l’évolution de cette activité comme un « fait total social » au sens de Mauss (1924) englobant plusieurs dimensions telle qu’économique, sociale, politique, etc. Cette perspective est donc appliquée à la MFA, qui s’inscrit profondément dans la vie quotidienne de chacun, en raison de ses multiples fonctions, comme l’approvisionnement en denrées, la contribution au paysage, et le maintien du tissu social et économique dans les zones rurales.

Tableau 2.2 Recommandations de CAAAQ classées selon les différentes fonctions de l'agriculture

Numéros de recommandation	Recommandations	Fonction principale	Fonction secondaire
10	Mettre en place un paiement modulé en fonction des caractéristiques biophysiques et des conditions climatiques pour l'agriculture.	Fonction économique	Fonction environnementale
11	Réviser la politique de l'eau pour une gestion par bassin versant et accorder un financement adéquat aux organismes de bassin versant.	Fonction environnementale	Fonction sociale
12	Adopter un plan d'action préventif en matière de bien-être animal.	Fonction sociale	
14	Créer un comité multidisciplinaire pour conseiller sur les enjeux liés aux OGM.	Fonction sociale	Fonction environnementale
15	Préciser les paramètres pour protéger la production biologique contre la contamination par les OGM.	Fonction environnementale	Fonction économique
18	Assurer le financement adéquat des services-conseils et leur accessibilité dans toutes les régions agricoles du Québec.	Fonction économique	Fonction sociale
20	Promouvoir la production de biogaz à partir des rebuts agricoles.	Fonction économique	Fonction environnementale
21	Mettre en place un étiquetage généralisé des produits contenant des OGM au Canada.	Fonction économique	Fonction sociale
22	Harmoniser les interventions en matière d'environnement auprès des producteurs agricoles.	Fonction environnementale	Fonction économique
23	Offrir un accompagnement et un suivi rigoureux du respect de la réglementation environnementale.	Fonction environnementale	Fonction sociale
25	Introduire l'écoconditionnalité dans tous les programmes de soutien agricole.	Fonction environnementale	Fonction économique
27	Mettre en place des zones agricoles sans OGM dans le cadre du développement de la zone agricole.	Fonction économique	Fonction sociale
28	Introduire des dispositifs d'analyse et de traçabilité pour l'étiquetage des OGM.	Fonction économique	Fonction sociale
36	Promouvoir des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement.	Fonction environnementale	Fonction économique
37	Développer des infrastructures régionales pour la viabilité de l'agriculture, comme des abattoirs.	Fonction économique	Fonction sociale
38	Favoriser la conversion vers la production biologique.	Fonction environnementale	Fonction économique

39	Soutenir la mise en place d'activités complémentaires de transformation à la ferme.	Fonction économique	Fonction sociale
40	Faciliter l'accès à des quotas pour la relève agricole.	Fonction économique	Fonction sociale
45	Mettre en place un plan d'action préventif en matière de santé et de sécurité au travail dans le secteur agricole.	Fonction sociale	
47	Favoriser la participation des citoyens à la gestion du territoire rural.	Fonction sociale	Fonction environnementale

L'analyse des recommandations de la CAAAQ à travers le prisme de la multifonctionnalité de l'agriculture révèle la complexité et l'interconnexion des enjeux contemporains du secteur agricole québécois. La classification proposée dans le Tableau 2-1 démontre que les fonctions économiques, sociales et environnementales de l'agriculture ne peuvent être dissociées les unes des autres, comme plusieurs recommandations illustrent.

Cette approche multifonctionnelle traduit une évolution fondamentale dans la conception du rôle de l'agriculture dans la société québécoise. Au-delà de sa fonction première de production alimentaire, l'agriculture est désormais reconnue comme un vecteur essentiel de préservation environnementale, de cohésion sociale et de vitalité économique des territoires ruraux. Les 49 recommandations du rapport Pronovost constituent ainsi une feuille de route ambitieuse pour transformer un système agricole jugé trop rigide en un modèle plus ouvert, innovant et adapté aux défis du 21^e siècle.

L'urgence d'agir, soulignée par la mise en garde du rapport contre des défis du secteur, appelle à une mobilisation de l'ensemble des acteurs - agriculteurs, société civile, institutions et relève agricole. C'est par cette approche inclusive et multifonctionnelle que l'agriculture québécoise pourra pleinement jouer son rôle de « fait social total », contribuant de manière intégrée au bien-être économique, social et environnemental de la société québécoise.

2.3.2 Le rapport Saint-Pierre

Un autre travail important sur l'agriculture québécoise à cette époque est le rapport intitulé « Une nouvelle génération des programmes de soutien financier à l'agriculture », publié en 2009 par Michel

Saint-Pierre, ancien sous-ministre de l’Agriculture. Ce rapport vient appuyer le travail réalisé par la CAAAQ. Il se concentre sur le problème d’endettement des agriculteurs québécois, critique le programme d’ASRA et propose une nouvelle initiative permettant d’intégrer la MFA dans l’agriculture québécoise.

2.3.2.1 Les critiques du programme ASRA

Ce rapport se distingue par sa critique appuyée du programme ASRA, qu’il considère comme inadapté aux réalités contemporaines du secteur agricole. Saint-Pierre y défend l’idée qu’il est nécessaire de soutenir les entreprises agricoles autrement et il identifie plusieurs effets pervers associés au programme ASRA (Saint-Pierre, 2009, p. 23) :

- Masque les signaux du marché
- Favorise l’endettement excessif (26% au Québec contre 18% en Ontario)
- Concentre les aides dans les régions centrales (69% des compensations)
- Ne stimule pas suffisamment la productivité
- Coûts insoutenables (déficit de 780M\$ en 2008)

En plus de critiquer le programme ASRA, le rapport attire l’attention sur le phénomène préoccupant de l’endettement accru des fermes au Québec. Il reproche à l’ASRA de masquer les signaux du marché, en instaurant une forme de sécurité artificielle qui incite les entreprises agricoles à s’endetter davantage. Selon le rapport, cet endettement important, souvent perçu comme une conséquence inévitable du modèle agricole actuel, constitue en réalité un symptôme révélateur de la vulnérabilité croissante du secteur. Il met ainsi en lumière les limites structurelles d’un système qui, tout en assurant la stabilité des revenus, renforce la dépendance des producteurs au crédit et les expose à des pressions financières constantes. Dans ce contexte, le rapport invite à réfléchir aux mécanismes qui nourrissent cet endettement, ainsi qu’à leurs effets à long terme sur la viabilité des exploitations agricoles et sur la résilience de l’agriculture québécoise dans son ensemble (Saint-Pierre, 2009, p. 24).

En réponse à ces constats, le rapport propose de remplacer le programme ASRA par le Programme d’autogestion des risques agricoles (PARA), un dispositif basé sur le revenu global de l’entreprise et pas sur la production. Le PARA serait conçu comme complémentaire aux programmes fédéraux, Agri-

investissement et Agri-stabilité. Selon le rapport, le PARA permettrait aux producteurs agricoles de mettre des sommes de côté durant les années de bonnes recettes et de les retirer lors des périodes plus difficiles, assurant ainsi une forme de stabilisation financière. Ce mécanisme de gestion individuelle du risque deviendrait, selon Saint-Pierre, le principal outil de soutien à l'agriculture au niveau provincial (Saint-Pierre, 2009, p. 51).

La proposition de réforme du programme ASRA suscite des réactions tranchées parmi les organisations agricoles québécoises. L'Union paysanne accueille favorablement le rapport Saint-Pierre, tandis que l'Union des producteurs agricoles (UPA) le rejette catégoriquement. Le président de l'Union paysanne à l'époque, Benoit Girouard, illustre bien cette position en déclarant : « Si le rapport Pronovost proposait de redonner de l'oxygène à l'agriculture, le rapport de Michel St-Pierre propose ni plus ni moins que d'apprendre à respirer à l'air libre » (Le Bulletin des agriculteurs, 2009). L'organisation reconnaît le lien fort qui unit ces deux rapports emblématiques des années 2000 portant sur l'avenir de l'agriculture au Québec. La réforme de l'ASRA est perçue, selon les mots du secrétaire de l'Union paysanne, comme le « passage d'une culture de volume à une culture de la ferme comme un ensemble ». Ces changements sont interprétés comme un appel à la diversification et à une meilleure efficacité des exploitations agricoles. En revanche, la réaction de l'UPA est aussi virulente que celle exprimée à l'égard du rapport Pronovost. Le syndicat agricole unique au Québec rejette les conclusions du rapport Saint-Pierre, voyant dans celles-ci une menace à son rapport de force traditionnelle avec l'État dans le domaine agricole. Son président, Christian Lacasse, va jusqu'à qualifier le rapport de « Ça manque carrément de rigueur. C'est même de la désinformation! » (Morin, 2009). L'UPA propose plutôt d'élargir le programme ASRA, en y intégrant des plafonnements et des objectifs de performance, plutôt que d'y mettre fin. Enfin, il convient de noter que, au moment de la publication du rapport en 2009, le gouvernement avait budgété 305 millions de dollars pour le programme, tandis que les dépenses prévues atteignaient 870 millions de dollars. C'est un écart budgétaire qui souligne les enjeux de viabilité financière du modèle existant.

Pendant que les critiques du programme d'ASRA du rapport Saint-Pierre se font parler, une autre proposition très importante est aussi faite : les contrats d'agriculture multifonctionnelle (CAM)

2.3.2.2 Les Contrats d'agriculture multifonctionnelle (CAM)

Le rapport Pronovost avait introduit le concept de la MFA. Le rapport Saint-Pierre, pour sa part, va plus loin en proposant un programme « à élaborer » (Saint-Pierre, 2009, p. 55) qui reconnaît les multiples fonctions de l'agriculture, au-delà de la seule production alimentaire. Il s'inspire des modèles internationaux ayant déjà adopté une approche multifonctionnelle dans le secteur agricole. Avec les CAM, l'objectif est d'offrir un appui à une activité agricole diversifiée dans des zones au potentiel agricole limité en échange d'une contribution à l'atteinte d'objectifs sociaux ou environnementaux. Le rapport définit ainsi la MFA comme étant :

Ce concept fait référence aux différentes dimensions productives, sociales et environnementales des activités agricoles. Il se base sur la reconnaissance des différents rôles de l'agriculture et de sa capacité à participer à la résolution des grands problèmes mondiaux en termes d'alimentation, d'adaptation aux changements climatiques ou de gestion durable des ressources. L'accent est ainsi mis sur la nécessité de prendre en compte les dimensions non marchandes de l'agriculture » (Saint-Pierre, 2009, p. 54).

Dans cette perspective, le rapport propose la mise en place des Contrats d'agriculture multifonctionnelle, bien qu'ils restent à développer. « À titre d'exemple », comme le précise le document, il imagine un programme offrant une aide annuelle de 10 000 \$ par ferme, portée à 15 000 \$ pour les exploitations certifiées biologiques, sur la base de contrats d'au moins trois ans. Le budget serait progressif : 5 millions de dollars la première année, pour atteindre 15 millions à la troisième année. Pour être admissibles, les fermes devraient générer au moins 10 000\$ de recettes agricoles, maintenir un minimum de 8 % de la surface agricole en aire protégée (boisé, marais, haies), ne pas excéder un certain seuil de densité animale et proposer une diversification de leurs activités. Une limite d'actifs d'un million de dollars est également suggérée pour cibler les plus petites exploitations. De plus, Saint-Pierre met comme objectif de débuter les contrats pour avril 2010.

L'approche territoriale ciblant les régions défavorisées répond à un besoin réel d'occupation dynamique du territoire. Cependant, le programme tel que présenté souffre de lacunes majeures qui remettent en question sa crédibilité et son efficacité potentielle. Le rapport lui-même admet que « le modèle québécois est à élaborer » et que les critères proposés ne sont donnés qu' « à titre d'exemple seulement ». Cette absence d'analyse contraste fortement avec l'analyse détaillée de l'ASRA qui occupe l'essentiel du rapport. Il est alors possible de se demander si les CAM ne sont pas qu'une idée lancée inspirante et encourageante, mais qui n'a pas été étudiée comme il faudrait. Le programme nous fait

penser, sur certains aspects, aux Contrats territoriaux d'exploitation (CTE) français mis en place entre les années 1999 et 2002. Cependant, les CTE étaient beaucoup plus ambitieux et complexes, et disposaient des budgets beaucoup plus importants. Les CTE associaient l'État avec les agriculteurs dans un cadre contractuel à la fois un soutien pour les activités agricoles de l'exploitant et une rémunération pour les services rendus à la société (comme la protection de l'environnement ou l'entretien du territoire), en lien avec les besoins exprimés localement (Bonnal *et al.*, 2012, p. 9). Tandis que, les CAM sont plus simples, avec des critères basiques et un montant forfaitaire.

L'une des autres limites des CAM est le budget proposé qui apparaît insignifiant face aux enjeux. Avec 15 millions de dollars à terme pour l'ensemble du programme, comparé aux centaines de millions distribués par l'ASRA, l'impact risque d'être symbolique plutôt que structurant. Une ferme recevant 10 000\$ par année peut difficilement compenser la perte de compensations ASRA qui peut dépasser 100 000\$ pour certaines exploitations. Sur cet effet, le rapport souligne que le programme PARA pourrait venir en aide pour soutenir la multifonctionnalité en accompagnement aux CAM.

Enfin, cette proposition sur les CAM représente une reconnaissance tardive mais bienvenue de caractère multifonctionnel de l'agriculture québécoise. Le concept de rémunérer les services environnementaux et sociaux rendus par les agriculteurs est moderne et aligné sur les meilleures pratiques internationales. Toutefois, la proposition du rapport ressemble davantage à une ébauche qu'à un programme mûr pour l'implantation. Pour transformer cette bonne intention en politique efficace, il faudrait augmenter le budget, développer une méthodologie rigoureuse d'évaluation des services rendus, mettre en place une véritable gouvernance régionale et prévoir une période de développement et d'expérimentation. Sans ces investissements fondamentaux en temps et en ressources, les CAM risquent de ne pas avoir l'appui nécessaire pour sa mise en œuvre. L'écart entre l'ambition affichée et les moyens proposés révèle peut-être que ce volet de la réforme n'a pas reçu l'attention qu'il méritait dans l'élaboration du rapport. Malgré ces lacunes importantes identifiées dans la proposition des CAM du rapport Saint-Pierre, le concept de multifonctionnalité agricole n'a pas été abandonné au Québec, comme en témoigne la mise en œuvre du Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture réalisé en 2011, qui tentait de donner une forme plus concrète à ces ambitions théoriques.

2.3.3 Le Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture

Suivant les recommandations des rapports Pronovost et St-Pierre, le MAPAQ met en place, en 2011, un programme pilote visant à appuyer la multifonctionnalité de l'agriculture. Ce programme encourage les agriculteurs admissibles à réaliser des projets bénéfiques à la fois pour leur exploitation et pour leur communauté. De cette manière, le MAPAQ reconnaît la vocation de l'agriculture qui dépasse la simple production alimentaire :

Elle façonne les paysages ruraux, contribue à l'attractivité du territoire, à la gestion et à la protection des ressources naturelles, au maintien de services dans la communauté, etc. Ces diverses contributions sont le propre des biens publics et ne peuvent être convenablement assurées dans le cadre d'une économie de marché. (MAPAQ, 2011, p. 4)

Cette définition par le MAPAQ est importante, car elle reconnaît explicitement les limites de l'économie de marché. Le MAPAQ souligne ainsi que, dans le système agricole actuel, les agriculteurs sont confrontés à des impératifs de rentabilité. Cette pression économique les constraint souvent à prioriser leur survie financière immédiate. Par conséquent, ils doivent renoncer à des investissements dans des pratiques qui seraient bénéfiques sur le plan écologique ou social, mais qui ne génèrent pas de revenus à court terme. Il souligne également le fait que cette problématique s'accentue dans des zones marginales où les contraintes topographiques, climatiques ou pédologiques limitent le potentiel agricole. Les entreprises de ces territoires, malgré leur contribution vitale à l'occupation du territoire et à la prévention de la désertification rurale, essayent à atteindre les seuils de rentabilité nécessaires pour assurer leur pérennité. Enfin, le ministère reconnaît que leur disparition progressive menace non seulement le tissu économique local, mais également l'équilibre territorial du Québec, la transmission des savoirs traditionnels et la cohésion sociale des communautés rurales.

Dans cette perspective, avec la mise en place de ce projet pilote vise à corriger cette défaillance de marché en établissant des mécanismes de reconnaissance et de compensation pour les externalités positives de l'agriculture. Le programme pilote cherche ainsi à valoriser concrètement le rôle des agriculteurs, en leur offrant un soutien pour tout ce qu'ils font au-delà de la production : prendre soin des paysages, protéger l'environnement et faire vivre les milieux ruraux. Pour être éligibles, les exploitations doivent être de petites tailles, situées dans des zones où l'agriculture doit faire face à des défis naturels ou d'éloignement. Elles peuvent ainsi recevoir jusqu'à 30 000\$ pour l'adoption des dites pratiques. Trois orientations principales déterminent la structure du programme (Mundler et Ruiz, 2015b):

- **Orientation géographique** : le programme prend en compte les territoires ruraux en difficulté ou en déprise, ainsi que les zones avec des handicaps agronomiques, climatiques ou d'éloignement. Cependant, il exclut les zones périurbaines et d'agriculture dynamique.
- **Orientation thématique** : le programme vise à combler la lacune des autres programmes en ciblant plusieurs thématiques : la mise en valeur des paysages, l'attractivité des territoires ruraux, l'accessibilité de l'espace rural, la préservation du patrimoine agricole, la protection de la biodiversité et les prestations de services à la communauté
- **Orientation sur la population cible** : les exploitations ayant un revenu brut agricole inférieur ou égal à 150 000\$

Le programme adopte une approche décentralisée et flexible pour s'adapter aux réalités locales. Des comités régionaux, composés d'acteurs variés (ministères, UPA, CLD, MRC), évaluent les projets selon leur pertinence pour la collectivité, leur impact économique local et leur contribution au développement agricole. Les agriculteurs bénéficient d'une grande liberté dans le type de projets proposés, pourvu qu'ils respectent les objectifs du programme. Les montants d'aide sont déterminés localement par les directions régionales du MAPAQ selon les pratiques mises en œuvre et le contexte régional, sans taux fixe prédéterminé. Cette structure favorise ainsi des solutions adaptées aux enjeux spécifiques de chaque territoire (Sénéchal, 2013).

Il est malheureusement difficile de trouver des informations sur les résultats concrets du programme. Cela dit, l'article d'Élisabeth Sénéchal nous fournit une récapitulation brève du projet à son mi-chemin en 2013. Deux ans après son lancement, le programme compte 111 projets acceptés sur 156 soumis, mobilisant 284 entreprises agricoles. Ces projets se répartissent entre 29 initiatives collectives et 82 individuelles, avec une aide financière totale de 5 millions de dollars sur des investissements de 7,4 millions, témoignant de l'engagement financier des agriculteurs et partenaires. Les projets collectifs captent 70% du financement et sont principalement coordonnés par des CLD, MRC, organismes sans but lucratif, coopératives et clubs-conseils.

La distribution régionale varie selon les dynamiques locales : le Bas-Saint-Laurent privilégie des projets collectifs mobilisant de nombreuses entreprises, tandis que la Mauricie ne compte que des projets individuels. Les initiatives soutenues se concentrent sur la restauration de bâtiments agricoles patrimoniaux (un tiers des projets), la remise en culture de terres en friche par l'aménagement de cultures

paysagères, de pâturages ou de systèmes agroforestiers, l'amélioration des pâturages existants, et la préservation de cultures et races patrimoniales. Ces projets visent simultanément la diversification agricole, l'attractivité territoriale et la conservation de la biodiversité (Sénéchal, 2013).

2.4 Vers une définition opérationnelle de la multifonctionnalité de l'agriculture

L'examen des débats internationaux et académiques sur la multifonctionnalité de l'agriculture, ainsi que son appropriation au Québec, révèle un concept riche mais également contesté. Depuis son émergence lors du Sommet de Rio en 1992, la MFA a fait l'objet d'interprétations divergentes, reflétant des visions idéologiques distinctes du rôle de l'agriculture dans la société. Les organisations internationales ont oscillé entre une approche économique restrictive, centrée sur les défaillances de marché (OCDE, OMC), et une perspective normative plus englobante, reconnaissant les dimensions sociales et environnementales de l'activité agricole (FAO, ONU).

Au Québec, l'histoire de la multifonctionnalité est marquée par un cycle d'intérêt et de désengagement politique. Le rapport Pronovost (2008) a constitué un moment charnière en plaçant la MFA au cœur d'une vision renouvelée de l'agriculture québécoise, suivie par les propositions ambitieuses mais inabouties du rapport Saint-Pierre (2009) avec les Contrats d'agriculture multifonctionnelle. Le Programme pilote de 2011-2014, malgré ses limites budgétaires, a démontré la capacité d'innovation des acteurs locaux lorsqu'ils disposent d'un cadre flexible. Toutefois, l'absence de suivi institutionnel témoigne de la difficulté à traduire ce concept en politiques durables.

Face à cette pluralité d'approches et à l'expérience québécoise, notre recherche adopte une définition normative de la multifonctionnalité de l'agriculture qui s'articule autour de trois dimensions interdépendantes :

La dimension économique reconnaît l'agriculture comme activité productive génératrice de richesse et d'emplois, mais élargit cette fonction au-delà de la seule production alimentaire de masse. Elle inclut la diversification des productions, la valorisation des circuits courts, le développement de produits de terroir, l'agrotourisme et la pluriactivité. Cette dimension économique privilégie les fermes diversifiées de tailles humaine, capable de combiner plusieurs productions et activités, tout en reconnaissant la place,

mais non la prédominance, des grandes exploitations spécialisées dans le paysage agricole. Elle vise à assurer la viabilité financière des exploitations sans les contraindre à une course perpétuelle à la croissance et à la productivité.

La dimension environnementale va au-delà de la simple atténuation des impacts négatifs de l'agriculture. Elle reconnaît le rôle actif des agriculteurs dans la gestion des écosystèmes, la préservation de la biodiversité, la protection des sols et de l'eau, la séquestration du carbone et l'aménagement des paysages. Cette fonction environnementale implique une transition vers des pratiques agroécologiques qui régénèrent plutôt que dégradent les ressources naturelles, tout en assurant la résilience du secteur face aux changements climatiques.

La dimension sociale et territoriale reconnaît l'agriculture comme pilier de la vitalité des communautés rurales et de l'occupation dynamique du territoire. Elle englobe le maintien de l'emploi en milieu rural, la transmission des savoirs et du patrimoine agricole, la cohésion sociale, la sécurité alimentaire des populations, l'éducation et la sensibilisation du public, ainsi que la préservation de l'identité culturelle des régions. Cette dimension souligne également l'importance de l'acceptabilité sociale des pratiques agricoles et de la participation citoyenne dans la gouvernance du secteur.

Ces trois dimensions ne sont pas des fonctions séparées qu'il conviendrait d'additionner, mais des facettes interdépendantes d'une même réalité. Le renforcement d'une fonction peut contribuer aux autres : par exemple, l'adoption de pratiques agroécologiques (environnement) peut améliorer la viabilité économique à long terme tout en renforçant l'acceptabilité sociale de l'agriculture.

Notre définition s'inscrit délibérément dans une approche normative plutôt que positive. À l'instar de la FAO et contrairement à l'OCDE, nous considérons que la multifonctionnalité n'est pas seulement une caractéristique du processus de production agricole, mais constitue un objectif de société. Cette position normative reconnaît que l'agriculture remplit des fonctions essentielles qui ne peuvent être réduites à des calculs de défaillances de marché ou d'externalités. Elle appelle à une refonte des politiques publiques qui valorise explicitement l'ensemble de ces contributions.

Cette définition opérationnelle guidera notre analyse historique de l'agriculture québécoise (chapitres 4 à 6) et notre évaluation critique du Plan d'agriculture durable 2020-2030 (chapitre 7). Elle nous permettra d'identifier les moments où l'agriculture québécoise a incarné cette multifonctionnalité,

d'analyser les mécanismes qui l'ont progressivement démantelée, et d'évaluer si les politiques actuelles ouvrent véritablement la voie à sa réinsertion.

CHAPITRE 3

ANALYSER L'AGRICULTURE À TRAVERS LE TEMPS : APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ET OUTILS D'ANALYSE

Ce chapitre présente l'approche méthodologique mobilisée pour répondre à la question suivante : dans quelle mesure la multifonctionnalité de l'agriculture permet-elle d'éclairer les transformations historiques de l'agriculture québécoise et d'analyser les orientations contemporaines portées par le Plan d'agriculture durable 2020-2030 dans le contexte de changements climatiques?

Pour examiner cette transformation et en analyser les implications, la démarche adoptée repose sur deux volets complémentaires : une analyse historique des transformations de l'agriculture québécoise depuis la période coloniale, périodisée par le cadre de *food regimes* (Friedmann et McMichael, 1989 ; McMichael, 2009), éclairée par le cadre de la multifonctionnalité, et une analyse de contenu thématique du Plan d'agriculture durable 2020-2030 et de ses documents complémentaires. Ce chapitre expose les fondements théoriques et méthodologiques de cette démarche, présente le corpus analysé et précise les outils utilisés pour le traitement et l'interprétation des données.

3.1 L'approche historique et le cadre de *food regimes*

3.1.1 Pourquoi une approche historique ?

Nous avons choisi de couvrir une vaste période historique, de la fin 18^e siècle jusqu'aux politiques actuelles, pour analyser l'évolution de l'agriculture québécoise. Ce choix méthodologique repose sur plusieurs considérations. Premièrement, une analyse historique permet d'identifier les transformations structurelles du secteur agricole et les facteur économiques, politiques et sociaux qui ont façonné ces changements. Cette perspective sur longue période offre la possibilité de situer le modèle agricole actuel dans une trajectoire plus large, plutôt de le considérer comme un état naturel ou inévitable.

Deuxièmement, l'approche historique est particulièrement pertinente pour étudier la multifonctionnalité agricole. Analyser ces dimensions à travers le temps permet de comprendre comment différentes fonctions de l'agriculture ont pu être valorisées, négligées ou redéfinies selon les contextes socioéconomiques.

Troisièmement, cette approche permet de contextualiser les politiques agricoles contemporaines. En documentant les différents modes d'organisation agricole à différente période, l'analyse historique offre un cadre pour comprendre les continuités et les ruptures qui caractérisent les orientations actuelles. Comme le questionnent Royer et Gouin (2010, p. 115) : « Mais l'agriculture a-t-elle déjà été multifonctionnelle ou tout simplement davantage qu'elle ne l'est maintenant devenue? ». Cette question illustre bien la pertinence d'une démarche historique pour éclairer les enjeux contemporains.

Enfin, le cadre théorique *food regimes*, que nous présentons dans la section suivante, structure cette analyse historique en offrant une périodisation pertinente pour situer les transformations de l'agriculture québécoise dans les dynamiques globales du système alimentaire mondial. Cette approche permet d'articuler les spécificités locales aux transformations à l'échelle internationale.

3.1.2 Le concept *food regimes* et l'analyse historique de l'agriculture

Nous avons choisi de nous appuyer sur le concept de *food regimes* (régimes alimentaires) élaboré par Harriet Friedmann et Philip McMichael dans les années 1980, qui offre un cadre théorique pertinent pour étudier le développement du capitalisme à travers les dynamiques globales des systèmes alimentaires et agricoles. Il repose sur l'idée que certaines périodes historiques sont caractérisées par des configurations particulières de production, de consommation et de pouvoir géopolitique. Ce cadre nous permet de situer l'évolution de l'agriculture québécoise dans un contexte spatio-temporel précis.

Dans leur conceptualisation initiale, Friedmann et McMichael identifient deux grands régimes alimentaires. Nous utilisons ces deux périodes clés pour structurer notre analyse chronologique de l'histoire agricole du Québec. Ces régimes sont caractérisés par des dynamiques globales, intégrées à des systèmes de pouvoir économique et politique à l'échelle mondiale. En adaptant ce cadre au contexte québécois, nous visons à mieux comprendre non seulement le développement du secteur agricole, mais aussi les transformations économiques, sociales et politiques qui ont marqué la province.

L'agriculture québécoise s'inscrit dans ces régimes alimentaires, d'abord par son caractère colonial et exportateur (premier régime), puis par l'intégration progressive d'un modèle capitaliste productiviste, inspiré du modèle états-unien (deuxième régime).

En tant qu'outil d'analyse, le concept de *food regime* permet de distinguer les périodes clés de l'évolution de l'agriculture québécoise. Pour ce faire, nous divisons notre analyse en deux régimes alimentaires (Friedmann et McMichael, 1989 ; McMichael, 2009) :

- **Premier régime alimentaire (de la fin du 19^e siècle au début de 20^e siècle)**

Ce régime s'organise sous l'hégémonie de l'Empire britannique, qui exploite les ressources des colonies pour alimenter la croissance industrielle européenne (McMichael, 2014). Les anciennes et nouvelles colonies, telles que le Canada et les États-Unis, deviennent des fournisseurs de matières premières et de denrées alimentaires pour l'Angleterre, où l'urbanisation et la croissance de la classe ouvrière augmentent la demande. Le Canada devient ainsi un grenier à blé pour l'Empire, tandis que le Québec se spécialise dans les produits laitiers, destinés à nourrir la population urbaine croissante. Cette période marque le début d'une spécialisation agricole québécoise orientée vers l'exportation, notamment dans les produits laitiers, mais aussi dans le bois et le blé.

Alors que certains agriculteurs profitent de ces nouvelles opportunités économiques, la majorité continue de pratiquer une agriculture de subsistance, en tentant de tirer parti des possibilités offertes par les marchés selon leurs moyens limités. Dans cette recherche, nous analysons les effets de ces transformations politiques et économiques sur l'agriculture québécoise, tout en maintenant un focus local, sans entrer dans les détails des dynamiques mondiales.

- **Deuxième régime alimentaire (1950-1973)**

Le deuxième régime alimentaire est centré sur l'hégémonie des États-Unis, leur puissance industrielle et leur rôle dans la redistribution mondiale des surplus alimentaires vers les États récemment décolonisés. Cette période se caractérise par l'intégration des technologies agricoles, la spécialisation de la production et la montée en puissance des firmes agroalimentaires transnationales. Un élément clé de ce régime est la formation du complexe transnational des protéines animales, fondé sur la complémentarité entre céréales/glucides, soja/protéines et alimentation animale industrielle (McMichael, 2014, p. 6). Au Québec, cette période correspond à d'importantes réformes structurelles et à une sécularisation de la société, intégrant une vision productiviste de l'agriculture.

Nous analysons dans ce travail les conséquences de cette intégration technologique et de la spécialisation sur l'agriculture québécoise. Celle-ci entraîne notamment une dévitalisation des régions rurales, une tertiarisation de l'économie et une dépendance accrue aux marchés internationaux. Cette dépendance alimente également les débats autour de la commercialisation des produits agricoles, notamment lors des négociations du GATT dans les années 1980.

- **Qu'en est-il du troisième régime alimentaire ?**

Nous avons choisi de ne pas inclure pleinement dans notre analyse historique le troisième régime alimentaire, qui s'étend depuis la fin des années 1980. Cette décision s'explique par l'absence de consensus entre les chercheurs sur sa définition. McMichael (2014, p. 149) souligne que les désaccords ne sont pas seulement conceptuels ou empiriques, mais portent également sur le statut même du concept, qu'il envisage davantage comme un outil d'analyse des rapports de pouvoir que comme une structure stable.

Cela dit, notre travail aborde certaines dimensions de cette période, notamment la libéralisation des marchés agricoles et le rôle accru des entreprises agroalimentaires, soutenues par des institutions internationales comme l'OMC ou l'OCDE. En parallèle, cette époque voit aussi émerger une conscience écologique mondiale appelant à une agriculture respectueuse de l'environnement et du vivant. C'est dans ce contexte qu'apparaît la notion de multifonctionnalité de l'agriculture (MFA), qui prend une place croissante dans les débats politiques internationaux, comme nous l'explorons dans le chapitre 2.

3.2 Le corpus et les données analysés

L'étude se poursuit, après l'analyse historique, avec une analyse de contenu thématique des documents politiques sélectionnés dans le but d'étudier les politiques agricoles contemporaines. Dans le cadre de notre travail de recherche, nous avons examiné le Plan d'agriculture durable du Québec 2020-2030 (composé de trois documents distincts de 151 pages expliquant l'approche nationale, régionale et la mise en œuvre). Ce plan établit les orientations et les mesures concrètes du gouvernement du Québec en matière d'agriculture durable pour la période 2020-2030. Il se décline en trois documents

complémentaires qui forment ensemble le corpus de notre analyse. Ces documents totalisent 151 pages et sont résumé dans le tableau 3.1.

Tableau 3.1 Les documents analysés

Document	Portée	Accent principal	Particularités	Nombre de pages
Plan d'agriculture durable 2020-2030	Stratégie nationale	Vision d'ensemble, engagements stratégiques et grandes orientations (5 objectifs et 8 indicateurs)	Budget : 125 millions \$ sur 5 ans	38
Plans d'action régionaux 2021-2025	Adaptation territoriale et régionale	Enjeux spécifiques aux 13 régions administratives du Québec	Approches différencierées	38
Plan de mise en œuvre 2021-2025	Opérationnalisation	Mesures concrètes et 49 engagements de regroupements de producteurs	Budget : 20 millions \$ sur 4 ans	75

Le premier document, le Plan d'agriculture durable 2020-2030 (PAD), publié en octobre 2020 par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), constitue un document stratégique majeur qui présente la vision d'ensemble de la politique. Le deuxième document, les Plans d'action régionaux 2021-2025, publiés en 2021 dans leur deuxième édition, constituent le prolongement territorial du PAD et détaillent les actions et les cibles associées aux engagements de la politique. Enfin, le troisième document, le Plan de mise en œuvre 2021-2025, constitue le document opérationnel du Plan d'agriculture durable 2020-2030 du gouvernement du Québec pour la première phase quinquennale d'application et identifie les regroupements de producteurs agricoles engagés dans la mise en œuvre.

3.2.1 Agir, pour une agriculture durable Plan 2020-2030 : un cadre stratégique pour la transformation de l'agriculture québécoise

Élaboré en concertation avec les acteurs du milieu agricole, le Plan d'agriculture durable 2020-2030 s'inscrit dans la continuité de la Politique bioalimentaire 2018-2025 et répond directement aux 32

recommandations formulées par la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) concernant l'impact des pesticides sur la santé publique et l'environnement.

Ce document de 38 pages présente une vision ambitieuse qui place les productrices et producteurs agricoles au cœur d'une démarche de transformation visant à concilier performance économique et protection environnementale. Doté d'un budget de 125 millions de dollars pour les cinq premières années, le plan s'articule autour de cinq objectifs majeurs mesurés par huit indicateurs quantifiables : la réduction de l'usage des pesticides (500 000 kg de pesticides de synthèse en moins et réduction de 40% des risques), l'amélioration de la santé des sols (75% des superficies couvertes en hiver et 85% des sols avec 4% ou plus de matière organique), l'optimisation de la gestion des matières fertilisantes (réduction de 15% des apports azotés), l'amélioration de la gestion de l'eau (amélioration de l'indice de santé benthos et réduction de 15% du phosphore) et l'augmentation de la biodiversité (doubler les superficies aménagées favorables).

L'architecture du plan présente une approche systémique de l'agriculture durable, structurée autour de trois axes financiers principaux : la reconnaissance des efforts des producteurs (70 millions \$), incluant une mesure phare de rétribution basée sur l'atteinte de résultats ; le développement des connaissances (30 millions \$), confié au Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies; et le transfert, la formation et l'accompagnement (25 millions \$), assuré notamment par l'Institut de technologie agroalimentaire.

3.2.2 Les Plans d'action régionaux 2021-2025 : la territorialisation de l'agriculture durable

Les Plans d'action régionaux 2021-2025 présente les déclinaisons régionales du plan provincial pour les 13 régions administratives du Québec. Élaborés grâce à la collaboration des productrices et producteurs ainsi que des partenaires locaux, ces plans régionaux illustrent la reconnaissance gouvernementale de la diversité des réalités agricoles québécoises et de la nécessité d'adapter les interventions aux contextes territoriaux spécifiques. Chaque plan régional identifie des enjeux prioritaires propres à son territoire et propose des actions concrètes articulées autour des cinq objectifs du PAD.

3.2.3 Le Plan de mise en œuvre 2021-2025 du Plan d'agriculture durable 2020-2030

Le Plan de mise en œuvre 2021-2025 constitue le document opérationnel du Plan d'agriculture durable 2020-2030 du gouvernement du Québec. Publié par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), ce document de 75 pages établit les modalités concrètes de mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'agriculture durable pour la première moitié de la décennie. Comme dans les deux autres documents de notre analyse, ce plan s'articule autour de cinq objectifs principaux et de huit indicateurs mesurables. Il se décline en trois composantes principales :

- 1. Les engagements des producteurs** : 27 regroupements de producteurs agricoles ont formulé 49 engagements concrets, soutenus par un budget de 20 millions de dollars sur quatre ans. Ces engagements sont détaillés dans une annexe substantielle (pages 27-75) qui constitue près de la moitié du document.
- 2. Les mesures phares du MAPAQ** : cinq mesures structurantes (reconnaissance, développement des connaissances, transfert, formation et accompagnement) coordonnées par le ministère.
- 3. Les initiatives complémentaires** : des programmes transversaux touchant la protection des polliniseurs, la numérisation des entreprises agricoles et la protection des travailleurs agricoles.

La gouvernance du plan repose sur une approche participative avec un comité de suivi et de concertation composé des regroupements de producteurs, d'organismes partenaires et d'institutions publiques. Cette structure favorise une mise en œuvre à deux échelles complémentaires : nationale, par le biais des engagements sectoriels, et régionaux, à travers des plans d'action adaptés aux particularités territoriales.

3.2.4 La justification du choix du corpus

Le choix de ce corpus repose sur plusieurs considérations méthodologiques. Premièrement, ces trois documents constituent l'expression officielle des engagements du gouvernement du Québec en matière de mise en place d'une agriculture dite durable. Ils représentent le résultat d'un processus de planification stratégique impliquant à la fois le MAPAQ et les principaux acteurs du secteur agricole. Deuxièmement, la complémentarité de ces documents permet une analyse à plusieurs niveaux : les principes et orientations nationaux, qui présentent une vision d'ensemble; les objectifs et cibles

mesurables, qui traduisent les engagements concrets à différentes échelles, notamment régionales; et enfin, l'opérationnalisation de ces orientations à travers l'engagement des divers regroupements de producteurs. Troisièmement, ces documents présentent une cohérence temporelle et formelle, ce qui facilite l'analyse comparative et l'agrégation des données.

3.2.5 Les limites du corpus

Bien que ce corpus présente des avantages méthodologiques indéniables, il comporte aussi certaines limites qu'il est important de reconnaître. D'abord, en se concentrant uniquement sur les documents officiels du gouvernement, notre analyse ne rend pas compte de toute la diversité des points de vue présents dans le secteur agricole. Les mémoires déposés lors des consultations publiques, les positions défendues par les organisations professionnelles, les groupes environnementaux ou encore les chercheurs, auraient pu offrir un éclairage plus nuancé sur les débats entourant la multifonctionnalité agricole au Québec.

Ensuite, comme le rappellent Sabatier et Weible (2007), les documents de planification stratégique ont souvent tendance à lisser les tensions et à atténuer les contradictions qui ont jalonné leur élaboration. Le processus de rédaction politique conduit généralement à un discours consensuel, qui peut masquer des divergences importantes entre acteurs ou des arbitrages difficiles entre objectifs parfois incompatibles. Notre analyse se penche donc sur une version « idéalisée » de la politique publique, plutôt que sur la complexité du processus qui l'a façonnée.

Enfin, ces documents expriment avant tout des intentions et des orientations : ils ne permettent pas de juger de leur mise en œuvre concrète ni de leurs effets réels sur le terrain. Comme le rappellent Pressman et Wildavsky (1984), l'écart entre ce qui est annoncé et ce qui est effectivement réalisé demeure un enjeu classique de l'analyse des politiques publiques. Pour mesurer l'impact réel de ces mesures, il faudrait une étude complémentaire, fondée par exemple sur des entretiens avec des acteurs de terrain ou sur l'analyse de données d'application.

Malgré ces limites, le corpus choisi reste pleinement pertinent pour répondre à notre question de recherche. L'objectif ici n'est pas d'évaluer la réussite des politiques agricoles sur le terrain, mais de

comprendre comment l'agriculture et ses différentes fonctions sont représentées et priorisées dans le principal instrument de planification du Québec. En mobilisant le cadre théorique de la multifonctionnalité agricole comme grille de lecture, notre analyse cherche à repérer les fonctions mises de l'avant, la manière dont elles sont articulées, et la place qu'elles occupent dans le discours politique. Pour cet objectif, les trois documents retenus constituent une base de données cohérente, riche et suffisante.

3.3 L'analyse de contenu thématique : approche méthodologique mixte

Pour l'analyse de notre corpus sélectionné, nous avons opté pour une approche qualitative mixte combinant des méthodes déductives et inductives. Il existe dans la littérature de nombreuses définitions de l'analyse qualitative, rendant difficile la tâche de parvenir à un consensus. Certains auteurs considèrent la recherche qualitative comme un terme générique englobant une variété de définitions, d'approches, de méthodes et d'épistémologie (Luckerhoff *et al.*, 2023, p. n.d.). Cette diversité offre aux chercheurs une certaine liberté selon les pratiques qu'ils adoptent.

Pour la réalisation de notre travail, nous avons mobilisé une méthodologie d'analyse de contenu à trois étapes : la préanalyse, le codage et le traitement (Wanlin, 2007). La préanalyse consiste à sélectionner les documents à analyser, à formuler des hypothèses et des objectifs, puis à élaborer les indicateurs sur lesquels reposera l'interprétation finale. Cette première étape vise à organiser, opérationnaliser et systématiser les idées de départ afin d'aboutir à un plan d'analyse structuré.

Le codage constitue la phase centrale de notre démarche. Il permet de traiter les données en les classant selon des catégories définies, sur la base de critères précis, afin de construire une représentation interprétative à partir des données brutes (Bardin, 2013). Pour ce faire, nous avons utilisé le logiciel NVivo 14, qui facilite l'organisation et l'analyse des données. Cet outil nous a permis de structurer notre travail selon plusieurs paramètres : la segmentation des données par découpage en unités de sens, la gestion hiérarchique des codes à travers la création d'une arborescence à plusieurs niveaux, la rédaction de mémos analytiques pour documenter nos réflexions et décisions, ainsi que l'utilisation de requêtes matricielles pour identifier les interconnexions entre les différentes fonctions.

Enfin, la dernière étape de notre analyse concerne le traitement des données. À cette fin, nous avons mobilisé des outils d'analyse spécifiques tels que l'analyse de fréquence des codes et la matrice de cooccurrence. L'interprétation repose ainsi sur une mise en perspective des éléments issus de la catégorisation, permettant de proposer une lecture à la fois originale et rigoureuse du corpus étudié : « prendre appui sur les éléments mis au jour par la catégorisation pour fonder une lecture à la fois originale et objective du corpus étudié » (Robert et Bouillaguet cité dans Wanlin, 2007, p. 251).

3.3.1 Le processus de codage

Le codage s'est déroulé en trois phases distinctes et complémentaires. La première phase a consisté en un codage initial exploratoire lors de la première lecture du document. Durant cette étape, nous avons procédé à un codage ouvert en créant des codes émergents basés sur la structure formelle du document, notamment ses objectifs, indicateurs, mesures phares et engagements des producteurs. Les thématiques récurrentes ont été identifiées au fur et à mesure de cette lecture initiale, enrichies par nos impressions et observations préliminaires concernant la mobilisation du concept de multifonctionnalité. Cette phase exploratoire a permis de développer une première grille de codes reflétant à la fois l'architecture du document et les enjeux qui y sont soulevés.

La deuxième phase a impliqué un codage systématique à travers une seconde lecture approfondie du document. Cette étape nous a permis d'appliquer systématiquement les codes développés lors de la phase exploratoire tout en assignant les segments de texte pertinents aux codes existants. Lorsque des thèmes importants non capturés initialement émergeaient, de nouveaux codes étaient créés pour assurer une couverture exhaustive du contenu. Les définitions des codes ont été progressivement affinées pour garantir leur cohérence interne et leur applicabilité constante à travers l'ensemble du document.

La troisième et dernière phase a consisté en une réorganisation et hiérarchisation des codes. Cette étape cruciale nous a permis de restructurer l'ensemble des codes en une arborescence thématique cohérente, distinguant les codes centraux des codes périphériques pour notre analyse. Les relations entre les différents codes ont été établies, permettant de comprendre comment les différentes dimensions de la multifonctionnalité s'articulent dans le document. Les codes ont finalement été regroupés en catégories

analytiques plus larges correspondant aux principales dimensions de la multifonctionnalité agricole : environnementale, économique, sociale et intersectorielle.

Cette approche itérative a permis de maintenir un équilibre entre la fidélité au contenu du document et l'identification de modèles significatifs pour comprendre comment la multifonctionnalité est conceptualisée et opérationnalisée dans la politique agricole québécoise. Le processus de codage a ainsi révélé non seulement les thèmes explicitement abordés dans le document, mais aussi les liens implicites entre différentes fonctions de l'agriculture durable et leur contribution à un projet territorial. Ce processus de codage inductif s'est enrichi d'un dialogue constant avec la littérature sur la multifonctionnalité agricole, permettant d'ancrer théoriquement les catégories émergentes tout en adaptant les concepts aux réalités québécoises.

3.3.2 L'utilisation du cadre théorique dans l'analyse des données

L'élaboration de notre système de codage s'est appuyée sur plusieurs cadres théoriques complémentaires qui ont structuré notre compréhension de la multifonctionnalité agricole. Ces approches conceptuelles ont directement informé la construction de nos catégories analytiques et guidé l'identification des manifestations empiriques dans les documents analysés.

Le travail de synthétisation de Van Huylenbroeck et al. (2007) a constitué notre point de départ théorique. Dans leur analyse de la littérature socioéconomique sur la multifonctionnalité, les auteurs identifient quatre fonctions exercées par les entreprises agricoles (Van Huylenbroeck et al., 2007, p. 7): les fonctions vertes (gestion des paysages, biodiversité, recyclage des nutriments), les services bleus (gestion de l'eau, contrôle des inondations), les services jaunes (cohésion rurale, patrimoine culturel, agrotourisme) et les fonctions blanches (sécurité alimentaire). Cette taxonomie en quatre couleurs nous a inspirés pour développer notre propre système de classification, mieux adapté au contexte québécois. Plutôt que de reprendre directement leurs catégories, nous avons opté pour une réorganisation conceptuelle plus intuitive et opérationnelle :

La **fonction environnementale** regroupe des éléments issus principalement des fonctions vertes et bleues de Van Huylenbroeck, incluant la biodiversité, la conservation des sols, la gestion de l'eau et

l'adaptation climatique. Cette fonction est construite à partir de 35 sous-codes identifiant des pratiques et objectifs spécifiques :

- Gestion des ressources : conservation des sols, protection de l'eau, gestion des matières fertilisantes
- Biodiversité et habitats : aménagements environnementaux, pollinisateurs, solutions fondées sur la nature
- Enjeux climatiques : adaptation aux changements, réduction des GES, séquestration du carbone
- Pratiques durables : réduction des pesticides, pratiques agroenvironnementales, pratiques biologiques

La **fonction économique** s'inspire des fonctions blanches tout en les élargissant pour inclure la compétitivité, l'innovation technologique, la résilience des entreprises et les différents modèles agricoles (biologique, durable, conventionnel). Cette fonction contient 25 sous-codes capturant différentes dimensions de la viabilité économique :

- Modèles agricoles : agriculture durable, biologique, alternative, de proximité, régénérative
- Performance : compétitivité, rentabilité des entreprises, rendements et productivité
- Innovation : technologique, mécanisation, agriculture numérique et de précision
- Résilience : des entreprises, accompagnement, diversification

La **fonction sociale** réinterprète certains aspects des services jaunes en mettant l'accent sur l'acceptabilité sociale, la santé publique, la formation et l'équité. Cette fonction se structure autour de 17 sous-codes reflétant les dimensions humaines :

- Santé et sécurité : santé publique, réduction des risques, sécurité des travailleurs
- Capital humain : formation et compétences, transfert entre pairs, relève agricole
- Développement des connaissances : pratiques, scientifiques
- Cohésion sociale : acceptabilité sociale, qualité de vie des communautés, équité et accessibilité

La **fonction territoriale** constitue notre contribution originale, regroupant des éléments dispersés dans la taxonomie originale mais qui prenaient une importance particulière dans le contexte québécois :

cohabitation sociale, occupation du territoire, identité régionale et vitalité des régions. Elle est identifiée à travers 9 sous-codes spécifiques au contexte spatial :

- Occupation du territoire : durabilité de l'occupation, vitalité des régions
- Identité et patrimoine : identité régionale, patrimoine et paysages
- Relations spatiales : cohabitation sociale, variabilité des conditions régionales

Nous avons adapté le cadre théorique de Van Huylenbroeck et al. au contexte québécois. Par exemple, nous avons créé une fonction territoriale distincte regroupant des éléments que Van Huylenbroeck et al. classaient dans les services jaunes (identité régionale, occupation du territoire). De même, nous avons ajouté des codes non présents dans la taxonomie originale, notamment l'adaptation aux changements climatiques, qui occupe une place importante dans les documents analysés.

Notre système de codage ne s'est pas limité aux quatre fonctions. L'analyse inductive nous a conduits à identifier sept autres catégories majeures (objectifs stratégiques, indicateurs, moyens d'action, acteurs, gouvernance, contexte externe, concepts transversaux) qui nous permettent d'analyser en profondeur les documents sélectionnés.

3.3.3 Les dimensions complémentaires : au-delà des fonctions agricoles

Si les quatre fonctions de la multifonctionnalité constituent le cœur de notre analyse, le processus de codage inductif a conduit à identifier la nécessité de capturer des dimensions complémentaires essentielles à la compréhension de la politique agricole québécoise. Ces sept catégories additionnelles, totalisant 330 codes, permettent d'analyser les mécanismes de mise en œuvre, les dynamiques d'acteurs et les contextes qui façonnent la multifonctionnalité.

Les objectifs stratégiques et indicateurs : Ces codes capturent l'architecture formelle du PAD à travers ses cinq objectifs (réduction des pesticides, santé des sols, gestion des matières fertilisantes, gestion de l'eau, biodiversité) et leurs indicateurs quantifiables détaillés. Cette catégorie permet d'analyser la composition formelle du PAD.

Les moyens d'action : Cette catégorie substantielle détaille les instruments d'intervention mobilisés, incluant les mesures phares du PAD : reconnaissance, développement des connaissances, transfert de connaissances, formation et accompagnement. Ces modalités incluent les cohortes de producteurs, les caravanes thématiques et les vitrines de démonstration.

Les acteurs et leurs relations : Cette dimension capture la gouvernance agricole, des producteurs agricoles aux acteurs gouvernementaux, avec le MAPAQ en tête et le MELCC . Les 22 associations de producteurs identifiées témoignent de la diversité sectorielle. Les codes relationnels incluent l'approche collaborative.

La gouvernance : Cette catégorie analyse les structures et processus décisionnels, notamment l'approche intégratrice, les mécanismes de suivi-évaluation, la gouvernance participative et le PAD lui-même.

Le contexte externe : Ces codes capturent les pressions externes, notamment les changements climatiques, l'impact des pesticides sur la santé et l'environnement et les recommandations de la CAPERN qui ont motivé le Plan.

Les concepts transversaux : Cette catégorie regroupe les notions structurantes : secteur agricole, pratiques performantes, cultures annuelles et pérennes, mobilisation des acteurs et transition agroenvironnementale.

La dimension territoriale : La catégorie contenant le plus grand nombre de codes, elle détaille les 13 régions administratives, les productions spécifiques (notamment les bleuets et les grandes cultures), et les territoires sensibles comme les bandes riveraines et les haies brise-vent.

Ce chapitre a présenté l'approche méthodologique de cette recherche. Le cadre théorique des *food regimes* structure l'analyse historique de l'évolution de l'agriculture québécoise du 18^e siècle à nos jours. Le corpus documentaire, composé des trois documents du Plan d'agriculture durable 2020-2030 (151 pages), constitue la base empirique de l'analyse contemporaine. La méthodologie d'analyse de contenu thématique, réalisée avec NVivo, s'appuie sur un système de 467 codes organisés en 11 catégories principales, générant 4015 références codées. Ce système permet d'examiner comment les quatre dimensions de la multifonctionnalité agricole sont abordées dans la politique actuelle. Les chapitres suivants présenteront l'analyse historique (chapitres 4-6) puis l'analyse du corpus contemporain (chapitre 7).

CHAPITRE 4

SURVIVANCE ET RÉSISTANCE : L'AGRICULTURE CANADIENNE-FRANÇAISE FACE À LA CONQUÊTE (1760 -1850)

L'on pourrait presque affirmer que l'histoire de notre agriculture québécoise est l'histoire même de notre race : elle a été en proie aux mêmes abandons, aux mêmes trahisons et soumise aux mêmes oppressions sourdes : ses stagnations, affranchissements, évolutions, progrès se mesurent aux déboires et succès de nos luttes pour le gouvernement responsable, la reconnaissance de nos prérogatives constitutionnelles et droits fiscaux. (Héon et al., 1956, p. 53)

L'agriculture québécoise sous le régime britannique révèle les fondements historiques de la multifonctionnalité agricole. Ce chapitre examine comment, entre 1760 et 1850, le mode de production des petits producteurs a structuré une agriculture intrinsèquement multifonctionnelle. Face à la domination coloniale, l'agriculture devient un rempart identitaire pour les Canadiens français, articulant étroitement les fonctions économiques (autosubsistance et pluriactivité), sociales (entraide communautaire et transmission culturelle) et environnementales (pratiques traditionnelles adaptées au territoire). L'analyse révèle comment l'Église catholique et le régime seigneurial, malgré leurs contraintes, ont paradoxalement contribué à préserver cette multifonctionnalité. Cette période pose les bases d'une agriculture qui, bien que marginalisée économiquement par rapport aux exploitations anglophones, maintient une richesse fonctionnelle qui perdurera jusqu'au milieu du 20^e siècle.

4.1 L'analyse chronologique (1760-1850)

L'agriculturisme est une école de pensée qui a dominé et orienté toute la société canadienne-française de 1850 à 1950 (Brunet, 1957 ; Gagnon, 1979). Cette philosophie, imposée par l'Église catholique devenue une institution autant religieuse que politique suivant la Conquête de 1760, prône un modèle de développement moins « progressiste » que celui des Anglais, axé sur le travail agricole et la vie rurale (Brunet, 1957 ; Gagnon, 1979 ; Monière, 1976 ; Rioux, 2000a).

La pensée agriculturiste, promue par l'Église et la petite bourgeoisie francophone, impose aux Canadiens français le travail de la terre de subsistance afin de maintenir les rapports de pouvoir en place dans la société francophone sous l'occupation britannique (Pilon-Lê, 1985). Michel Brunet décrit ainsi

l'impact de ce phénomène : « Obligés de se faire colons ou paysans, ils ont conclu - ou plutôt leurs dirigeants ont conclu pour eux - qu'ils avaient la vocation agricole » (1957, p. 51). Pourtant, avant la Conquête, la Nouvelle-France compte plusieurs secteurs lucratifs qui permettent à la métropole d'accumuler des richesses tout en assurant la subsistance des colons (Monière, 1976). Le commerce des fourrures constitue l'une des principales ressources de la colonie, aux côtés des chantiers maritimes, des scieries, des tanneries, ainsi que de la production de chanvre et de lin à des fins manufacturières (Brunet, 1957). Il est important de noter que ces secteurs étaient majoritairement contrôlés par une élite bourgeoise aux compositions variées :

[...] l'administration militaire, civile et judiciaire de la colonie était dominée par quelques familles seulement. Elles n'appartaient pas à une aristocratie militaire, mais formaient une élite seigneuriale militaire commerciale administrative. Le prestige de ce groupe d'administrateurs provenait de sa situation dans l'armée, les postes de commandement, le commerce et le système seigneurial. Il provenait aussi de sa situation matrimoniale et politique. Si nous les comparons à habitant moyen, nous pouvons dire qu'ils constituaient une ploutocratie. (Nish, 1968, p. 156)

Outre cette classe dominante, on trouve également des travailleurs – des artisans et des paysans – qui sont souvent propriétaires de leurs terrains et de leurs moyens de production, ce qui leur permet de produire tout ce qui était nécessaire à leur subsistance et à la reproduction sociale (Monière, 1976, p. 487). Pour comprendre les rapports de production des Canadiens français, il est essentiel de saisir le concept du « mode de production des petits producteurs », développé par Guy Dhoquois (1971) et repris par Marcel Rioux (2000b). Ce mode de production décrit parfaitement les forces productives des Canadiens français. Comme mentionné plus haut, il se caractérise par des travailleurs qui sont propriétaires de leurs moyens de production et qui exploitent peu ou pas le travail d'autrui. Dans ce système, les colons, cherchant à échapper à la prolétarisation, sont des propriétaires terriens souverains de leur travail et de leurs produits.

Bien que le régime seigneurial existe, il n'impliquait pas un rapport de dépendance entre les paysans et les seigneurs au niveau des rapports de production, contrairement à l'Europe. Le mode de production des petits producteurs représente environ 75% de la main-d'œuvre de la Nouvelle-France. La difficulté de défricher la terre, combinée à l'absence de débouchés pour la production agricole, pousse les seigneurs à se tourner davantage vers le commerce. Seules les seigneuries religieuses subsistent grâce à leurs revenus seigneuriaux, en raison d'une politique active de peuplement (Pilon-Lê, 1977, p. 28). Les seigneurs représentent ainsi une bourgeoisie en formation, composée à la fois de propriétaires terriens, de marchands, de militaires et d'administrateurs (Monière, 1976, p. 497) :

[...] le régime seigneurial a engendré un nouveau type social dont il consolide les intérêts: l'habitant indépendant, exempt d'impôt personnel, propriétaire de sa terre, très mobile à cause de la traite et de l'abondance des terres, libéré des corvées seigneuriales et sur le même pied que le seigneur vis-à-vis les pratiques communautaires. (Wallot, 1969, cité dans Monière, 1976)

Le mode de production des petits producteurs, qui permet à l'habitant d'éviter le marché du travail grâce à son autosubsistance, représente environ 75 % de la main-d'œuvre de la Nouvelle-France, laissant le quart restant à des activités commerciales, administratives ou à une combinaison des deux (Monière, 1976, p. 500). Ce mode de production se situe plutôt comme un stade transitoire entre le féodalisme et le capitalisme, sans pour autant échapper au développement inévitable du système capitaliste dans la province, en passant par une économie de marché (Monière, 1976 ; Rioux, 2000a).

Après la Conquête, la Nouvelle-France est intégrée à l'Empire britannique. L'économie canadienne demeure une économie coloniale, principalement axée sur l'exportation de matières premières et de produits agricoles pour répondre aux besoins de la métropole (Chatillon, 1976). Le bois et le blé figurent parmi les produits les plus demandés, en raison de la nécessité croissante de ces ressources pour répondre aux besoins de la classe ouvrière en expansion et de la construction liée à l'industrialisation. Cependant, les seigneurs interdisent aux paysans d'exploiter le bois pendant les saisons mortes, afin de maintenir leur domination sur ces derniers. En revanche, ils exploitent eux-mêmes ces ressources pour profiter du commerce florissant du bois (Pilon-Lê, 1977). Ainsi, les seigneurs bénéficient de la prolétarisation en Europe, notamment en Angleterre, en intensifiant le commerce avec celle-ci, grâce aux taux préférentiels accordés aux colonies de peuplement en Amérique du Nord, malgré l'existence des *Corn Laws*³. Cette situation a été particulièrement marquée après l'abolition de ces lois, qui a marqué le tournant libre-échangiste de la Grande-Bretagne, lui permettant de consolider sa position en tant que première puissance mondiale.

³ Une mesure protectionniste mise en place par l'Angleterre entre 1794 et 1846 dans le but de protéger son agriculture est connue sous le nom des *Corn Laws* (lois sur les céréals). Ces lois imposaient des tarifs élevés sur les importations de céréales étrangères, afin de maintenir des prix élevés pour les céréales domestiques, ce qui protégeait les agriculteurs britanniques. Cependant, ces mesures furent vivement contestées par les industriels, notamment ceux du secteur manufacturier, qui s'opposaient à l'augmentation des coûts de subsistance pour les ouvriers. Ces derniers, avec des salaires déjà insuffisants, se voyaient confrontés à des prix élevés pour les denrées alimentaires de base, ce qui aurait poussé les industriels à augmenter les salaires, réduisant ainsi leurs profits. Cette opposition entre les intérêts agricoles et industriels fut au cœur du débat politique en Angleterre durant cette période, menant finalement à l'abolition des *Corn Laws* en 1846. (Careless, 2006)

Le maintien du régime seigneurial freine le développement d'une économie de marché et, par conséquent, celui des secteurs agricole et industriel dans la province. Les seigneurs cherchaient à s'enrichir en conservant les meilleures terres, soit pour en augmenter le prix, soit pour en accroître les rentes. Cela empêchait les Canadiens français de s'établir sur de nouveaux territoires plus fertiles en dehors des terres seigneuriales, exacerbant ainsi la pauvreté croissante de la population. Par ailleurs, la petite bourgeoisie francophone, composée de professions libérales et de petits marchands urbains, s'oppose au régime seigneurial et soutient le développement d'une économie marchande, dans le but d'écouler leurs produits sur le marché interne. Cependant, les efforts de cette nouvelle bourgeoisie nationale pour « libérer » les paysans du régime seigneurial ont échoué. Finalement, ils se sont rangés aux côtés du clergé et de la classe dominante coloniale.

Tandis que les agriculteurs canadiens-français subissent de nombreuses crises, leurs homologues anglophones profitent de l'augmentation de la demande en blé et en bois pour répondre aux besoins des nouvelles classes ouvrières de l'Angleterre, mais également des États-Unis. En conséquence, le mode de production des petits producteurs est préservé dans la province grâce à une agriculture axée sur l'autosubsistance, comprenant la culture de la pomme de terre, du pois, de l'avoine, du lin, du sarrasin, ainsi que l'élevage à petite échelle, et des activités artisanales. Stanley Ryerson cite un géographe français qui décrivait en 1827 la situation des paysans canadiens-français :

Ils cultivent le lin, et leurs moutons leur fournissent la laine avec laquelle ils tissent leurs vêtements; ils tannent la peau de leurs bêtes et en fabriquent des mocassins et des bottes. Les colons tricotent leurs bas et leurs tuques, tressent leurs chapeaux de paille. Ils fabriquent des produits de leur terre, pain, beurre, fromage, savon, chandelles, sucre...et construisent les meubles, charrues, roues, canot, etc. (cité dans Chatillon, 1976, p. 35).

Les agriculteurs vivent principalement de leur autosubsistance, produisant non seulement leur alimentation, mais aussi leurs vêtements et autres produits de consommation. Les surplus de production, lorsqu'ils existent, sont vendus sur les marchés locaux. L'entraide entre les voisins de rang est l'une des caractéristiques essentielles de ce type de mode de production. Cependant, au cours de la deuxième moitié du 19^e siècle, l'arrivée du capitalisme au Québec commence à transformer le tissu social et économique de la province.

Lorsque les agriculteurs francophones vivent de l'autosubsistance, les anglophones bénéficient de cette nouvelle économie coloniale. Le clivage entre francophones et anglophones qui commence à être apparent lors de cette période s'explique par plusieurs facteurs : le manque de connaissances sur les

nouvelles techniques, telles que la rotation des cultures et l'utilisation des engrais ; l'absence de surfaces suffisantes pour pratiquer la jachère ; la surpopulation des terres due aux prix très élevés des concessions ; le manque de machinerie en raison de la pauvreté des paysans ; et enfin, des politiques économiques favorisant les anglophones⁴. Bien que les Canadiens français aient temporairement bénéficié de l'augmentation de la demande en blé au début du 18^e siècle, cette période de prospérité fut de courte durée pour les raisons mentionnées plus haut.

4.1.1 L'analyse de la multifonctionnalité de l'agriculture (1760 - 1850)

4.1.1.1 La fonction économique

Durant cette période, l'agriculture québécoise est principalement tournée vers l'autosubsistance, avec une commercialisation limitée des surplus vers l'Angleterre et les États-Unis et sur les marchés locaux. Le mode de production des petits producteurs permet aux habitants de produire l'essentiel de leurs besoins alimentaires et matériels, limitant leur dépendance au marché. L'agriculture est diversifiée, produisant à la fois des aliments (céréales, légumes, viande), des fibres (lin, laine) et des matériaux (bois, cuir). De plus, on observe une certaine production artisanale permettant aux agriculteurs de tisser leurs vêtements, d'effectuer le tannage de peaux, de fabriquer leurs mocassins et leurs bottes. Cette pluriactivité est essentielle à la survie des familles dans un contexte d'isolement relatif et de ressources monétaires limitées. Enfin, le mode de production des petits producteurs permet aux habitants d'éviter le marché du travail tout en restant soumis aux contraintes du régime seigneurial (pauvreté, manque d'accès à l'éducation, surpopulation des terres).

4.1.1.2 La fonction environnementale

Les pratiques agricoles de cette époque, basées sur des techniques traditionnelles et l'utilisation limitée d'intrants externes, maintiennent généralement un équilibre avec l'environnement local, malgré le défrichement intensif qui transforme progressivement le paysage forestier. Les agriculteurs dépendent

⁴ Cela inclut notamment le financement de la construction des chemins de fer et des routes, le remplacement des vieilles charrues par des charrues métalliques, la généralisation de l'usage des trayeuses, l'apparition des moissonneuses, ainsi que le traité de réciprocité avec les États-Unis, qui supprima les droits de douane sur les importations canadiennes.

directement de la fertilité des sols et des conditions climatiques, ce qui favorise une gestion prudente des ressources. Cependant, certaines pratiques comme la culture répétée du blé sans rotation adéquate entraînent un appauvrissement des sols dans plusieurs régions. Cette surexploitation des terres ne permet pas à la régénération naturelle des sols. La pression démographique en raison de surpopulation causée par le régime seigneurial empêche la restauration naturelle de la fertilité des sols. La pluriactivité et le petit élevage des fermes peuvent être interprétés par la création d'une certaine résilience écologique, mais le manque de rotation et même de diversification de productions finit par entraîner l'épuisement des sols. Bien que durant cette période, notre recherche ne traite pas explicitement des fonctions environnementales, l'analyse des pratiques agricoles révèle un paradoxe : d'un côté, l'agriculture de subsistance des Canadiens français, avec sa polyculture et sa faible mécanisation, présentait certains aspects écologiquement vertueux (diversité, circuits courts, intégration culture-élevage). De l'autre, les contraintes socio-économiques (manque de terres, pauvreté, absence de connaissances techniques) conduisaient à des pratiques non durables comme l'absence de rotation et de jachère. Grâce à leur accès privilégié au capital et aux meilleures terres, les agriculteurs anglophones adoptent des techniques modernes (mécanisation, engrais) qui augmentent leurs rendements mais intensifient possiblement leur impact environnemental comparativement aux pratiques de subsistance des Canadiens français.

4.1.1.3 La fonction sociale

L'agriculture structure profondément la vie sociale des Canadiens français. Face à l'occupation britannique, l'Église catholique renforce son influence sur les Canadiens français et encourage l'attachement à la terre lui permettant de garder son rapport du pouvoir. La ferme familiale constitue l'unité de base de l'organisation sociale, où se transmettent les savoirs, valeurs et traditions. Elle assure également la reproduction sociale par la transmission du patrimoine foncier et les alliances matrimoniales. L'entraide entre voisins pour les travaux exigeants (récoltes, corvées de construction) renforce la cohésion communautaire. Le régime seigneurial, bien que moins contraignant qu'en Europe, établit une hiérarchie sociale qui structure les relations rurales. Dans ce contexte, l'agriculture devient un rempart identitaire, préservant la culture canadienne-française face à la domination britannique.

4.1.1.4 La synthèse des fonctions de l'agriculture (1760-1850)

L'analyse de l'agriculture québécoise entre 1760 et 1850 révèle une profonde interdépendance entre ses fonctions économique, environnementale et sociale, façonnée par le contexte de domination coloniale britannique.

Sur le plan économique, le mode de production des petits producteurs permet une relative autonomie par l'autosubsistance, mais confine paradoxalement les Canadiens français dans une situation de survie. Cette marginalisation économique, renforcée par le régime seigneurial et le manque d'accès au capital, contraste avec la prospérité des agriculteurs anglophones qui adoptent les nouvelles techniques leur permettant de s'intégrer dans le marché commercial impérial.

Sur le plan environnemental, cette agriculture de subsistance présente une dualité remarquable : ses aspects traditionnels (polyculture, faible mécanisation) maintiennent un certain équilibre écologique, mais les contraintes socio-économiques (surpopulation des terres, pauvreté) induisent des pratiques non durables comme l'absence de rotation et l'épuisement progressif des sols. De plus, le défrichement de la terre change les écosystèmes forestiers.

Sur le plan social, l'agriculture devient le pilier de l'identité canadienne-française. L'Église catholique instrumentalise le travail de la terre pour maintenir son contrôle social, tandis que la ferme familiale et l'entraide communautaire créent un tissu social résilient face à la domination britannique.

En conclusion, ces trois fonctions forment un système où les contraintes économiques déterminent les pratiques environnementales, qui à leur tour renforcent les structures sociales. L'agriculture québécoise de cette période illustre comment la multifonctionnalité agricole peut être à la fois une force de résistance culturelle et le symptôme d'une marginalisation économique.

4.2 Le premier régime alimentaire : D'une agriculture traditionnelle vers une agriculture mécanisée (1850-1915)

4.2.1 L'analyse chronologique (1850-1915)

L'agriculture est d'origine divine, qu'elle a été enseignée à l'homme par Dieu lui-même, au temps où il devait jouir d'un immortel bonheur sur cette terre; que le travail manuel qu'elle exige est encore pour l'homme une source de jouissance; que l'agriculture est également la

sauvegarde des familles et des nations; qu'enfin elle offre une carrière noble, féconde, intellectuelle et scientifique digne d'occuper les meilleurs et les plus solides esprits. (Édouard Barnard, 1879, cité par Pénault et Senécal, 1982, p. 19)

La deuxième moitié du 19^e siècle est marquée par de profonds changements. À la suite de la Révolution industrielle, l'Angleterre adopte des politiques libre-échangistes visant à assurer un approvisionnement constant en matières premières au prix le plus bas possible, tout en facilitant l'écoulement de ses marchandises manufacturées dans ses colonies. Dans ce nouveau contexte, l'Empire britannique accorde davantage d'autonomie à ses colonies sur les plans économique, politique et social. Cela résulte par l'abolition du régime seigneurial dans le Canada français en 1854, et par conséquent l'Église catholique s'engage à devenir le porte-parole du peuple.

Les Canadiens français, délaissant leur aspiration à l'indépendance qui les avait animés au début du siècle, se tournent vers la religion pour préserver leur langue, leur culture et leurs valeurs. Cette idéologie de conservation prône une économie traditionnelle centrée sur l'agriculture et favorise une politique de colonisation (Rioux, 2000b). Donc, l'agriculture joue un rôle très important dans la préservation des valeurs religieuses et culturelles structurant ainsi la société. Par la colonisation, l'Église cherche à assurer le « relèvement économique » des Canadiens français tout en les maintenant fidèles à leur « vocation terrienne » afin de préserver leur identité paysanne et rurale (Gagnon, 1979, p. 267). C'est également durant la deuxième moitié du 19^e siècle, l'intervention de l'État dans l'agriculture connaît une expansion croissante.

Avec la Confédération en 1867, les gouvernements fédéral et provincial se sont partagé les responsabilités concernant le développement du secteur agricole. En 1869, le Département de l'Agriculture et des Travaux publics est créé pour superviser « tout ce qui concerne l'agriculture, la colonisation, l'immigration, l'émigration et les travaux publics » (Létourneau, 1959, p. 149). En 1888, ce département est transformé en un ministère dédié à l'agriculture et à la colonisation par le gouvernement de Honoré Mercier. Avant cette création, le ministre des Travaux publics, responsable du secteur agricole, est épaulé par un conseil d'agriculture de vingt-trois membres, qui met en place de nombreuses initiatives, telles que la diffusion des connaissances, le versement de primes, l'organisation des premières fermes expérimentales et l'encadrement des écoles agricoles (Kesteman *et al.*, 2004). Durant cette longue période d'un siècle (1850-1950), les Canadiens français vivent sous la domination du clergé, qui prêche l'agriculturisme comme voie de salut. Ce mouvement bénéficie également de l'appui de la petite bourgeoisie issue des professions libérales. Cette dernière exerce un contrôle sur la plupart des médias,

des établissements d'enseignement, des livres et des manuels scolaires (Rioux, 2000b). Dans ce contexte, l'économie canadienne-française reposait principalement sur l'agriculture et la colonisation (Gagnon, 1979).

Plusieurs changements économiques et politiques ont marqué cette période : le remplacement des institutions de l'Ancien Régime par celles ayant une vision libérale et capitaliste; l'émigration massive des Canadiens français vers les États-Unis; la colonisation de nouvelles terres au Québec et dans l'Ouest; la construction des chemins de fer; la canalisation du Saint-Laurent; ainsi que les fluctuations des prix agricoles. On observe également une domination croissante de l'industrie sur l'agriculture, entraînant une dépendance accrue de la production agricole aux besoins industriels. Cette période voit alors émerger la spécialisation régionale, marquant ainsi la transition vers un premier régime alimentaire caractérisé par une agriculture de plus en plus orientée vers la production commerciale, plutôt que vers la simple subsistance (Bernier, 1976 ; Bourque et Légaré, 1979 ; Chatillon, 1976 ; Hamelin et Roby, 1969 ; Lévesque et Petitclerc, 2008).

4.2.1.1 L'Église, l'agriculturisme et la colonisation

Coloniser, c'est l'œuvre par excellence du Canadien français. Il en a la vocation... Fournir au Canadien français l'occasion d'exercer sa vocation de défricheur, pour étendre le patrimoine national, pour le maintenir dans ses traditions de peuple religieux et moral, pour le faire contribuer à l'agrandissement de la patrie et à son relèvement économique: voilà quelques-unes des raisons qui nous justifient de créer un mouvement sérieux de colonisation dans le coin du pays où le Seigneur nous a placés. (Circulaire du 18 juin 1919, Diocèse de Rimouski, cité dans Gagnon, 1979)

Lors de la colonisation des nouvelles terres durant la deuxième moitié du 19e siècle, l'Église joue un rôle déterminant. Son idéologie de conservation vise à peupler et à développer les régions rurales du Québec sous le prétexte de protéger l'identité canadienne-française et catholique. En réalité, cette idéologie lui permet de consolider son pouvoir sur la population, tant sur le plan économique que social et politique. Comme mentionné précédemment, le régime seigneurial a conduit à une surpopulation des terres. Après son abolition, et en l'absence de pratiques successorales de partage de la terre chez les Canadiens français, les fils de cultivateurs sont contraints de quitter les rives du Saint-Laurent pour s'établir sur de nouvelles terres (Kesteman *et al.*, 2004). Cette migration contribue à renforcer l'unité de base de la société canadienne-française, la paroisse, dans toute la province : dès les années 1840, dans les Cantons

de l'Est, la Beauce, les Laurentides et le Saguenay ; dans la Mauricie durant la décennie suivante ; et enfin, à partir des années 1900, en Abitibi-Témiscamingue et en Gaspésie (Hamelin et Roby, 1969 ; Morisset, 1987).

Grâce au travail des prêtres missionnaires nommés par l'épiscopat, la colonisation obtient le soutien du gouvernement provincial, qui met en place des sociétés de colonisation pour financer le peuplement de ces nouvelles terres. Cependant, au tournant du siècle, l'intérêt croissant des capitaux étrangers pour les ressources naturelles du Québec (forêts, mines, rivières) influence les décisions gouvernementales, rendant la plupart de ces sociétés de colonisation inactives (Lemieux, 2000). De plus, la mauvaise qualité des sols, les difficultés de communication et l'absence de marchés peuvent être considérées comme d'autres facteurs qui freinent l'avancement de la colonisation (Hamelin et Roby, 1969).

La politique de colonisation prend son essor sous l'impulsion de Monseigneur Ignace Bourget, évêque de Montréal. Convaincu que la colonisation constitue une solution pour offrir des opportunités économiques aux familles nombreuses et aux jeunes sans terres, Bourget nomme des prêtres en tant que « missionnaires-colonisateurs », parmi lesquels les plus célèbres sont les curés Antoine Labelle et Calixte Marquis. Leur rôle ne se limite pas à fournir des services religieux ; ils sont également chargés de diffuser des connaissances agronomiques auprès des agriculteurs (Lemieux, 2000). L'agriculture alors ne se limite pas seulement à un secteur économique, mais elle contribue ainsi à l'évolution sociale, éducative et territoriale du Québec.

4.2.1.2 L'essor de l'éducation agricole

Pour développer les pratiques agricoles, le gouvernement et l'Église mettent en place des initiatives éducatives majeures à la fin du 19e siècle. Ces initiatives comprennent la création d'écoles d'agriculture, de cercles agricoles, de fermes-écoles de laiterie et de fermes de démonstration (Pénault et Senécal, 1982). À partir de la fin des années 1870, l'agriculture est intégrée dans les programmes scolaires des élèves des écoles élémentaires rurales et, en 1899, elle devient obligatoire dans toutes les écoles des municipalités rurales (Heap, 1986 cité dans Saint-Pierre, 1999). Un extrait du programme de 1888 illustre ainsi l'importance accordée à l'enseignement de l'agriculture aux jeunes enfants dès les premières années de son intégration :

L'instituteur s'attachera donc à faire aimer l'agriculture et la vie des champs, à combattre la routine et à faire naître le désir d'étudier les bonnes méthodes de culture. Dans les centres industriels et commerciaux, il devra s'appliquer surtout à faire connaître aux enfants ce qui se rapporte à l'industrie et au commerce. (Programme 1888, cité dans Saint-Pierre, 1999, p. 18)

Cette décision de « ruraliser » l'éducation primaire répond à des motivations à la fois économiques et morales. D'un côté, l'Église cherche à limiter l'exode rural, tout en préservant la foi et les valeurs ancestrales du peuple canadien-français. De l'autre, l'enseignement des nouvelles pratiques agricoles vise à accroître la productivité du secteur, ce qui contribue également à réduire le coût de la vie urbaine en assurant un approvisionnement alimentaire stable et abordable (Saint-Pierre, 1999).

Un autre acteur clé dans l'établissement de l'éducation agricole est les sociétés d'agriculture. Elles sont composées de l'élite locale, et constituent les premières formations organisées autour de l'agriculture (Kesteman *et al.*, 2004). Ces sociétés sont organisées autour des comtés plutôt que des paroisses. Elles bénéficient du soutien de l'État sous forme de subventions pour financer leurs activités (Lévesque et Petitclerc, 2008). Cependant, leur caractère élitiste limite leur influence sur les problèmes de la classe agricole. Malgré ces limites, elles contribuent au développement du secteur en diffusant les avancées techniques, en introduisant des animaux de race améliorée et en établissant diverses institutions éducatives, souvent réservées à l'élite (Kesteman *et al.*, 2004 ; Lévesque et Petitclerc, 2008).

En plus des écoles et des formations spécialisées en agriculture, cette période voit également l'émergence de nouveaux modes de transfert de connaissances, tels que les journaux et les conférences. Plusieurs publications agricoles font leur apparition, soutenues par diverses institutions : le journal officiel du gouvernement, publié sous différents noms de 1844 à 1918 ; la *Gazette des campagnes* (journal officiel des milieux catholiques), publiée de 1861 à 1895 ; ainsi que des feuilles agricoles distribuées avec les hebdomadiers de grands journaux, comme *Le Cultivateur*, *La Semaine agricole* ou *Le Journal des campagnes*. Ces médias permettent de diffuser le discours officiel sur l'agriculture, représentant la voix de l'élite et propageant les idées et objectifs que cette élite souhaite voir réaliser (Pénault et Senécal, 1982).

4.2.1.2.1 Les écoles d'agriculture

Les écoles d'agriculture, telles que l'école de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, fondée par l'abbé Pilote en 1859, et l'école d'Oka, affiliée à l'Université Laval de Montréal, sont des institutions essentielles pour la diffusion des nouvelles techniques agricoles au Québec (Lettre, 2015). Ces écoles offrent des formations à la fois techniques et pratiques, ciblant principalement les fils de propriétaires ruraux destinés à reprendre les exploitations familiales. Elles jouent un rôle crucial dans le développement des compétences nécessaires pour moderniser l'agriculture québécoise, contribuant ainsi à sa transformation. Cependant, ces établissements rencontrent souvent des difficultés de financement, surtout celles dépendantes des allocations gouvernementales, ce qui entraîne la fermeture de certaines d'entre elles. Néanmoins, les écoles soutenues par des institutions telles que le clergé ou les universités réussissent à perdurer, en assurant la continuité de l'enseignement agricole. Ces institutions ne se limitent pas à l'éducation agricole, mais promeuvent également une éducation plus générale, inculquant des valeurs religieuses et sociales, ce qui reflète la multifonctionnalité de l'agriculture en tant que vecteur de développement économique, social et culturel.

L'école d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, par exemple, illustre l'importance accordée à l'enseignement agricole par l'Église et les autorités publiques. Sous la direction de François Pilote, l'école voit le jour en 1859 avec pour devise « Le sol, c'est la patrie ; améliorer l'un, c'est servir l'autre » (Lettre, 2015, p. 6). En plus des cours théoriques sur l'agriculture, l'école offre un programme pratique incluant des disciplines telles que l'arpentage, le droit rural et la botanique. De plus, c'est avec le soutien de cette école que le journal *La Gazette des campagnes* est publié, afin de diffuser les récentes découvertes dans le secteur agricole. Cette approche globale de l'éducation vise à former des individus capables de contribuer non seulement à l'amélioration de leurs exploitations agricoles, mais aussi à la société en général, ce qui souligne le rôle transformateur de ces écoles dans la vie rurale québécoise.

4.2.1.2.2 Les fermes-écoles de laiterie et les fermes de démonstration

Parallèlement aux écoles d'agriculture, les fermes-écoles de laiterie et les fermes de démonstration émergent comme des institutions techniques cruciales, permettant aux agriculteurs de se spécialiser, notamment dans la production laitière (Pénault et Senécal, 1982). Elles se distinguent des autres écoles agricoles par un enseignement plus flexible, offrant des formations pendant la saison morte

et permettant aux professeurs de se rendre directement dans les fermes pour rencontrer les agriculteurs. Contrairement aux écoles supérieures d'agriculture, ces établissements réussissent à toucher un public plus large en s'adaptant au rythme de travail des agriculteurs.

Avec l'essor de l'industrie laitière dans la province, ces initiatives visent à promouvoir les nouvelles techniques de production laitière et à améliorer la qualité du lait, permettant ainsi aux agriculteurs de rivaliser avec les producteurs des autres régions et de garantir l'exportation de leurs produits. De plus, la création de ces écoles était essentielle pour former des inspecteurs chargés de veiller à l'application des lois promulguées par le gouvernement du Québec, destinées à protéger les manufacturiers de fromage et de beurre. En 1881, le Québec compte déjà plusieurs fabriques-écoles de beurre et de fromage, et l'année suivante, la création de la Société d'industrie laitière marque une expansion significative de l'éducation spécialisée dans le domaine laitier (Pénault et Senécal, 1982, p. 21). En plus de la formation spécialisée en production laitière, cette école élargit son enseignement à des domaines connexes tels que l'élevage, la production fourragère et l'utilisation des engrains. Cette société également joue un rôle central dans la création de l'École de Saint-Hyacinthe, un pilier de l'organisation professionnelle des producteurs de lait. Les fermes de démonstration, quant à elles, servent de lieux de vulgarisation, où les nouvelles techniques agricoles étaient présentées et expliquées aux agriculteurs, leur permettant ainsi de s'adapter aux évolutions du secteur.

En résumé, ces écoles, soutenues par le gouvernement, l'Église et les promoteurs de l'industrie laitière, jouent un rôle déterminant dans l'établissement de l'éducation agricole dans la province, contribuant à la professionnalisation du secteur. Elles facilitent non seulement le transfert de connaissances pratiques parmi les agriculteurs grâce à leur flexibilité d'enseignement, mais ont également aidé à établir un certain standard dans la production des produits laitiers au Québec.

4.2.1.3 L'apparition du mode de production capitaliste dans l'agriculture : l'industrie laitière

Plusieurs facteurs jouent un rôle crucial dans la construction d'un mode de production capitaliste au Québec. Tout d'abord, l'abolition du régime seigneurial, comme mentionné précédemment, ouvre la voie à la commercialisation de l'agriculture en libérant les paysans de la seigneurie (Bourque et Légaré, 1979). Cependant, cette commercialisation reste limitée, et la majorité de la population n'y participe que

très peu. Au début de la spécialisation, ce sont principalement les agriculteurs aisés des périodes précédentes ainsi que les anglophones qui peuvent tirer du profit de ce changement. Les agriculteurs qui réussissent à s'intégrer dans l'économie de marché abandonnent souvent les cultures plus traditionnelles. En revanche, ceux qui sont incapables de s'y joindre ne disposent pas des conditions nécessaires pour le faire (Thibeault, 2002).

À partir des années 1860, l'industrie laitière au Québec, qui joue encore aujourd'hui un rôle important dans l'économie de la province, commence à se développer pour répondre aux besoins en beurre et en fromage de l'Angleterre, ainsi qu'à ceux des États-Unis (Bernier, 1976 ; Chatillon, 1976). De plus, la crise monétaire européenne provoque une chute de 60 % du prix de la farine, entraînant la faillite du commerce du blé québécois et laissant la place au commerce des produits laitiers (Chatillon, 1976, p. 53). Ce changement est particulièrement notable dans les Cantons de l'Est, où les agriculteurs, majoritairement anglophones, commencent à se spécialiser dans l'industrie laitière et l'élevage d'animaux de boucherie, notamment de porcs (Kesteman *et al.*, 2004 ; Thibeault, 2002). En parallèle du développement de cette nouvelle industrie, la production de foin et d'avoine connaît également une augmentation (Thibeault, 2002).

C'est dans l'industrie laitière que l'on observe clairement l'intégration du capitalisme dans l'agriculture québécoise. Les agriculteurs recourent à des crédits pour investir dans la machinerie nécessaire et introduisent de nouvelles races de bétail pour améliorer les rendements (Chatillon, 1976, p. 54). En 1882, la Société d'industrie laitière est fondée à Saint-Hyacinthe dans le but de moderniser l'agriculture au Québec et de mettre les connaissances scientifiques au service des agriculteurs. Soutenue par le gouvernement provincial, cette société bénéficie de législation favorable et de subventions, ce qui lui permet de créer des syndicats régionaux composés de propriétaires de fabriques de beurre et de fromage, d'instituer l'inspection des produits laitiers, d'ouvrir des fabriques-écoles, et d'établir un bureau d'examineurs (Lapointe, 2016).

Les écrits de Léon Gérin sur la vie des habitants de Saint-Justin témoignent de l'importance de cette industrie et des nouvelles méthodes plus scientifiques, notamment sur l'éducation des enfants. L'introduction de cette industrie laitière modernisée transforme non seulement les pratiques agricoles, mais a également influencé la manière dont les jeunes sont formés, intégrant des principes scientifiques dans l'apprentissage dès leur plus jeune âge.:

Presque tous alors savaient lire et écrire, même compter un peu ; mais par la suite, faute de pratique, ils oubliaient rapidement, une fois sortis de l'école, le peu qu'ils y avaient appris. À l'âge de dix-sept ou dix-huit ans, souvent, il ne leur en restait plus rien. Cet état de choses s'est amélioré à la suite de l'introduction de l'industrie laitière en fabriques coopératives, combinée avec l'adoption de méthodes de culture plus rationnelles, comme aussi avec les habitudes de précision et les calculs qui en sont inséparables. (Gérin, 1948, p. 60-61)

Il est important de souligner que l'agriculture québécoise de cette époque conserve encore les caractéristiques d'une agriculture de « pluriactivités », un terme qui renvoie à la fois au caractère mixte de l'agriculture et aux activités non agricoles (Verdon et Roy, 1994, p. 78). Cette pluriactivité découle des modes de production des petits producteurs et domestiques, ainsi que de la disponibilité d'une main-d'œuvre familiale nombreuse.

En outre, cette agriculture peut être définie comme multifonctionnelle, remplissant divers rôles au-delà de ses seules fonctions économiques. Les fermes produisent non seulement des grains, des légumes, de la viande, des œufs et du fromage, mais également du lin et de la laine destinés à la fabrication de vêtements. Elles construisent aussi leurs propres maisons, granges et outils. Ces activités non agricoles participent aux fonctions sociales et environnementales de l'agriculture. En plus de fournir des biens alimentaires, les fermes contribuent à la préservation des écosystèmes locaux et perpétuent des pratiques traditionnelles qui renforcent la résilience des communautés rurales. Toutefois, certaines de ces pratiques ont aussi des effets négatifs sur l'environnement. En effet, le défrichement des terres, nécessaire à la construction d'habitations à partir des arbres les plus robustes, entraîne une perte de couvert forestier. Le reste de la végétation est souvent brûlé pour permettre la culture de blé, d'avoine, d'orge et de navets. Par ailleurs, des troupeaux de chevaux, de bovins, de moutons et de porcs sont progressivement constitués pour aider au défrichement, tout en fournissant du fumier, de la viande et de la laine (Paul-Limoges, 2008, p. 34). Ces pratiques ont des impacts environnementaux notables, bien qu'ils ne soient pas encore pris en compte à cette époque.

4.2.1.4 La Première Guerre mondiale et ses effets sur l'agriculture québécoise

Au tournant du siècle, l'agriculture québécoise commence à se transformer grâce à l'introduction de nouvelles techniques et de machineries. La Première Guerre mondiale marque un point de bascule, où le mode de production marchand commence à remplacer le mode de production des petits producteurs et le mode de production domestique dans les fermes québécoises. Le mode de production capitaliste

s'installe progressivement, en grande partie en raison du besoin accru d'engrais, de fertilisants, de machineries et de pesticides, dont la production était contrôlée par des monopoles (Bernier, 1976).

Le bouleversement des marchés européens causé par la guerre est l'élément déclencheur de cette transformation dans le secteur agricole. Pour répondre à la demande européenne, les agriculteurs québécois sont chargés d'approvisionner l'Angleterre en produits laitiers et porcins (Paul-Limoges, 2008). C'est ainsi que, durant cette période, la spécialisation de l'agriculture québécoise se développe de manière significative dans diverses productions telles que la pomme de terre, le tabac, la culture maraîchère, l'aviculture, l'apiculture et le porc (Jean, 2005).

Bien que les efforts de colonisation aient diminué, la politique de colonisation reste en vigueur. En effet, l'Église, fervente défenseuse de cette politique, perçoit la colonisation comme le moyen le plus efficace de répondre à la nouvelle demande tout en maintenant son contrôle sur la population, avec pour objectif de freiner l'exode rural. Par exemple, au début du 20^e siècle, l'Abitibi-Témiscamingue et la Gaspésie sont colonisées. En 1929, les comtés de Témiscouata et de Rimouski, ainsi que les régions de Matane et Matapédia, sont étendus grâce aux efforts de colonisation dirigés par Monseigneur George Courchesne (Beauchamp, 1979 ; Gagnon, 1979, p. 267).

Dans ce même contexte, pour soutenir l'effort de guerre, le gouvernement fédéral met en place une politique de prix élevés qui, en conséquence, a encouragé le passage d'un mode de production domestique à un mode de production marchand et capitaliste (Paul-Limoges, 2008). L'agriculturisme, désormais profondément enraciné dans la société québécoise, continue d'influencer les politiques sociales et économiques de la province. Jusqu'aux années 1910, il était possible de coloniser sans avoir besoin de ressources financières importantes. Cependant, cette dynamique change avec le développement de l'industrialisation et de l'urbanisation, ainsi que l'augmentation des biens de consommation destinés aux ménages et à la production agricole (Morisset, 1987).

En 1913, le gouvernement québécois embauche les premiers agronomes, qui ont acquis un statut professionnel grâce à l'accréditation universitaire en sciences agricoles (Jean, 1978). Alliés de l'Église, ces agronomes jouent un rôle crucial dans la diffusion de l'agriculturisme dans les zones rurales, tout en promouvant de nouvelles pratiques agricoles visant à améliorer les rendements. Ils deviennent ainsi des personnes-ressources, accompagnant les agriculteurs d'un point de vue pédagogique et éducatif (Jean, 1978). Cette institutionnalisation de l'agriculture, soutenue par le développement d'un système éducatif

spécialisé, l'apparition de divers journaux et manuels scolaires, ainsi que la création des cercles agricoles, illustre le rôle transformateur de l'agriculture dans la société québécoise.

Après la Première Guerre mondiale, les limites d'une agriculture autosuffisante basée sur l'idéologie agriculturiste deviennent apparentes, et un mode de production marchand se répand dans la province, dans un contexte où le capitalisme industriel se développe et attire de plus en plus de personnes vers les villes, réduisant ainsi la main-d'œuvre disponible pour les fermes et poussant les agriculteurs à s'organiser en regroupement, soutenu par l'État, l'Église, ou issus de mouvements populaires. Cette dynamique au Québec fait écho au déclin du premier régime alimentaire britannique, où la Grande-Bretagne, autrefois hégémonique dans le commerce mondial des produits alimentaires, voit son modèle de dépendance aux importations s'effondrer face à la montée des nouvelles puissances économiques et à l'industrialisation mondiale. Dans les deux contextes, l'industrialisation force une réorganisation des structures agricoles et marque la transition vers des économies agricoles intégrées dans un système capitaliste mondial.

4.2.2 L'analyse de la multifonctionnalité de l'agriculture (1850-1915)

4.2.2.1 La fonction économique

Au cours de cette période, l'agriculture québécoise connaît une transformation progressive, passant d'une économie de subsistance à une économie plus marchande, particulièrement avec le développement de l'industrie laitière. Cette évolution est stimulée par l'ouverture des marchés britanniques et américains, ainsi que par l'abolition du régime seigneurial qui libère certaines contraintes économiques permettant à la population une plus grande liberté de circulation et de commerce. Cela est également encouragé par les politiques de colonisation de nouvelles terres. Malgré ce début de spécialisation, la production diversifiée se maintient et l'introduction des nouveaux produits se fait notamment après la Première Guerre mondiale comme pomme de terre, tabac, culture maraîchère, aviculture, apiculture et porc.

L'introduction de nouvelles techniques et de machineries permet d'augmenter la productivité dans certaines régions, notamment dans les Cantons de l'Est. Cependant, cette modernisation reste inégalement répartie, créant un fossé entre les agriculteurs anglophones, généralement plus intégrés au marché, et les agriculteurs francophones, souvent plus attachés à l'agriculture traditionnelle de

subsistance. Dans le but de suivre cette tendance de modernisation, les agriculteurs ont recours au crédit et investissent dans de nouvelles machineries. L'introduction progressive de nouvelles pratiques agricoles, incluant l'amélioration des races de bétail, l'adoption de « méthodes de culture plus rationnelles » et l'utilisation croissante d'engrais et de fertilisants vers la fin de la période, témoigne d'une modernisation axée sur l'augmentation des rendements. Le développement de la production fourragère (foin et avoine) accompagnait l'essor de l'élevage.

La création de la Société d'industrie laitière (1882) est un autre élément transformateur de cette période. Elle a pour but de moderniser l'agriculture au Québec et de transmettre les connaissances scientifiques aux agriculteurs. De plus, le soutien gouvernemental lui permet de créer des syndicats régionaux débutant ainsi un mouvement d'organisation de producteurs. À la fin du siècle, la Société crée l'École de la laiterie de Saint-Hyacinthe, contribuant ainsi à la création de nouveaux emplois.

Les politiques sur l'éducation agricole sont l'un des autres facteurs importants de cette intégration. La création des nouveaux modes de diffusion de connaissances permet aux agriculteurs de se tenir à jour sur les innovations récentes. L'utilisation des intrants augmente la productivité dans des fermes, leur permettant de diversifier leur production. De plus, la mobilisation des missionnaires-colonisateurs soutenue aussi par le gouvernement permet de coloniser de nouvelles terres. En revanche, certains projets de colonisation connaissent un échec. La distance accrue aux marchés, le manque de sol fertile et le travail acharné de défrichement poussent les agriculteurs avant de quitter ces zones. De plus, le début de l'industrialisation et les conditions difficiles de vie contribuent à l'exode rural. Cela dit, on voit l'apparition des nouveaux emplois dans des fabriques de beurre et fromage, mais aussi une intégration institutionnalisée des nouvelles techniques par l'embauche des agronomes par le gouvernement provincial. L'agriculture devient ainsi dépendante de l'industrie lui fournissant les matières premières dont elle a besoin. Le contexte de guerre force le gouvernement fédéral à mettre en place de nouvelles politiques de prix renforçant ce passage d'une économie domestique à une économie marchande.

4.2.2.2 La fonction environnementale

Les pratiques agricoles de cette période commencent à intégrer certaines innovations comme la rotation des cultures et l'utilisation d'engrais, améliorant la gestion des sols dans certaines exploitations.

Cependant, l'intensification de la production dans certaines régions commence également à exercer une pression accrue sur les ressources naturelles.

Le défrichement systématique des nouvelles terres dans les nouvelles régions colonisées transforme profondément le paysage québécois. Cette transformation des espaces forestiers en terres agricoles est considérée comme une « œuvre par excellence », illustrant comment la vocation de « défricheur » du Canadien français est célébrée plutôt que questionnée. Les valeurs agriculturistes de l'Église contribuent à cette appréciation. La création de nouveaux paysages ruraux structurés autour des paroisses redessine ainsi l'organisation territoriale de la province, sans considération apparente pour les écosystèmes naturels déplacés. Cette transformation finit par avoir des impacts environnementaux significatifs, notamment l'érosion des sols et la modification des écosystèmes locaux.

Certaines fermes continuent à contribuer à la préservation des écosystèmes locaux grâce au maintien de pratiques traditionnelles favorisant la résilience des communautés rurales. L'agriculture de pluriactivité pratiquée, caractérisée par une diversité de productions (grains, légumes, viandes, œufs, fromages, lin, laine), maintient une certaine diversité biologique, mais cette diversification répond avant tout à des besoins d'autosuffisance économique plutôt qu'à des préoccupations environnementales.

Cette période est marquée par l'influence de l'idéologie dominante, portée par l'Église et l'État, valorisant la conquête et la transformation de la nature sauvage en terres productives. L'environnement était perçu comme une ressource inépuisable à exploiter pour le « relèvement économique » et la préservation de l'identité canadienne-française.

4.2.2.3 La fonction sociale

L'agriculture durant cette période joue un rôle social fondamental comme vecteur de l'idéologie de conservation promue par l'Église catholique. La paroisse reste une unité de base de la société canadienne-française. Le travail agricole est valorisé non seulement comme moyen de subsistance, mais comme mode de vie vertueux permettant de préserver l'identité canadienne-française, la foi catholique et les valeurs traditionnelles. L'agriculturisme est instrumentalisé par l'Église et renforce la colonisation de nouvelles terres et lui permet de contrôler la population rurale, mais aussi de développer de nouvelles régions comme les Cantons de l'Est, la Beauce, les Laurentides, le Saguenay, la Mauricie, et plus tard

l'Abitibi-Témiscamingue et la Gaspésie. Cette expansion territoriale vise à la fois à offrir des terres aux familles nombreuses et à contrer l'émigration vers les États-Unis. Mais, cela n'empêche pas l'exode rural. Les Canadiens français quittent le mode rural pour rejoindre les villes, mais aussi les États-Unis. Ainsi, la prolétarisation de la population débute durant cette période.

Le développement des cercles agricoles renforce la dimension communautaire de l'agriculture, en créant des espaces d'échange de connaissances et d'entraide entre agriculteurs. Ces cercles, souvent animés par le curé de la paroisse, combinent formation technique, éducation religieuse et renforcement des liens sociaux. L'éducation agricole qui se développe durant cette période a une double dimension : technique (amélioration des pratiques) et morale (valorisation de la vie rurale et des valeurs traditionnelles). Les écoles d'agriculture forment non seulement aux techniques agricoles, mais aussi aux valeurs chrétiennes et familiales. Cela contribue davantage au renforcement du pouvoir de l'Église. Durant cette période, l'agriculture continue à structurer l'organisation spatiale des communautés rurales, avec le développement de villages et de petites villes servant de centres de services pour les zones agricoles environnantes.

CHAPITRE 5

ENTRE TRADITION ET MODERNITÉ : L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE EN TRANSITION (1915-1945)

La période de 1915 à 1945 représente un tournant important dans l'histoire de l'agriculture au Québec. Marquée par les effets des deux guerres mondiales et par la Grande Dépression de 1929, cette époque est traversée par de profonds changements qui viennent redéfinir la vie rurale. L'agriculture québécoise entre alors dans une phase de transition complexe, divisée entre des visions modernisatrices et des idéaux plus traditionnels, portés notamment par le courant agriculturiste. C'est aussi durant ces années que se forment et se consolident plusieurs mouvements agricoles, influencés tantôt par les dynamiques du marché, tantôt par les orientations de l'Église, qui cherchent à encadrer un monde agricole en pleine transformation. L'agriculturisme, qui valorise les modes de vie et les valeurs rurales traditionnelles, s'institutionnalise fortement durant cette période, mais doit composer avec les pressions croissantes de la modernisation. Ce chapitre propose d'explorer comment ces décennies ont durablement marqué l'agriculture québécoise. Il s'attarde d'abord sur le développement des mouvements agricoles et leur organisation, puis examine les différentes fonctions – économiques, sociales et environnementales – que l'agriculture assume dans la société québécoise de l'époque.

5.1.1 L'analyse chronologique (1915-1945)

5.1.1.1 L'organisation des mouvements agricoles

Pendant la Première Guerre mondiale, l'augmentation de la demande pour les produits agricoles incite les agriculteurs à se regrouper en diverses formes d'organisation pour maximiser les revenus (Beauchamp, 1979). Ces regroupements incluent non seulement des coopératives, mais aussi des syndicats, des associations professionnelles, et même un parti politique fédéral. Les premières organisations visaient principalement à développer l'industrie laitière ou à améliorer l'éducation agricole, mais c'est au début du 20^e siècle que le cadre juridique des regroupements agricoles commence à se structurer.

En 1865, la première législation encadrant ce type d'association est promulguée, autorisant la formation de compagnies ou associations coopératives pour l'exercice en commun d'un commerce quelconque (Acte pour autoriser la formation de compagnies ou associations coopératives pour l'exercice en commun de tout commerce ou négoce., L.R.C. (1865) c.22). Cette loi est suivie par les lois de 1902 et 1906, qui facilitaient l'achat et la vente en commun des produits agricoles, aidant ainsi les agriculteurs à mieux s'organiser.

En 1908, une nouvelle loi autorise la création de sociétés coopératives agricoles, permettant l'émergence de près de 350 coopératives au Québec entre 1914 et 1919. Ces coopératives ont pour but l'amélioration et le développement de l'agriculture, la fabrication de beurre ou de fromage, la vente et l'achat de produits agricoles, d'animaux, d'instruments agricoles, et d'autres biens nécessaires aux agriculteurs (*Loi concernant les sociétés coopératives agricoles*, LQ. (1908). c. 28). Parmi les coopératives importantes, on trouve : la Coopérative des fromagers (devenue la Coopérative centrale des agriculteurs de Québec), le Comptoir coopératif de Montréal et la Coopérative de producteurs de semences de Sainte-Rosalie.

Tableau 5.1 Le mouvement coopératif agricole au début du 20^e siècle (créé à partir de Kesteman et al. 2004)

Nom de coopérative	Année de création	Fondateurs	Objectifs et missions	Formation	Effet de la crise agricole des années 1920
Le Comptoir coopératif de Montréal	1913	Le jésuite A. Bellemare	<ul style="list-style-type: none"> Défense de l'esprit coopératif vu comme un instrument important pour maintenir les traits catholiques et français de la société locale. Offre d'une direction économique et morale aux associations agricoles existantes ou futures, coopératives ou cercles d'agricoles. Fournisseur d'équipement qu'un organisme d'écoulement de produits. Priorisation de l'aspect éducatif à l'efficacité économique jusqu'en 1920. 	<ul style="list-style-type: none"> Regroupement de plus de 160 coopératives locales et 200 cercles agricoles. Géré par des religieux et des professionnels jusqu'en 1920. Financement des Jésuites. 	<ul style="list-style-type: none"> Prise de contrôle du conseil d'administration par les agriculteurs Exclusion des dirigeants catholiques Reaffectation des dirigeant catholique pour la création de succursales locales de vente de biens d'équipement. En 1922, inclusion dans la Coopérative fédérée de Québec.
La Confédération des coopératives agricoles	1916	L'abbé Allaire	<ul style="list-style-type: none"> Services d'approvisionnement en fourniture divers, axée sur l'éducation coopérative et morale de ses membres Défense de la nécessité d'une bonne comptabilité Publication de l'hebdomadaire du <i>Coopérateur agricole</i>. Tenue de congrès provinciaux sur le thème de l'éducation coopérative. 	<ul style="list-style-type: none"> Regroupement de coopératives locales. Tentatives de regroupement des coopératives dans des mouvements éducatifs ou central d'achat. 	<ul style="list-style-type: none"> Liquidation en 1921 à cause de manque de financement.
La Coopérative des producteurs de semences de Sainte-Rosalie	1915	Par des agriculteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la qualité des semences. Indépendance des agriculteurs des marchands fournissant des semences de mauvaise qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> Regroupement des individus, des coopératives ou des cercles agricoles. Subvention gouvernementale en nature ou en argent. 	<ul style="list-style-type: none"> Chiffre d'affaires de 180 000\$ en 1920. Prospère, mais dépendant particulièrement du ministère de l'Agriculture. En 1922, inclusion dans la Coopérative fédérée de Québec.
La Coopérative des fromagers fondée	1910	La Société de l'industrie laitière et l'appui du ministre Caron (entré en fonction en 1910)	<ul style="list-style-type: none"> Offre des conseils aux entreprises locales pour améliorer la qualité des produits Mise en place d'un système de classification des produits Inspection des lieux de production Écoulement des produits garantis sur le marché Concurrencer avec les producteurs de fromage et de lait d'Ontario. En 1914, inclusion de la vente des produits des œufs En 1918, inclusion de la vente du bétail et d'autres produits agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> Composés des individus, des associations et des coopératives. 	<ul style="list-style-type: none"> Chiffre d'affaires de 10 millions de dollars. Centralisation de la vente des produits autres que le beurre et le fromage. Changement de nom en Coopérative centrale des agriculteurs de Québec. En 1922, inclusion dans la Coopérative fédérée de Québec.

Les années 1917 et 1918 sont particulièrement marquantes pour la prospérité de l'agriculture québécoise. Toutefois, cette période de prospérité est brusquement interrompue par la reprise de la production agricole en Europe après la fin de la Première Guerre mondiale, provoquant une crise qui renforce la consolidation des mouvements agricoles.

5.1.1.1.1 Le mouvement agricole et les associations professionnelles

Dans un contexte économique difficile pour les agriculteurs, marqué par la baisse des prix des produits agricoles, la fermeture des marchés états-unis et l'émergence de nouveaux concurrents⁵, l'accès au capital pour améliorer les moyens de production est devenu une question cruciale. Les agriculteurs, endettés à des taux d'intérêt élevés, se trouvent souvent dans l'incapacité de réaliser leurs remboursements. Parallèlement, le gouvernement libéral provincial de Taschereau adopte une politique de laisser-faire, n'intervenant que pour soutenir l'industrialisation en cédant les droits sur les richesses naturelles à de grandes entreprises, souvent financées par des capitaux étrangers. Cette politique, teintée de favoritisme, soutient également la petite bourgeoisie intermédiaire ainsi que quelques fermiers alignés avec le parti libéral. (Kesteman *et al.*, 2004).

Au niveau fédéral, le mouvement des *United Farmers* (les Fermiers Unis) joue un rôle crucial en mettant en place des coopératives agricoles pour contrer les politiques défavorables aux agriculteurs. Inspirés par ce mouvement, les agriculteurs québécois développent leurs propres associations. Un an plus tard, en 1919, le mouvement des Fermiers Unis se transforme en parti politique et parvient à faire élire 45 députés à Ottawa (Pilon-Lê, 1985).

Entre 1918 et 1921, le mouvement agricole québécois se divise entre deux orientations : d'une part, ceux qui défendent l'idéologie agriculturiste soutenue par le clergé et la petite bourgeoisie, représentée par le gouvernement libéral et son ministre Caron ; d'autre part, ceux qui s'opposent à cette idéologie, défendant les intérêts des agriculteurs et s'alliant aux Fermiers Unis (Pilon-Lê, 1985, p. 27). Cette division a conduit à l'apparition de diverses associations professionnelles au début des années 1920.

⁵ En plus d'Ontario et de l'Ouest canadien, l'Australie et la Nouvelle Zélande commencent à occuper le marché des grandes villes dans la province (Kesteman *et al.*, 2004)

5.1.1.1.2 L'Union des agriculteurs et l'Union des cultivateurs du Québec

Fondée en 1918 sous l'impulsion des maires ruraux de la région du Richelieu, l'Union des agriculteurs a pour objectif principal d'encourager l'étude des questions agricoles, de défendre les intérêts des agriculteurs, de promouvoir la coopération, et de développer les industries agricoles (Létourneau, 1959, p. 302). Cependant, dès sa création, l'association est infiltrée par des élites politiques, notamment par le ministre Caron qui tente de contrôler son orientation (Kesteman *et al.*, 2004, p. 64).

Face à la prise de pouvoir des élites, certains agriculteurs, dont Marcil, qui est écarté de sa propre association, s'organisent pour créer une association rivale appelée l'Union des cultivateurs. Joseph Forget devient le président de cette deuxième association professionnelle de la province. La mainmise du ministre Caron sur l'Union des agriculteurs paralyse les actions concrètes de ses membres. En réponse, les agriculteurs décident de fusionner les deux associations tout en écartant les politiciens de leur direction. Cette fusion donne naissance à l'Union des cultivateurs de la province de Québec (UCQ) en 1919 (Kesteman *et al.*, 2004 ; Létourneau, 1959).

En 1920, Joseph Forget et Anthime Arès sont réélus respectivement président et vice-président de l'UCQ, qui bénéficie également du soutien du clergé grâce à l'aumônier W. A. Meunier de Saint-Hyacinthe (Kesteman *et al.*, 2004, p. 65). Cependant, les revendications de l'association se tournent vers une agriculture marchande, incluant des demandes d'augmentation de l'efficacité et du confort des fermiers, de modernisation de la campagne, et d'unification des différentes « races » du Canada (Morisset, 1987, p. 29-30). Ces objectifs ne sont pas entièrement compatibles avec l'idéologie de l'Église et concernent principalement une minorité d'agriculteurs. En conséquence, l'Église retire son soutien à l'UCQ, tandis qu'une autre association, plus attrayante aux yeux des agriculteurs, a fait son apparition : les Fermiers Unis de Québec.

5.1.1.1.3 Les Fermiers Unis de Québec (FUQ)

À la suite de la manifestation organisée par les Fermiers Unis en 1918, plusieurs cercles et regroupements d'agriculteurs émergent et se réunissent en 1920 sous le nom des Fermiers Unis de Québec (FUQ). Le mouvement se distingue par son origine populaire, regroupant des agriculteurs modestes ne faisant pas partie de l'élite. En 1923, le mouvement compte 172 succursales et 5 000 membres, répartis

de l'Outaouais jusqu'au Lac-Saint-Jean (Kesteman *et al.*, 2004, p. 66). Ce succès repose à la fois sur le style démocratique du mouvement et sur le soutien de la direction du journal *Le Bulletin des agriculteurs* (Kesteman *et al.*, 2004, p. 66 ; Pilon-Lê, 1985, p. 28).

Le but initial des FUQ est de créer un parti politique agraire s'opposant au Parti libéral du Québec, qui était au pouvoir depuis plus de vingt ans. Lors des élections de 1921, alors que les Fermiers Unis de l'Ouest réussissent à faire élire plusieurs députés, cette tentative est un échec au Québec. Cette opposition, qui inquiète les libéraux, devient la cible de leurs attaques. Pour discréditer le mouvement, les libéraux accusent les fermiers d'être soit des conservateurs déguisés en agriculteurs progressistes, soit des « suppôts de bolcheviks » (Kesteman *et al.*, 2004, p. 68 ; Létourneau, 1959, p. 304).

À la suite de cet échec électoral, le mouvement se concentre sur l'établissement d'une organisation professionnelle solide pour les agriculteurs, mais son orientation politique éloigne une majorité de ces derniers. Pour remédier à cette situation, un travail d'éducation et d'information auprès de la classe agricole devient essentiel. Le directeur du *Bulletin des agriculteurs*, Joseph Noé Ponton, réduit le prix des abonnements et augmente le tirage du journal. Chaque semaine, il définit progressivement les objectifs du mouvement : « organisation des agriculteurs, enseignement agricole, crédit, colonisation, coopération, écoulement des produits sur le marché » (Kesteman *et al.*, 2004, p. 69). Néanmoins, ces efforts ne parviennent pas à empêcher la division au sein du mouvement.

En 1924, Joseph Noé Ponton, convaincu de la nécessité de créer une véritable association professionnelle pour les agriculteurs, lance un appel à tenir un congrès rassemblant tous les agriculteurs, quelle que soit leur affiliation politique. Son objectif est de réunir les agriculteurs sous une même bannière, afin de leur offrir l'association professionnelle dont ils ont besoin. Pour y parvenir, il est essentiel d'obtenir le soutien du clergé, qui avait le pouvoir d'unir les agriculteurs au sein d'une organisation commune. C'est ainsi qu'est née l'Union catholique des cultivateurs (UCC), une organisation qui existe encore aujourd'hui sous le nom de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

5.1.1.2 L'Union catholique des cultivateurs (UCC)

En 1924, l'Union catholique des cultivateurs (UCC) voit le jour sous la présidence de Laurent Barré. Pour assurer la pérennité de l'association, il leur faut l'appui de l'Église disposant une organisation colossale, de personnel en nombre suffisant et de ressources financières considérables. Dès les débuts, des conflits éclatent entre les fondateurs et le clergé, notamment sur la question des crédits. Les fondateurs prônent une agriculture marchande, favorisant un crédit étatique à long terme, tandis que le clergé souhaite l'établissement d'un crédit non étatique passant par les caisses populaires dominées par l'Église (Morisset, 1987).

En raison des désaccords croissants entre les évêques et les fondateurs, l'association rencontre des difficultés à prendre son essor. En 1926, Barré démissionne et le *Bulletin des agriculteurs* est écarté en tant qu'organe de diffusion. Ces pressions résultent du fait que Barré et Ponton s'opposent à l'agriculturisme, la doctrine défendue par l'Église, ce qui représente une menace pour le pouvoir du clergé. L'exclusion du premier président et du *Bulletin* confirme le changement idéologique du mouvement, passant d'une vision progressiste orientée vers le marché à une vision agriculturiste tournée vers une agriculture de subsistance et la colonisation (Pilon-Lê, 1985). Ce changement idéologique se traduit par l'adoption d'une nouvelle mission : l'UCC ne se considère plus comme un syndicat agricole, mais comme une « œuvre de restauration sociale et morale de toute la société » (Le père jésuite Joseph-Papin Archambault cité dans Kesteman et al., 2004, p. 121).

La crise économique de 1929 a un impact déterminant sur le développement de l'UCC. Face à cette crise sans précédent, les agriculteurs québécois, confrontés à un manque de fonds, sont contraints de revenir à une agriculture de subsistance, en ligne avec la vision agriculturiste de l'Église. Ce retour à une production domestique et la colonisation de nouvelles régions comme l'Abitibi, l'arrière-pays de la Gaspésie, le Bas-du-Fleuve, et le Lac-Saint-Jean, bien que précaire, marquent cette période (Kesteman et al., 2004, p. 122 ; Linteau et al., 1989).

Le gouvernement de Maurice Duplessis, fortement lié à l'élite ecclésiastique et partageant les valeurs d'une agriculture familiale traditionnelle, soutient cette orientation. Malgré sa méfiance envers l'intervention étatique, Duplessis met en place des mesures importantes pour l'agriculture, telles que le drainage des terres, l'électrification des zones rurales, et l'instauration de primes pendant la guerre pour soutenir les agriculteurs. En 1947, une étape cruciale est franchie avec la modification de la Loi des

syndicats professionnels, qui accorde une personnalité juridique à l'UCC. Cette reconnaissance permet à l'UCC de se constituer en confédération, transformant ses cercles agricoles en syndicats régionaux, consolidant ainsi son influence et sa structure organisationnelle dans le secteur agricole québécois (Létourneau, 1959).

L'UCC établit un vaste programme de transformation de la société canadienne-française, fondée sur le nationalisme, l'antiétatisme et le corporatisme. Elle propose divers services en réponse aux problèmes et aux besoins émergents (Kesteman et al., 2004, p. 138-139) : service de publication, service des assurances, service de l'économie rurale, service de propagande et service forestier. De plus, pour assurer son indépendance, l'UCC opte pour la Loi des syndicats coopératifs plutôt que pour la Loi des sociétés coopératives agricoles comme cadre juridique. Ce choix vise à éviter l'ingérence du ministre de l'Agriculture, responsable de l'application de la Loi des sociétés coopératives agricoles (Beauchamp, 1979, p. 378). Enfin, pour remplacer le *Bulletin des agriculteurs*, l'UCC crée en 1929 son propre organe de diffusion, *La Terre de chez nous*, qui existe encore aujourd'hui. Les prochaines sections vont nous permettre de résumer les différentes fonctions de l'agriculture dont l'UCC influence aux premières années de sa création.

5.1.1.2.1 Les contributions de l'UCC dans les fonctions économiques de l'agriculture

Le cadre légal que l'UCC choisit de s'adopter lui permet de créer des syndicats coopératifs dans plusieurs régions du Québec, dans le but de fournir des avantages matériels à ses membres pour pouvoir les attacher à l'organisation (Boucher, 1935, cité dans Beauchamp, 1979). Elle joue un rôle crucial dans le renforcement des coopératives agricoles pour améliorer les conditions économiques des agriculteurs. En 1930, elle crée le Comptoir coopératif pour centraliser les achats et ventes collectifs, une initiative qui contribue à la croissance rapide des coopératives, passant de 215 en 1930 à 645 en 1947 (Kesteman et al., 2004, p. 164). Elle œuvre également pour l'électrification des zones rurales, permettant la création de 43 coopératives d'électricité qui électrifient 35 000 foyers ruraux en moins de dix ans (Kesteman et al., 2004, p. 165-167).

La crise agricole des années 1920, combinée au passage d'un mode de production domestique à un mode de production marchand, conduit à l'endettement des agriculteurs, plaçant la majorité d'entre

eux dans une situation financière précaire. Alors que les fondateurs de l'UCC, animés par un esprit progressiste, défendent l'idée d'un crédit agricole d'État, l'élite ecclésiastique qui leur succède soutient plutôt un crédit dispensé par les caisses populaires, contrôlées par l'Église. Les revendications des agriculteurs pour un crédit agricole portent leurs fruits vers la fin des années 1920. En 1927, le gouvernement fédéral met en place la Commission du prêt agricole canadien, permettant ainsi d'octroyer des prêts hypothécaires agricoles à long terme. La Commission, toutefois limitée par le nombre de prêts qu'elle accorde, fait l'objet d'une révision législative en 1934, introduisant un crédit à moyen terme en complément du crédit à long terme (Gouvernement du Québec, 1967, p. 10 ; Létourneau, 1959, p. 323). La même année, il propose également une nouvelle loi, la Loi des arrangements entre cultivateurs et créanciers, visant à garantir des ententes entre les cultivateurs et les créanciers afin de prévenir la saisie des terres. Toutefois, cette loi entraîne des pertes importantes pour les prêteurs, qui se retirent presque entièrement du crédit agricole hypothécaire (Gouvernement du Québec, 1967, p. 10). En 1944, deux lois majeures pour la production agricole sont adoptées par le gouvernement fédéral : la Loi de la stabilisation ou de soutien des prix agricoles, couvrant neuf produits (le bœuf, le porc, le mouton, les œufs, le beurre, le fromage, le blé, l'avoine et l'orge), et la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, visant à fournir des prêts pour le défrichement des terres, la construction ou la modification des bâtiments de ferme, l'achat d'équipements agricoles, l'électrification, etc. (Harvey et Southam, 1972, p. 16).

Sur le plan provincial, l'UCC soutient la mise en place d'un crédit agricole et la création de la Mutuelle-Vie en 1936, permettant aux agriculteurs de mutualiser leurs ressources pour investir dans leurs exploitations (Kesteman et al., 2004, p. 167-169). À la suite de l'élection de l'Union Nationale en 1936, et conformément aux promesses de la campagne électorale, le gouvernement de Duplessis adopte la Loi du crédit agricole du Québec, longtemps réclamée par l'Union. L'Office du crédit agricole du Québec est ainsi instauré, permettant à de nombreux agriculteurs de rembourser leurs dettes, voire d'améliorer leurs conditions financières. L'adoption du crédit agricole, conjointement avec l'électrification des zones rurales, contribue à accroître la popularité de Duplessis auprès des agriculteurs.

L'engagement en matière d'éducation permet aux agriculteurs de développer des compétences techniques et pratiques, ainsi que des connaissances théoriques, contribuant ainsi à l'augmentation de la productivité des fermes et à l'amélioration de leur gestion financière. L'instauration de cours à domicile, diffusés par *La Terre de chez nous* en collaboration avec l'Institut agricole d'Oka, joue un rôle crucial dans le développement de ces compétences. Ce projet, inédit dans la province (Brodeur, 1996), est

subventionné par le gouvernement et ouvert à l'inscription des membres ainsi que de leurs fils. Parmi les 43 cours développés sur une période de quarante ans, les sujets abordant les fonctions économiques de l'agriculture étaient les suivants (Brodeur, 1996, p. 17) :

- **Cours techniques** : l'élevage du bétail, l'aviculture, l'horticulture, l'apiculture, le sol, les plantes industrielles, les animaux de la ferme, la mécanisation, etc.
- **Cours économiques** : l'économie rurale, les notions élémentaires d'économie politique et sociale, la coopération, les caisses populaires, le crédit agricole, l'administration de la ferme, les perspectives économiques de l'entreprise agricole familiale, l'écoulement des produits agricoles, etc.

Il convient néanmoins de préciser que cette initiative éducative répondait tout autant aux fonctions économiques de l'agriculture qu'à ses fonctions sociales.

5.1.1.2.2 Les contributions de l'UCC dans les fonctions sociales de l'agriculture

Notre rénovation sociale ne pourra s'accomplir que par une élite soucieuse de servir la classe agricole. (L'aumônier général de l'UCC, le père Lebel cité dans Kesteman et al., 2004, p. 173)

L'impact social de l'UCC est considérable. L'association soutient l'enseignement et la formation agricoles, les chantiers coopératifs et une nouvelle forme d'occupation du territoire rural.

En matière d'occupation du territoire rural québécois, l'UCC contribue de manière significative au développement des régions éloignées par le biais de la colonisation et du soutien à l'expansion des zones rurales. L'électrification des zones rurales, par la création de coopératives d'électricité, est l'une des réalisations majeures de l'UCC, facilitant l'établissement durable de populations dans des régions telles que l'Abitibi et le Bas-du-Fleuve. (Kesteman et al., 2004, p. 165-169). Ces initiatives permettent de maintenir une population active dans les zones rurales, assurant ainsi une gestion plus équilibrée du territoire québécois en prévenant le dépeuplement de ces régions.

Quant à son engagement éducatif, il a deux objectifs sociaux essentiels : d'abord créer une élite rurale capable de diriger les communautés agricoles en accord avec les valeurs de l'Église catholique, et ensuite améliorer l'enseignement général des agriculteurs (Kesteman et al., 2004, p. 173). Cependant, la

vision élitiste consolide les rapports de force entre les agriculteurs « simples » et la classe dirigeante. Pour devenir dirigeant dit « chef », il faut être homme, convaincu de la doctrine de l'Union et doté de qualités de leadership. Des retraites fermées, des journées d'étude et des cours de formation de chefs sont organisés. En outre, dès 1941, l'UCC institue de nouveaux cours pour former des gérants de coopératives d'électricité, des propagandistes de la colonisation et des professeurs d'écoles d'agriculture. En 1949, le Centre de formation rurale est créé dans le but de former des chefs ruraux capables de répondre à tous les besoins de la vie rurale.

Le second objectif de cette initiative éducative vise l'ensemble de la classe agricole, en se concentrant sur l'enseignement général des agriculteurs. L'objectif est de leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences pour améliorer la production, la qualité et la gestion des comptes (Hamel *et al.*, 1994 ; Kesteman *et al.*, 2004). Pendant plusieurs années, les réunions mensuelles des cercles, rassemblant des milliers d'agriculteurs, offraient l'occasion de discuter et d'échanger sur divers sujets concernant le secteur ou sur des problèmes locaux ou régionaux. Une des initiatives clés de l'Union est des cercles d'études regroupant environ sept voisins d'un même rang, pour étudier différents thèmes à la fois pratiques (rotation des cultures, comptabilité) et théoriques (coopération, doctrine sociale de l'Église, assurances mutuelles), renforçant ainsi la cohésion sociale (Kesteman *et al.*, 2004, p. 178-180).

Comme indiqué à la fin de la section précédente, l'UCC établit les cours à domicile couvrant des thématiques en lien avec l'agriculture, l'économie et la société. Les sujets en lien avec les fonctions sociales de l'agriculture sont comme ainsi : le syndicalisme agricole, le civisme, l'aménagement des régions rurales, l'éducation et l'établissement des jeunes, la doctrine sociale de l'Église et la coopération en regard de la doctrine sociale de l'Église, etc. (Brodeur, 1996, p. 17).

Enfin, pour populariser l'éducation agricole durant cette période, trois modèles d'écoles différents émergent au niveau secondaire : les écoles moyennes, les écoles régionales et les sections agricoles. L'objectif est de former de bons agriculteurs, de bons citoyens et de bons catholiques. Les écoles moyennes sont régionales et prennent en compte le milieu agricole dans lequel elles se trouvent. L'enseignement est à la fois pratique et théorique. Les agronomes sont responsables de l'enseignement agricole, tandis que les autres cours étaient dispensés par des laïcs et des religieux. Ces écoles sont dotées d'ateliers de travaux pratiques, de fermes de démonstration, de bibliothèques et de laboratoires (Hamel

et al., 1994). Le Tableau 5-2 résume ainsi la typologie des écoles d'agriculture établie dans la province contribuant à la fois à la cohésion sociale, mais aussi au développement économique des agriculteurs.

Tableau 5.2 Typologie des écoles d'agriculture établie à partir de l'article de Hamel et al. (1994, p. 63-66)

	Écoles moyennes	Écoles régionales	Sections agricoles
Installation	Construites, aménagés et entretenues par le ministère de l'Agriculture.	Annexé à un Séminaire, un Collège commercial, une Académie rurale ou indépendant.	Établies dans des collèges commerciaux, des académies ou séminaires.
Cadre légale	Établissement assuré par l'État par le biais d'une loi. Soit directement liées au ministère, soit annexées à certaines maisons d'éducation.	Si c'est un bâtiment annexé, il n'est pas nécessaire de l'établir par une loi Si c'est un bâtiment indépendant, il est nécessaire de l'établir par une loi. Elles représentent une construction spéciale.	Le ministère et l'institution concernée organisent une section pour les fils des agriculteurs de la région. Elles ne représentent pas une construction spéciale.
Financement	Élevé	Bas	Moyen
Équipement	Complet	Insuffisant	Adéquat
Période d'activité	1926-1969	1932-1954	1938-1969
Secteur d'enseignement	Privé et public	Privé	Privé
Types d'administration	Religieux et laïc	Religieux	Religieux
Propriété	Corporation ecclésiastique et État	Institution religieuse et corporation ecclésiastique	Institution religieuse
Direction	Clerc et laïc	Clerc	Clerc

5.1.1.2.3 Les fonctions environnementales de l'UCC

Sur le plan environnemental, l'UCC apporte également une contribution significative, notamment à travers ses initiatives éducatives. L'association met en place des programmes de formation visant à fournir aux agriculteurs les connaissances nécessaires pour préserver la santé des sols, qui est compromise par des décennies de mauvaises pratiques agricoles. Ces formations jouent un rôle crucial dans l'adoption de nouvelles pratiques agricoles, favorisant ainsi la rotation des cultures et le drainage. Cependant, c'est également lors des années 1940 que l'utilisation des engrains chimiques devient plus répandue. Cela est traduit par une augmentation de rendement des exploitations, tout en ayant des impacts importants sur l'environnement. Les effets néfastes des engrains chimiques commencent à se faire remarquer assez tôt dans le monde, notamment par les travaux d'Albert Howard (1947), à partir des années 1920.

Par ailleurs, l'implication de l'UCC dans les chantiers coopératifs forestiers n'a pas un impact positif sur l'environnement. En effet, jusqu'aux années 1960, la protection des forêts n'est pas une priorité. Les

gouvernements gèrent ces ressources de manière « administrative », avec pour principal objectif de garantir l'approvisionnement de l'industrie, la protection des forêts venant en second lieu (la Commission, 2004). Dans les travaux d'Esdras Minville, publiés en 1944, la situation des forêts est décrite de la manière suivante :

(...) vivant dans un pays dont la forêt représente l'une des plus grandes sources de richesse, nous ne pouvons malheureusement dire que nous nous sommes comportés vis-à-vis d'elle comme des hommes conscients de son importance. Nous l'avons exploitée sommairement, en gros, comme une ressource secondaire qui pouvait être gaspillée et même ruinée sans que cela n'entraînât des conséquences sérieuses. (...) L'après-guerre et les immenses travaux de reconstruction qu'il nécessitera, seront pour notre province l'occasion unique d'un énergique redressement. (...) Notre effort devra porter simultanément sur plusieurs points, entre autres : a) la refonte de notre régime forestier, de façon à assurer une plus parfaite intégration de la forêt à l'économie rurale; b) la restauration de vastes territoires indûment dépouillés de leur richesse forestière; c) le réaménagement de nos forêts et l'amélioration de nos méthodes d'exploitation; d) l'amélioration et la diversification des procédés d'utilisation des bois; e) enfin, l'éducation du public. » (Esdras Minville cité dans la Commission, 2004, p. 2)

5.1.2 L'analyse de la multifonctionnalité de l'agriculture (1915-1945)

5.1.2.1 La fonction économique

L'agriculture québécoise de cette période connaît d'importantes transformations économiques qui illustrent ses multiples fonctions au-delà de la production alimentaire. La Première Guerre mondiale stimule temporairement la production commerciale pour répondre aux besoins des marchés européens, accélérant l'intégration de l'agriculture dans l'économie de marché. Cette dynamique se heurte toutefois à la crise économique de 1929, qui contraint de nombreux agriculteurs à revenir à une agriculture de subsistance.

Durant la période après la Première Guerre mondiale, on témoigne une organisation professionnelle accrue de l'agriculture. Tout d'abord, les Fermiers Unis établissent, dès 1920, un réseau de commercialisation et promeuvent une vision marchande de l'agriculture, ainsi que l'accès au crédit étatique par le biais du Bulletin des agriculteurs. Ensuite, les coopératives comme la Coopérative des fromagers et le Comptoir coopératif de Montréal posent les bases de l'organisation collective. Ces premiers essais d'organisation ont un caractère plus progressiste et laïque qui leur empêche de pérenniser dans la province en raison de l'influence forte de l'Église. C'est sur ces fondations que L'UCC se développe,

même si son orientation est plus conservatrice que celles de ses prédecesseurs. Malgré ce conservatisme, elle joue un rôle déterminant dans le renforcement de la capacité productive et commerciale des agriculteurs québécois renforçant leur capacité de négociation face aux intermédiaires et aux industries de transformation. La création de son Comptoir coopératif en 1930 permet de centraliser les achats et ventes collectifs, contribuant ainsi à une croissance remarquable des coopératives agricoles qui passent de 215 en 1930 à 645 en 1947. Cette organisation collective favorise une meilleure intégration au marché et améliore l'écoulement des produits agricoles. La stabilisation des prix agricoles est mise en place par le gouvernement fédéral en 1944. Cette mesure couvre neuf produits essentiels incluant le bœuf, le porc, les œufs et les céréales. Elle assure ainsi une certaine sécurité économique aux producteurs.

L'accès au crédit constitue un autre pilier économique fondamental de cette agriculture multifonctionnelle. Les agriculteurs font face à un endettement accru. Pour y remédier, l'Office du crédit agricole du Québec est établi en 1936. La même année, la création de la Mutuelle-Vie permet aux agriculteurs de mutualiser leurs ressources et d'investir dans leurs exploitations. Ces mécanismes financiers facilitent le défrichement des terres, la construction de bâtiments agricoles et l'acquisition d'équipements modernes. L'électrification rurale, qui touche 35 000 foyers grâce à 43 coopératives d'électricité, représente un investissement majeur dans la modernisation des campagnes. Cela dit, cette modernisation reste inégale selon les régions et les types d'exploitations.

Enfin, la fonction économique s'exprime à travers l'amélioration de la productivité et de la gestion des exploitations. L'UCC développe un vaste programme éducatif comprenant des cours techniques sur l'élevage, l'aviculture, l'horticulture et la mécanisation agricole. Les formations en économie rurale, en administration de ferme et en gestion financière, permettent aux agriculteurs de développer des compétences entrepreneuriales essentielles. Cette professionnalisation de l'agriculture contribue directement à l'augmentation de la productivité des fermes et à leur viabilité économique dans un contexte de transition vers une agriculture marchande.

5.1.2.2 La fonction environnementale

Les fonctions environnementales de l'agriculture durant cette période présentent un caractère ambivalent, reflétant les préoccupations naissantes pour la conservation des ressources naturelles, mais

aussi les pratiques problématiques de l'époque. L'UCC met en place des programmes de formation visant à préserver la santé des sols, compromise par des décennies de mauvaises pratiques agricoles. Ces formations encouragent l'adoption de nouvelles techniques comme la rotation des cultures et le drainage des terres, contribuant ainsi à une meilleure gestion des sols. Malgré le fait que le drainage peut avoir un impact négatif dans les milieux humides. Cette approche éducative représente une prise de conscience importante de la nécessité de maintenir la fertilité des sols pour assurer la pérennité de l'agriculture. Toutefois, il est important de noter que cette prise de conscience est d'abord motivée par des considérations économiques plutôt qu'environnementales. En effet, des sols en bonne santé permettent d'obtenir de meilleurs rendements, ce qui justifie l'intérêt porté à leur préservation. Ainsi, les enjeux environnementaux, bien qu'indirectement abordés, ne constituent pas encore une priorité explicite dans la formulation de ces nouvelles initiatives.

De plus, les années 1940 voient l'expansion de l'utilisation des engrains chimiques, qui, bien qu'augmentant les rendements agricoles, commencent déjà à susciter des inquiétudes quant à leurs effets néfastes sur l'environnement comme indiqué dans les travaux d'Albert Howard (1947). Par ailleurs, l'implication de l'UCC dans les chantiers coopératifs forestiers appuie cette vision productiviste de gestion des ressources naturelles. Ainsi, elle est prioritairement orientée vers l'approvisionnement industriel plutôt que vers la protection environnementale. Comme le souligne Esdras Minville en 1944, les forêts ont été exploitées « sommairement, en gros, comme une ressource secondaire qui pouvait être gaspillée ». Cette période marque le début du contrôle de la nature pour des fins productives dans le secteur agricole au Québec. Les agriculteurs adoptent des pratiques plus intensives visant l'augmentation de rendements des exploitations.

5.1.2.3 La fonction sociale

La fonction sociale de l'agriculture se renforce considérablement durant cette période, notamment sous l'influence de l'UCC et de l'Église catholique, qui développe une vision globale du rôle de l'agriculture dans la société québécoise. L'agriculture n'est plus considérée uniquement comme une activité économique, mais comme le fondement d'un mode de vie et d'une organisation sociale. Les nombreuses initiatives éducatives mises en place (cercles d'études, cours à domicile, écoles d'agriculture) contribuent non seulement à la formation technique des agriculteurs, mais aussi à la transmission des

valeurs religieuses et morales promues par l’Église. L’agriculture devient ainsi un vecteur privilégié de cohésion sociale et d’affirmation identitaire pour la société canadienne-française.

L’UCC établit un système éducatif complet visant à former une élite rurale capable de diriger les communautés agricoles selon les valeurs dominantes de l’époque. Les cours à domicile, diffusés par La Terre de chez nous en collaboration avec l’Institut agricole d’Oka, offrent 43 programmes différents sur une période de quarante ans. Le Centre de formation rurale, créé en 1949, a pour objectif de former des chefs ruraux aptes à répondre aux multiples besoins de la vie communautaire. Cependant, cette vision sociale reste marquée par des rapports de pouvoir inégalitaires. L'accès aux postes de direction est réservé aux hommes, consolidant une vision patriarcale de l'agriculture. De plus, la mainmise de l'Église sur l'UCC, illustrée par l'éviction de ses fondateurs progressistes, révèle les tensions entre différentes visions de la modernité agricole. De leur côté, les écoles moyennes, régionales et les sections agricoles viennent appuyer cette vision en formant « de bons agriculteurs, de bons citoyens et de bons catholiques », illustrant clairement l'intégration des valeurs religieuses et sociales dans l'éducation agricole.

Une autre initiative contribuant à la fonction sociale est la création des cercles d'études, regroupant environ sept voisins d'un même rang. Elles permettent l'étude collective de thèmes pratiques et théoriques, renforçant ainsi les liens sociaux entre agriculteurs. Leurs réunions mensuelles rassemblent des milliers de cultivateurs pour discuter des problèmes locaux et régionaux. L'enseignement du syndicalisme agricole, du civisme et de la coopération contribue à structurer la vie collective rurale. Cette organisation permet de préserver et transmettre les valeurs traditionnelles, l'identité rurale québécoise et le modèle de l'agriculture familiale, tout en favorisant l'entraide et la solidarité communautaire.

Un autre facteur clé du renforcement de la fonction sociale de l'agriculture est la politique de colonisation, fortement soutenue par l'UCC et l'Église. Celle-ci joue un rôle déterminant dans l'occupation du territoire, en particulier dans des régions comme l'Abitibi, la Gaspésie et le Bas-du-Fleuve. Cette expansion vise à la fois à résoudre les difficultés économiques des agriculteurs et à affirmer la présence canadienne-française sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, le développement des infrastructures rurales (routes, écoles, services) contribue à structurer l'espace rural autour de l'activité agricole, renforçant son rôle dans l'aménagement du territoire. L'électrification rurale, notamment, contribue à réduire l'écart entre les conditions de vie urbaines et rurales, freinant ainsi l'exode rural qui menace les communautés agricoles.

5.2 Conclusion du chapitre

L'analyse de l'évolution historique de l'agriculture québécoise jusqu'en 1945 à travers le prisme de la multifonctionnalité révèle une richesse et une complexité remarquables. Loin de se limiter à sa seule fonction productive, l'agriculture a joué un rôle fondamental dans la structuration de la société, l'occupation du territoire, la préservation de l'identité culturelle et la gestion des ressources naturelles.

Durant la première période (1760-1850), l'agriculture québécoise était caractérisée par une multifonctionnalité où dominaient les fonctions de subsistance et d'organisation sociale. Le mode de production des petits producteurs assurait l'autonomie relative des familles tout en structurant les communautés rurales.

La deuxième période (1850-1915) a vu l'émergence d'une tension entre l'idéologie agriculturiste promue par l'Église et les transformations économiques liées à l'industrialisation. L'agriculture est devenue le vecteur d'un projet de société visant à préserver l'identité canadienne-française, tout en connaissant une intégration progressive mais inégale dans l'économie de marché.

Enfin, la troisième période (1915-1945) a été marquée par l'institutionnalisation des mouvements agricoles, notamment l'UCC, qui ont considérablement renforcé la dimension sociale et territoriale de l'agriculture. Face aux crises économiques et aux transformations de la société, l'agriculture québécoise a oscillé entre tradition et modernité, entre subsistance et commercialisation.

Pour répondre à la question posée par Royer et Gouin (2010), il apparaît clairement que l'agriculture québécoise a été historiquement multifonctionnelle, et sans doute davantage qu'elle ne l'est aujourd'hui. Cette multifonctionnalité n'était pas simplement un attribut secondaire, mais bien une caractéristique constitutive de l'agriculture québécoise, qui s'exprimait à travers ses multiples dimensions économiques, sociales, culturelles, territoriales et environnementales.

L'étude de cette riche histoire nous invite à repenser le rôle de l'agriculture dans la société québécoise contemporaine, en redécouvrant sa capacité à répondre simultanément à de multiples enjeux sociaux au-delà de la seule production alimentaire. La multifonctionnalité historique de l'agriculture québécoise constitue ainsi un patrimoine précieux pour imaginer des solutions aux crises climatiques, rurales et sociales qui confrontent la province aujourd'hui.

CHAPITRE 6

DE LA FERME À L'ENTREPRISE : LE TOURNANT PRODUCTIVISTE DE L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE (1945-1980)

L'après-guerre inaugure une rupture profonde dans l'histoire agricole québécoise. Ce chapitre documente comment le deuxième régime alimentaire mondial, sous hégémonie américaine, transforme radicalement les structures agricoles de la province. L'analyse retrace l'industrialisation systématique du secteur, depuis la Commission Héon (1952) jusqu'à l'institutionnalisation complète du modèle productiviste dans les années 1970. La spécialisation des exploitations, la concentration foncière, l'intégration dans les filières agro-industrielles et la mise en place du système de gestion de l'offre démantèlent progressivement la multifonctionnalité historique. Paradoxalement, c'est aussi durant cette période qu'émergent les premières critiques environnementales et les mouvements d'agriculture biologique, préfigurant les débats contemporains. Ce chapitre révèle comment la logique productiviste, en réduisant l'agriculture à sa seule fonction économique, a créé les conditions des crises actuelles.

6.1 L'analyse chronologique

Depuis le début de notre analyse historique de l'agriculture québécoise, nous avons exploré les différents modes de production qui ont marqué son histoire. Nous avons d'abord évoqué le mode de production des petits producteurs, caractérisé par des travailleurs qui étaient également propriétaires de leurs moyens de production et qui exploitaient très peu, voire pas du tout, le travail d'autrui (Rioux, 2000b). Ce mode de production représentait une phase transitoire entre le système féodal et le capitalisme. Avec l'émergence du système capitaliste, le mode de production marchand a progressivement commencé à s'intégrer dans l'agriculture québécoise. Ce mode poussait les agriculteurs à produire des biens destinés à la vente sur les marchés, tant intérieurs qu'extérieurs. Cependant, jusqu'aux années 1940, la majorité des agriculteurs continuait à produire une grande partie de leurs biens à la maison, y compris les vêtements, les meubles, les biens de consommation, ainsi que les intrants utilisés dans la production agricole. Cela correspondait au mode de production domestique.

Le mode de production capitaliste, quant à lui, désigne un changement dans le système économique, où le salariat, le prolétariat, et la bourgeoisie coexistent – avec d'une part ceux qui vendent leur force de

travail, et d'autre part ceux qui l'achètent et qui détiennent les moyens de production (Marx et Engels, 2013). Ainsi, avant la Deuxième Guerre mondiale, l'agriculture québécoise était constituée de quelques grandes exploitations, mais la majorité des fermes étaient de petites et moyennes tailles, pratiquant une production diversifiée (Morisset, 1987). Tous ces modes de production coexistaient, car l'organisation du travail dans le secteur agricole différait de celle des autres secteurs de l'économie. Monique Piot illustre bien la complexité de classer l'agriculture comme un secteur capitaliste en soulignant cette distinction.

Pour l'essentiel, la production agricole est assurée [...] par des producteurs propriétaires de leurs moyens de production qui vendent eux-mêmes les produits de leur travail. L'ensemble de l'agriculture n'est donc pas capitaliste au sens strict, puisque l'organisation du travail n'est pas fondée sur la séparation travailleur salarié/propriétaire des moyens de production. (Piot, 1977, p. 71)

Les fermes agricoles québécoises conservent leur caractère familial tout au long de ces périodes. Cependant, entre 1951 et 1971, le nombre de ces exploitations est réduit de moitié (Kesteman et al., 2004, p.311). Malgré cette diminution, les fermes restantes deviennent de plus en plus grandes, reflétant une tendance à la concentration des terres agricoles. Le volume de la production agricole double au Canada entre les années 1950-1980. La productivité quadruple comme un résultat de l'accroissement des rendements et la diminution du travail exigé par les différentes opérations culturales grâce à la mécanisation ou l'utilisation des produits chimiques (Debailleul, 1991). La spécialisation des exploitations transforme profondément le tissu social et économique des zones rurales québécoises, entraînant la disparition rapide des petites fermes incapables d'atteindre les seuils de rentabilité nécessaires à leur survie. L'industrie laitière, quant à elle, conserve sa position privilégiée au sein du secteur agricole, tandis que la production de céréales et d'oléagineux destinés à l'alimentation animale gagne une part croissante de la production agricole (Kesteman et al., 2004 ; Morisset, 1987).

Ce chapitre examine comment l'industrialisation et la spécialisation de l'agriculture québécoise, sous l'influence du deuxième régime alimentaire mondial et des transformations sociopolitiques locales, ont progressivement modifié cet équilibre multifonctionnel. Nous verrons comment la modernisation et la mécanisation des exploitations, les politiques agricoles, et l'émergence de l'agro-industrie ont favorisé certaines fonctions de l'agriculture tout en en marginalisant d'autres, créant ainsi un nouveau paradigme agricole dominé par les impératifs économiques et productivistes.

6.2 Le contexte global : le deuxième régime alimentaire et ses implications pour le Québec (1945-1955)

La période d'après-guerre marque un tournant décisif dans l'organisation mondiale de l'agriculture et de l'alimentation. Entre 1947 et 1973, période que l'on nomme les Trente Glorieuses dans les pays industrialisés (Hobsbawm, 1994 ;259), s'établit sous hégémonie américaine ce que Friedmann (1989) et McMichael (1989 ; 2013) conceptualisent comme le « deuxième régime alimentaire ». Ce concept désigne l'ensemble des relations politiques et économiques qui organisent la production, la distribution et la consommation des aliments à l'échelle mondiale durant une période historique donnée. Caractérisé par l'industrialisation de l'agriculture, la production de masse fordiste et l'intégration des marchés sous leadership américain, ce régime transforme profondément les structures agricoles traditionnelles, y compris celles du Québec qui s'engage alors dans sa Révolution tranquille. Les auteurs déterminent quatre piliers nous permettant de mieux comprendre le contexte global des systèmes alimentaires dans le monde.

Le premier pilier de ce régime repose sur la politique américaine de distribution des surplus alimentaires dans les pays en développement. Face à une crise de surproduction agricole similaire à celle que connaît le Québec à la même époque, les États-Unis transforment leurs excédents en instrument de pouvoir. Présentée comme de l'aide humanitaire, cette stratégie permet de créer de nouveaux marchés tout en constituant un rempart contre l'influence soviétique dans le contexte de la Guerre froide. Les programmes comme PL-480 (1954)⁶ illustrent cette instrumentalisation de l'alimentation à des fins géopolitiques, créant des relations de dépendance durable entre pays donateurs et récipiendaires.

Le deuxième pilier concerne l'exportation du modèle agricole américain, à travers la Révolution verte, vers les pays où l'industrialisation n'est pas encore entamée. Cette modernisation forcée, portée par des institutions à la FAO, impose l'adoption de variétés à haut rendement, d'intrants chimiques et de techniques mécanisées. Les pratiques agricoles traditionnelles, souvent mieux adaptées aux contextes locaux, sont progressivement abandonnées au profit d'une agriculture dépendante des technologies et des marchés occidentaux. Cette transformation crée une nouvelle division internationale du travail

⁶ Le Public Law 480, mis en place en 1954 et rebaptisé *Food for Peace* en 1966, est le plus ancien programme américain de soutien aux exportations de blé. Principalement centré sur cette céréale, il vise à écouler les excédents agricoles tout en ouvrant de nouveaux marchés. Il repose sur l'idée que l'aide alimentaire permet de fidéliser de futurs partenaires commerciaux. Cette loi prépare le terrain pour la création de l'Agence des États-Unis pour le développement international (en anglais : *United States Agency for International Development*, abrégé USAID) (Charvet, 1990, p. 143)

agricole où les pays du Sud deviennent simultanément importateurs de céréales et exportateurs de produits tropicaux.

Le troisième pilier, particulièrement déterminant pour le Québec, concerne l'industrialisation systématique de l'agriculture. Cette transformation ne se limite pas à la mécanisation des fermes ; elle implique la création de véritables complexes agro-industriels intégrant production agricole, transformation alimentaire et distribution. Au Québec, cette évolution se traduit par l'émergence de coopératives agricoles puissantes et d'entreprises agroalimentaires qui restructurent l'ensemble de la filière. Les supermarchés remplacent progressivement les circuits courts traditionnels, tandis que les produits transformés modifient les habitudes alimentaires (Parent, 1996). Cette industrialisation s'accompagne d'une concentration des exploitations : seules les fermes capables de mobiliser les capitaux nécessaires à leur modernisation survivent, entraînant un exode rural massif (Morisset, 1987).

L'intégration du Québec dans ce deuxième régime alimentaire entraîne des mutations profondes de son agriculture. La fonction économique de production prend définitivement le pas sur les fonctions sociales et culturelles traditionnellement associées à la ruralité. L'agriculture familiale diversifiée cède la place à des exploitations spécialisées, intégrées dans des filières contrôlées par l'agro-industrie (Lessard, 1976). Si cette transformation permet des gains de productivité spectaculaires et améliore les revenus de certains agriculteurs, elle marginalise ceux qui ne peuvent suivre le rythme de la modernisation.

Les gouvernements fédéral et québécois, influencés par les politiques keynésiennes de l'époque, maintiennent certes un soutien au secteur agricole à travers des politiques de mise en marché collective (1956), assurance-récolte (1967), assurance stabilisation des revenus agricoles (1975) et protection du territoire agricole (1978) (Ruiz, 2019, p. 215). Cependant, ils réorientent progressivement ses investissements vers le développement industriel, laissant de côté l'agriculture. Cette réallocation des ressources publiques reflète et renforce la subordination de l'agriculture aux impératifs de l'industrialisation. Le territoire rural devient avant tout un espace de production, perdant progressivement ses dimensions communautaires et culturelles. Vers la fin de cette période, les contradictions inhérentes au deuxième régime alimentaire se manifestent : la crise pétrolière de 1973 révèle la vulnérabilité d'une agriculture dépendante des énergies fossiles. L'émergence des mouvements environnementaux conteste les impacts écologiques du modèle productiviste. Au Québec comme ailleurs, des voix s'élèvent pour dénoncer la dégradation des sols, des eaux et la perte d'autonomie alimentaire. Comme étudié au deuxième chapitre, ce régime s'est achevé

avec les négociations du GATT, marquant le début de la libéralisation, de la déréglementation et de la commercialisation internationale des produits agricoles, au bénéfice des pays développés.

6.3 Les transformations de l'après-guerre : la naissance de l'agriculture productiviste (1945-1960)

La Deuxième Guerre mondiale marque un tournant décisif pour l'agriculture québécoise. Au début du 20^e siècle, la moitié de la population québécoise vivait de l'agriculture. Cette proportion diminue fortement à partir des années 1940 : 25,2% en 1941, 19,5% en 1951 et 16,5% en 1956 (Dagenais, 1959, p. 193). Cette transformation n'est pas étonnante lorsque l'on prend en compte l'industrialisation massive que le Québec traverse pendant ces années. Mais aussi, durant cette période, les agriculteurs adoptent définitivement un mode de production marchand, caractérisé par des investissements significatifs dans les moyens de production : machinerie, matériel agricole, engrains, herbicides, pesticides et graines de provende (Lessard, 1976, p. 31). Ces investissements et l'industrialisation de l'agriculture baissent alors la main-d'œuvre nécessaire pour la production agricole. La demande croissante de produits alimentaires, tant sur les marchés urbains que pour l'exportation vers l'Europe dévastée par la guerre, accélère cette transition. Les prix agricoles élevés des années 1940 permettent aux fermes de se mécaniser sans augmenter leur endettement, multipliant par cinq le nombre de tracteurs dans la province en une décennie (Morisset, 1987, p. 60). L'augmentation de l'utilisation de ces nouveaux moyens de production est nécessaire pour accroître la productivité et, par conséquent, l'accumulation de capital des agriculteurs.

À partir de 1939, l'agriculture marchande s'impose davantage, répondant à la demande croissante des marchés urbains et étrangers. La demande en produits alimentaires et agricoles en Europe, exacerbée par les dévastations de la guerre, ainsi que les politiques de prix mises en place par le gouvernement fédéral, pousse les agriculteurs à adopter un mode de production davantage orienté vers le marché. En parallèle, la demande de produits laitiers, tels que le fromage et le lait évaporé, explose en Grande-Bretagne, tout comme celle du bacon, qui bénéficie des primes fédérales pour encourager son développement, marquant ainsi le début de la spécialisation canadienne encore observée aujourd'hui (Linteau et al., 1989).

La loi fédérale de 1944 facilite l'accès aux crédits à court et moyen terme pour les agriculteurs, finançant l'achat de matériel agricole et l'amélioration des bâtiments. Cette période voit la fin de l'agriculture de subsistance qui avait connu un regain pendant la Grande Crise des années 1930. Le revenu

monétaire des fermes augmente considérablement, représentant désormais les deux tiers du revenu total, tandis que le revenu en nature se réduit à un tiers (Morisset, 1987, p. 60).

Cette période de transformation voit l'émergence de l'agro-industrie, inaugurant une nouvelle ère pour le secteur agricole, marquée par l'industrialisation progressive et l'investissement massif des grandes entreprises dans l'agriculture. La fin de l'agriculture de subsistance, combinée à une spécialisation accrue après 1960, entraîne la disparition des caractéristiques multifonctionnelles de l'agriculture. En parallèle, la Révolution tranquille conduit à la laïcisation de la société québécoise, un exode massif vers les centres urbains, et une diminution de l'importance de l'agriculture dans l'économie. Cette période voit également l'établissement de la mise en marché collective et des quotas dans certaines productions agricoles, ainsi que l'émergence des premières préoccupations environnementales au Québec dans les années 1970.

6.3.1 La naissance de l'agro-industrie au Québec

Les profondes transformations survenues au cours de la deuxième moitié du 20^e siècle renforcent considérablement le rôle des multinationales agroalimentaires, comme le souligne le concept de deuxième régime alimentaire. Dans ce contexte, les moyens de production deviennent indispensables pour accroître la productivité des exploitations agricoles, rendant les agriculteurs de plus en plus dépendants de grandes entreprises industrielles. Ces outils et intrants agricoles sont produits et commercialisés par différents types d'entreprises, que Montigaud (1971, p. 868) regroupe en trois catégories, selon la typologie proposée par Goldberg et Davis (1957) : les entreprises d'amont, qui fournissent les intrants ; les entreprises d'aval, responsables de la transformation et de la distribution ; et enfin, les entreprises agricoles elles-mêmes, situées au cœur de ce système. Plusieurs firmes illustrent cette structuration verticale du secteur. Pour la machinerie agricole, des entreprises comme Ford, Massey-Ferguson et International Harvester dominent le marché. Les moulées et aliments pour le bétail sont fournis par Ralston Purina, tandis que les engrains et autres produits chimiques proviennent notamment de Canadian Industries Limited (CIL). Enfin, des entreprises pétrolières telles que Shell, Esso et Maple Leaf assurent l'approvisionnement en huiles nécessaires au fonctionnement des nouvelles machines agricoles (Lessard, 1976, p. 31-32).

Comme le souligne le concept du deuxième régime alimentaire, la nouvelle division du travail au sein du secteur agricole à l'échelle mondiale entraîne une perte d'importance des entreprises agricoles dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, au profit des grandes entreprises qui contrôlent désormais la production agricole, ainsi que les étapes de transformation, de distribution, et de commercialisation des produits. La raison pour laquelle les grandes entreprises s'intéressent de plus en plus à la production agricole réside dans la nouvelle croissance de productivité qui offre des opportunités significatives de profit. Cette période est également marquée par une rationalisation de l'agriculture, avec une optimisation des processus de production visant à maximiser les rendements et l'efficacité et donc, créant des marges de bénéfices attractives pour ces dernières (Piot, 1977).

Pour augmenter leur productivité, les agriculteurs s'orientent d'abord vers la mécanisation, suivie par la motorisation de l'agriculture, qui améliore considérablement l'efficacité en réduisant le nombre de travailleurs nécessaires et les heures de travail, tout en augmentant les surfaces cultivées. Par exemple, Kesteman et al. (2004, p. 308) comparent la production de 100 boisseaux de blé : en 1830, un individu devait travailler entre 250 et 300 heures sur une parcelle de cinq acres avec les outils de l'époque pour atteindre cette production. En 1930, ce même travail pouvait être réalisé en 15 à 20 heures, et ce chiffre est divisé par cinq en 1975. Outre la motorisation, les agriculteurs adoptent des techniques scientifiques pour améliorer leur production, telle que la sélection des semences, l'usage intensif de fertilisants chimiques et de pesticides, ainsi que l'irrigation mécanisée (Piot, 1977).

Ces changements deviennent particulièrement visibles à travers les recensements de la population agricole réalisés au cours de cette période. En 1961, une nouvelle catégorie fait son apparition : celle des « fermes commerciales ». Cette catégorie prend rapidement une place centrale dans les statistiques agricoles, et elle est accompagnée de la mise en place d'un nouveau « classement économique des fermes » (Beaupied, 2006, p. 55). Ce changement dans la manière de catégoriser et de collecter les données agricoles reflète également une évolution des mentalités en lien avec l'agriculture. Avant 1960, les classements étaient principalement basés sur l'occupation du sol. À partir de cette date, c'est désormais la valeur des produits agricoles vendus qui devient le critère principal d'analyse, témoignant ainsi d'une vision de plus en plus économique et marchande du secteur agricole.

Le maïs devient la céréale la plus intensivement sélectionnée en raison de sa facilité de culture. Parmi les animaux, la reproduction sélective des vaches laitières et des poulets se répand pour accroître

la productivité. De plus, l'utilisation de fourrage ensilé comme aliment pour le bétail a permis de doubler la production laitière entre les années 1940 et 1980 dans la province. Concernant les poulets, les chercheurs développent une race atteignant rapidement sa maturité, rendant la production plus efficace. Parallèlement, l'utilisation d'hormones et d'antibiotiques devient courante parmi les éleveurs, rendant la production de plus en plus déconnectée des cycles naturels (Kesteman *et al.*, 2004, p. 309-310).

6.3.2 Les effets de l'industrialisation sur les différentes fonctions de l'agriculture

La transformation du secteur agricole sous l'influence des grandes entreprises, motivées par la croissance de la productivité et les profits qu'elle génère, change radicalement le paysage agricole au Québec. La concentration du capital et l'intensification de la production, notamment par la mécanisation et l'utilisation d'intrants chimiques, entraînent une perte significative d'autonomie pour les agriculteurs (Piot, 1976). Désormais fortement dépendantes des marchés internationaux et des fluctuations des prix, en grande partie en raison de la spécialisation et de l'implantation de monocultures, les exploitations agricoles perdent leur diversité (Morisset, 1987). Cette évolution a des répercussions négatives sur l'environnement : l'irrigation mécanisée conduit à une mauvaise gestion des ressources en eau, affectant les écosystèmes naturels, tandis que l'utilisation accrue de produits chimiques contamine les sols, compromettant leur santé à long terme. La dépendance accrue aux intrants fragilise également les exploitations agricoles, comme la montrent les crises énergétiques et alimentaires des années 1970.

Les relations établies entre les marchés, l'industrie, et les agriculteurs ont également des impacts délétères sur la vie rurale. Le secteur agricole, autrefois axé sur la satisfaction des besoins des citoyens, s'oriente vers les besoins des marchés et des industries, délaissant ainsi les communautés locales. Les réseaux communautaires sont affaiblis, et l'agriculture de subsistance, qui permettait aux communautés de se nourrir localement, disparaît (Piot, 1976). En conséquence, les exploitations agricoles, devenues de plus en plus grandes, adoptent une logique entrepreneuriale, perdant leur caractère communautaire et modifiant profondément la gestion des fermes. La cohésion sociale, autrefois forte, se dissout, exacerbée par l'exode des petits agriculteurs vers les zones urbaines, incapables de rivaliser sur les marchés (Kesteman *et al.*, 2004 ; Ruiz, 2019).

En conclusion, si les fonctions économiques de l'agriculture sont renforcées par l'intégration de la logique productiviste, les autres fonctions – sociales et environnementales – sont gravement affectées de manière négative. Les agriculteurs favorables à cette nouvelle orientation ont exercé une influence notable sur les décisions gouvernementales et professionnelles, notamment par l'entremise de l'UCC. L'Église, autrefois un acteur puissant, perd de son influence, à la fois en raison de la laïcisation apportée par la Révolution tranquille et par l'adoption de la logique capitaliste dans le secteur agricole. L'agriculture québécoise, qui était autrefois essentiellement multifonctionnelle, perd cette caractéristique avec la pénétration du capitalisme dans le secteur, ce qui modifie non seulement le tissu économique, mais également le tissu social et environnemental de la province. La plupart des écoles agricoles fondées lors des périodes antérieures disparaissent, et le secteur perd son importance dans la structure sociale des Québécois.

6.4 La nouvelle organisation politique, économique et syndicale de l'agriculture québécoise (1960-1970)

Les années 1960, marquées par la Révolution tranquille au Québec, voient s'accélérer la spécialisation des exploitations agricoles et la mise en place d'un cadre institutionnel favorisant cette évolution. Cette décennie est caractérisée par l'adoption croissante de techniques scientifiques pour améliorer la production : sélection des semences, usage intensif de fertilisants chimiques et de pesticides, et irrigation mécanisée. La transformation du secteur agricole québécois ne résulte pas uniquement des influences internationales, mais également des décisions politiques prises par les gouvernements. Sur le plan institutionnel, le Comité d'enquête pour la protection des agriculteurs et des consommateurs (Commission Héon) de 1952 joue un rôle crucial. Ses recommandations mènent à l'établissement des plans conjoints et à l'introduction des quotas de production, qui sont revendiqués depuis de nombreuses années par l'UCC. La loi des marchés agricoles de 1956 crée l'Office des marchés agricoles, légalisant ainsi la pratique des ententes collectives. Cette loi vise à organiser la commercialisation des produits agricoles de manière ordonnée et efficace. Elle favorise ainsi l'émergence de fédérations spécialisées dans diverses productions, notamment les œufs, le lait, et le porc.

La vague de sécularisation dans la province affecte également l'organisation professionnelle du secteur agricole. L'influence de l'Église sur l'association diminue de manière significative. À la fin de ces dix ans de transformation importante, l'UCC change de nom pour devenir l'Union des producteurs

agricoles (UPA) par la Loi des producteurs agricoles de 1972. L'UPA obtient alors le monopole syndical dans le domaine de l'agriculture, consolidant ainsi sa position dominante au sein du secteur. Ces changements, orchestrés à la fois par des dynamiques internes et externes, reconfigurent profondément l'agriculture québécoise, à la fois dans sa structure et dans son organisation.

6.4.1 Le Comité d'enquête pour la protection des agriculteurs et des consommateurs (La Commission Héon)

En 1952, le gouvernement Duplessis adopte une loi établissant un comité d'enquête pour la protection des agriculteurs et des consommateurs. Ce comité est connu sous le nom de la Commission Héon. Cette commission a pour mission d'étudier « les problèmes relatifs à la production, à la vente et à la distribution des produits agricoles et à la protection des légitimes intérêts respectifs des agriculteurs et des consommateurs » (*Loi relative aux problèmes de législation agricole*, LQ. (1951). c. 07), en se concentrant particulièrement sur les enjeux suivants : sélection et développement des productions ; classification des produits ; modes d'organisation pour la vente ; concurrences extérieures ; nouveaux débouchés ; procédés coûteux de distribution ; industrie laitière et équité générale des prix. (Héon *et al.*, 1956, p. 13).

L'UCC salue l'établissement de ce comité dans son journal officiel, *La Terre de chez nous*, comme « un premier pas vers une loi de conventions collectives et une loi de mise sur le marché des produits agricoles réclamée instamment par l'UCC et les cultivateurs depuis plusieurs années » (*La terre de chez nous*, 1951). Depuis longtemps, la direction de l'Union encourage la création de la mise en marché collective, et elle se rapproche alors de son objectif.

Mais que signifie exactement la mise en marché collective ? Selon la définition de Kesteman *et al.* (2004, p.238), il s'agit d'« un terme commode pour désigner une série d'opérations qui vont de la vente proprement dite à la transformation, à la classification, à l'entreposage, au transport et même à la publicité pour l'écoulement d'un produit agricole ». Les travaux de Morisset (1987, p. 83) expliquent les raisons pour lesquelles cet outil est privilégié par les agriculteurs. Au début des années 1950, l'agriculture québécoise commence à perdre l'élan de croissance qu'elle avait connu durant les années de guerre. Les coopératives, qui ont prospéré durant les années 1940, ne sont plus en mesure d'intervenir efficacement sur le niveau des prix des produits agricoles, bien qu'elles aient favorisé une concurrence saine sur le

marché et contribué à éliminer les intermédiaires parasites. Par ailleurs, les mécanismes de prix plafonds et planchers, appliqués lorsque la demande dépassait l'offre et inversement, avait mis en évidence l'importance de disposer d'un outil de négociation des prix plus performant, permettant éventuellement de contrôler complètement l'offre.

En effet, dans plusieurs provinces du Canada, la mise en place des conventions collectives de vente est créée depuis les années 1930. Pour que ce type de mécanisme soit légitime, l'approbation de la majorité des producteurs concernés sur les conditions de vente est nécessaire. De plus, un organisme officiel doit superviser, amender et arbitrer ces conventions, appelées « plans conjoints » au Québec. Lorsque les producteurs ou leurs représentants, ainsi que les acheteurs, entreprises privées ou coopératives, parviennent à un accord, un processus d'extension juridique oblige toutes les parties concernées à se conformer aux termes convenus. Les modalités d'application de ces conventions varient, notamment en ce qui concerne le niveau de contrôle exercé par les producteurs ou leurs associations, et sont influencées par le respect du principe de liberté de commerce et par la concurrence extérieure (Kesteman *et al.*, 2004, p. 238).

Pour revenir à la Commission Héon, le comité d'enquête est composé de trois membres : le président du comité, Georges-H. Héon, juge de district à Montréal, Antonio Larue, cultivateur, et J.-Abel Marion, président général de l'UCC. La présence du président de l'UCC dans le comité est significative, d'autant plus que l'une des recommandations finales fut l'établissement de plans conjoints, malgré certaines réserves :

Dans l'humble opinion du Comité, à la suite des études et enquêtes qu'il a faites sur les « plans conjoints » tant au Canada qu'ailleurs, leur application ou utilisation dans le Québec ne pourrait être avantageuse que pourvu qu'elle se fasse prudemment et graduellement, en commençant par les productions qui s'y prêteraient le mieux, et en fixant pour les premières tentatives surtout, une majorité telle des producteurs qui les accepteraient, qu'elles ne provoqueraient aucun conflit ou dissidence internes. (Héon *et al.*, 1956, p. 367)

Le comité énonce également trois conditions que le gouvernement provincial devait suivre pour que la mise en marché des produits agricoles puisse se faire sans son implication directe :

1. L'État provincial ne peut se faire commerçant de produits agricoles et concurrencer les initiatives libres et permises.

2. L'État provincial ne doit pas prendre sur lui de fixer les prix des produits agricoles hormis peut-être quand le bien commun l'exige absolument : tel que le lait de consommation. Ce rôle ne lui conviendrait nullement dans un régime économique comme le nôtre, et au surplus, des difficultés d'ordre constitutionnel en réduirait singulièrement l'efficacité.
3. L'État provincial n'est pas le juge des différends qui peuvent survenir entre les divers secteurs intéressés à la commercialisation des produits agricoles. Il peut à la demande des partis intéressés, apporter son concours dans le règlement pacifique de ces différends. (Héon et al., 1956, p. 311)

Ces recommandations reflètent une vision limitant de l'intervention de l'État et renforçant l'autorité des associations professionnelles telles que l'UCC. Cependant, la Commission encourage l'État à soutenir et favoriser l'enseignement agricole à tous les niveaux, les recherches, la vulgarisation, les services techniques et spécialisés, ainsi qu'à assurer l'inspection et la classification obligatoires des produits, le transport rapide des produits agricoles, et la conservation et transformation des produits agricoles selon des procédés approuvés par des spécialistes (Héon et al., 1956, p. 311). Ces recommandations montrent que l'État doit jouer un rôle de soutien en établissant des infrastructures, réglementations et procédures, tout en fournissant un bon service éducatif à la classe agricole. Une autre conclusion que l'on peut tirer de ces recommandations est que la Commission favorise les pratiques susceptibles d'augmenter la productivité, ce qui, par conséquent, encourage le passage à une agriculture industrialisée, standardisée et concentrée sur une production spécialisée. Cela se fait au détriment d'une production pluriactive et donc multifonctionnelle, marquant ainsi un tournant vers une agriculture plus homogène et orientée vers le marché. Ces conclusions affirment que le Québec devait éliminer les fermes non concurrentielles sur les marchés, qui représentent à l'époque deux tiers des fermes existantes, et encourager les autres.

Un autre aspect encore très remarquable de cette période est les désaccords idéologiques concernant le mode de commercialisation entre l'Union, l'association professionnelle la plus réputée, et la Coopérative fédérée⁷, l'un des organismes économiques les plus puissants du secteur agricole québécois.

⁷ En guise de rappel, la Coopérative Fédérée jouait un rôle central dans l'économie agricole du Québec en offrant une large gamme de services aux fermes et aux agriculteurs de la province. Ses fonctions incluaient la réception, la classification, la transformation, l'emballage, l'entreposage et la vente des produits agricoles. De plus, elle achetait, entreposait, transformait et vendait divers produits, articles, denrées, et machines agricoles. Quant à ses services spécialisés, ils concernent les grains et moulées, produits laitiers, machines agricoles, fruits et légumes, insecticides et fongicides, graines de semence et engrais chimiques, assurances, relations extérieures et publicité. En centralisant

Les deux organisations proposent initialement de soumettre un mémoire conjoint à la Commission, mais la Fédérée finit par soumettre un mémoire additionnel avec une lettre expliquant ses divergences :

Je vous envoie, sous ce pli, un document qui exprime les vues de la Coopérative Fédérée de Québec sur le mode de commercialisation des produits agricoles qui nous semble le plus équitable pour les deux principaux intéressés : le producteur et le consommateur. Comme vous pourrez le constater, ces vues sont quelque peu différentes de celles que présentera l'Union Catholique des Cultivateurs. (Le président de la Coopérative Fédérée, J.-A. Pinsonneault cité dans Héon et al., 1956, p. 33)

Ces désaccords découlent du fait que l'UCC souhaite soumettre les coopératives aux mêmes exigences que les entreprises privées en matière de plans conjoints. Selon l'UCC, toute faille dans le contrôle, même si elle provient d'une coopérative, pourrait affaiblir l'efficacité du plan conjoint, qui doit reposer sur une régulation globale et uniforme. En revanche, la Coopérative Fédérée, qui connaît son essor durant les années 1940, préconise une formule coopérative visant à promouvoir une autonomie locale et une production artisanale des petits producteurs. Cependant, plusieurs auteurs (Kesteman et al., 2004 ; Morisset, 1987) soulignent qu'à partir des années 1950, la concentration des coopératives en grandes entreprises, motivées par des impératifs d'efficacité économique, se fait au détriment de la participation démocratique et de l'idéalisme initial du mouvement. Pour limiter l'application des plans conjoints, la Fédérée propose d'augmenter les pourcentages d'agriculteurs favorables à ces plans lors des prises de décision. Ce désaccord entre les deux grands acteurs de l'agriculture québécoise se reflète également dans le rapport de la Commission :

Le mémoire séparé (et non le conjoint) de l'UCC, et ceux de ses syndicats affiliés, réclame l'établissement de ces "marketing schemes" [plans conjoints] ; certains mémoires de producteurs n'en font pas la mention, la Société de Pomologie recommande d'y procéder avec prudence, tandis que la Coopérative fédérée dans son mémoire séparé (et non conjoint) s'y oppose. Nous sommes donc loin de l'unanimité chez les producteurs. (Héon et al., 1956, p. 321)

Malgré le manque d'unanimité parmi les producteurs, la Commission finit par recommander l'adoption d'une législation « appropriée, efficace et juste » pour la commercialisation des produits agricoles, incluant les « plans conjoints » (Héon et al., 1956, p. 375). Même si dans son rapport elle affirme

les achats de ses membres et en optimisant le choix des marchandises adaptées à l'exploitation agricole, ainsi qu'en facilitant la transformation des produits de la ferme, la Coopérative Fédérée visait à maximiser la valeur pour les producteurs et les consommateurs, renforçant ainsi son rôle dans l'économie agricole du Québec. La Fédérée regroupait 46 880 cultivateurs contre 40 000 de l'UCC (Héon et al., 1956).

que « si les plans conjoints sont éventuellement sanctionnés par les autorités, il y aura lieu d'y prévoir en tout premier lieu, que le cultivateur puisse en toute liberté et sans aucune pression, ni promesses ni menaces, choisir librement le mode qui lui convient » (Héon *et al.*, 1956, p. 344). En conclusion, le Comité juge que le coopérativisme n'est pas une formule idéale pour la mise en marché collective dans la province et n'assure pas une commercialisation avantageuse aux agriculteurs. Enfin, la recommandation pour l'établissement des plans conjoints aboutit à la loi 44 de 1956, qui crée l'Office des marchés agricoles, légalisant ainsi la pratique des ententes collectives. En 1965, cette loi est révisée par le gouvernement libéral de Lesage pour transformer l'Office en Régie des marchés agricoles.

6.4.2 La loi des marchés agricoles de 1956 et son évolution

Après des années de revendications, l'UCC obtint une loi établissant l'Office des marchés agricoles, dont la mission est de surveiller, coordonner et améliorer la mise en marché des produits agricoles. En plus de son rôle d'arbitrage, l'Office a le pouvoir d'approuver, d'amender ou de rejeter les plans conjoints. Cependant, cette première loi de la vente collective est décrite comme un « moyen supplétif » qui ne doit pas « venir en conflit avec les engagements d'un producteur vis-à-vis sa coopérative ni avec les engagements de celle-ci envers une autre coopérative » dans son application (*Loi des marchés agricoles du Québec*, LQ. (1956). c. 37).

Contrairement aux recommandations de la Commission Héon, la loi définit également un deuxième office, délégué par l'Office des marchés : l'« Office des producteurs », chargé de négocier les plans conjoints (Kesteman *et al.*, 2004, p. 244). Cette structure signifie que les associations professionnelles, telles que l'UCC, n'ont pas de contrôle direct sur les négociations de ces plans conjoints. Pour soumettre une demande d'approbation de plan conjoint, il faut regrouper un minimum de dix agriculteurs d'un territoire précis de la province, indiquer la composition de l'office de producteurs chargé d'appliquer le plan, ainsi que désigner les agents de négociation et de vente des producteurs concernés. Toutefois, cette dernière condition peut être modifiée si une organisation coopérative regroupe la majorité des producteurs de ce territoire précis et des produits visés par le plan, auquel cas cette coopérative avait la priorité pour devenir l'agent de vente des agriculteurs concernés (*Loi des marchés agricoles du Québec*, LQ. (1956). c. 37).

Insatisfaite de la loi de 1956, l’UCC continue à militer pour obtenir de meilleurs mécanismes de contrôle de la production et des marchés, réclamant une refonte complète de cette loi. Dans ses travaux, Silvestro (2009, p. 157-158) énumère les revendications que l’UCC a formulées auprès des décideurs à partir des années 1960 : considérer les coopératives comme des acheteurs à part entière, contrôler les plans conjoints entièrement par des syndicats ou des fédérations spécialisées, centraliser les plans conjoints à l’échelle de tout le Québec afin d’uniformiser les règles pour tous les agriculteurs d’une même filière, imposer des quotas par le biais de syndicats et de fédérations spécialisées, et enfin, réduire le nombre d’agriculteurs requis pour implanter un plan conjoint tout en cherchant à éliminer l’obligation de tenir un référendum.

En réponse à ces pressions, le gouvernement Lesage procède à plusieurs ajustements à la loi de 1956 :

- La loi de 1963 supprime l’Office des marchés agricoles et le remplace par la Régie des marchés agricoles du Québec. La Régie a pour mission d’approuver les plans de producteurs pour la mise en marché des produits agricoles ainsi que les règlements associés. Ses fonctions comprennent : la collaboration avec les agriculteurs, les organisations coopératives ou professionnelles, les associations de consommateurs et les représentants du commerce des produits agricoles, pour favoriser une mise en marché ordonnée, efficace et juste ; la recherche de nouveaux débouchés et l’amélioration des débouchés existants ; et l’orientation de la production agricole afin de maximiser les avantages pour les producteurs. (*Loi des marchés agricoles du Québec*, LQ. (1963). c. 34)
- La loi de 1965 remplaça l’office des producteurs par l’association de producteurs, à qui elle confie tous les pouvoirs et attributions de l’ancien office. L’exécution des plans conjoints est confiée soit à un syndicat professionnel de producteurs des produits visés par le plan, soit à une union ou fédération de tels syndicats, soit à une association coopérative ou société coopérative agricole dont l’unique objectif était la mise en marché de ces produits. (*Loi modifiant la Loi des marchés agricoles*, LQ. (1965). c. 44)

Grâce à ces modifications, l’UCC réussit progressivement à obtenir plusieurs avancées importantes. Elle acquit d’abord le principe des plans conjoints avec extension juridique. Ensuite, elle obtient la

possibilité de contingenter l'offre grâce au système de quotas. Par ailleurs, l'extension provinciale des plans conjoints est mise en place. Enfin, l'UCC obtient surtout que les associations de producteurs elles-mêmes exercent un contrôle direct sur les décisions à prendre (Kesteman *et al.*, 2004, p. 247). Ces réformes des années 1960 posent les bases du système de gestion de l'offre dans la province. Bien que d'autres modifications aient été apportées à ces lois⁸, il est juste d'affirmer qu'au début des années 1970, les producteurs agricoles avaient réussi à contrôler l'offre des produits agricoles grâce à leurs organisations syndicales (Kesteman *et al.*, 2004).

6.5 L'institutionnalisation du modèle productiviste (1970-1980)

Les années 1970 voient la consolidation du modèle agricole productiviste et sa pleine institutionnalisation au Québec. Cette décennie est marquée par plusieurs événements structurants qui ancrent durablement l'orientation industrielle et spécialisée de l'agriculture québécoise. La transformation du syndicat agricole est l'un des changements les plus significatifs. Sous l'effet de la nouvelle législation et de l'évolution sociale, l'UCC devient l'Union des producteurs agricoles (UPA) en 1972, marquant symboliquement la transition d'une vision traditionnelle de l'agriculture vers une approche plus entrepreneuriale. La Loi des producteurs agricoles accorde à l'UPA le monopole syndical dans le domaine agricole, consolidant sa position dominante.

Le système de gestion de l'offre, initié dans la décennie précédente, se développe pleinement durant cette période. Les plans conjoints et les quotas de production deviennent les piliers de l'organisation économique de plusieurs filières agricoles, notamment dans les secteurs du lait, des œufs et du porc. Cette structure permet une certaine stabilité des revenus, mais renforce également la standardisation et l'orientation marchande de la production.

Entre 1951 et 1971, le nombre d'exploitations agricoles au Québec a été réduit de moitié, illustrant l'ampleur de la concentration des terres et de l'élimination des petites fermes. Malgré cette diminution, le volume de la production agricole a doublé au Canada entre 1950 et 1980, tandis que la productivité a quadruplé grâce à l'accroissement des rendements et à la diminution du travail exigé par les opérations

⁸ La loi a connu des refontes supplémentaires, en 1974 et 1990, comme l'ajout des produits de la pêche et de la fourrure des animaux sauvages. Cependant, son objet est resté le même : permettre d'organiser de façon ordonnée la production et la mise en marché des produits agricoles, de pêche et de la fourrure (Doyon, 2007).

culturales, conséquence directe de la mécanisation et de l'utilisation des produits chimiques. Cette période a également vu l'adoption de politiques agricoles significatives, comme l'assurance-récolte (1967), l'ASRA (1975) et la loi sur la protection du territoire agricole (1978). Ces mesures, tout en soutenant économiquement le secteur, ont contribué à renforcer le modèle productiviste.

6.6 Le développement de l'agriculture biologique et les préoccupations environnementales dans les années 1970 au Québec : une réponse aux transformations productives du secteur.

Alors que le modèle productiviste s'institutionnalise pleinement au Québec durant les années 1970, une conscience écologique émerge progressivement en réaction aux excès de l'industrialisation agricole. Cette période charnière témoigne de l'apparition des premières critiques structurées de l'agriculture productiviste dominante, préfigurant les mouvements contestataires qui prendront forme dans les décennies suivantes.

6.6.1 Les limites du modèle productiviste et l'émergence d'une conscience environnementale

L'intensification agricole des décennies précédentes, caractérisée par l'usage massif d'intrants chimiques, la mécanisation lourde et la spécialisation des exploitations, commence à révéler ses effets délétères sur l'environnement. Comme le souligne Doucet (2020), bien que les préoccupations pour une agriculture écologique apparaissent dès les années 1970 au Québec, ce n'est que vingt ans plus tard qu'on voit apparaître la construction d'une critique structurée du modèle agricole et l'émergence d'un conflit dans l'espace politique.

La logique de consolidation et de concentration territoriale des fermes, issue des politiques agricoles du deuxième régime alimentaire et visant la croissance maximale de l'accumulation du capital, mène à une déstructuration du territoire agricole dans ces régions. Cette situation est d'ailleurs reconnue par les fonctionnaires mêmes du MAPAQ qui constatent l'affaiblissement de l'autosuffisance alimentaire et la contraction du territoire agricole associés à la spécialisation et l'intensification des activités agricoles (Jean, 1985).

Cette prise de conscience environnementale s'inscrit dans le contexte plus large de la crise pétrolière de 1973, qui révèle la vulnérabilité d'une agriculture devenue dépendante des énergies fossiles (Lessard, 1976). Ainsi, les limites écologiques du modèle agricole conventionnel deviennent de plus en plus évidentes. L'émergence des mouvements environnementaux commence à contester les impacts écologiques du modèle productiviste (Doyon, 2020). Plusieurs « anomalies » sont associées à l'agriculture conventionnelle québécoise : l'impact grandissant de l'accumulation des déchets agricoles de l'élevage industriel, avec comme archétype l'industrie porcine des régions de Saint-Hyacinthe et Richelieu polluant des bassins-versants importants; la mécanisation et l'absence de rotation des cultures engendrant un appauvrissement et un compactage des sols jusqu'alors reconnus pour leur fertilité, comme à l'île d'Orléans; et l'utilisation exclusive de variétés particulièrement productives mettant en danger la diversité du patrimoine génétique en sol québécois (Boissonneault-Vaudreuil, 2015 ; Reveret *et al.*, 1981)

Les producteurs alternatifs de cette époque proposent une approche radicalement différente, mettant de l'avant « la protection de la nature contre la dégradation — engendrée notamment par des intrants chimiques ou l'érosion — et une plus grande biodiversité, en favorisant entre autres la diversité des espèces cultivées, des espèces fauniques et de pollinisateurs en aménageant les parcelles cultivées en conséquence » (Doyon, 2020, p. 193). Ces caractéristiques, correspondant à une écologisation de l'agriculture, contribuent à la conservation environnementale et ont le potentiel de complémenter les initiatives conventionnelles déjà en place.

En 1974, le Mouvement de l'agriculture biologique voit le jour et devient le porte-parole officiel de l'agriculture écologique. Il publie la revue *Humus*, met sur pied une librairie spécialisée, et organise diverses formations et colloques touchant à la fois à la production et à la distribution de produits biologiques. Dès sa première année, l'organisme rassemble plus de 200 membres, chiffre qui dépasse le millier à la fin de la décennie. Bien que certains soient des agriculteurs, la majorité est des aspirants producteurs, des jardiniers amateurs ou des citoyens engagés. Au-delà de l'agriculture elle-même, le MAB cherche à rapprocher producteurs et consommateurs en misant sur des circuits courts et une alimentation de qualité. En opposition au modèle agroalimentaire dominant, perçu comme centralisé et dépendant, le MAB valorise une approche fondée sur l'autonomie, la décentralisation et le rejet de la concentration des pouvoirs (Boissonneault-Vaudreuil, 2015, p. 9).

6.6.2 Une fonction multifonctionnelle en gestation

Face à la spécialisation croissante et à la concentration des exploitations agricoles, les pratiques biologiques émergentes des années 1970 proposent une reconceptualisation de l'agriculture autour de ses caractères multifonctionnels. Cette perspective reconnaît les multiples rôles de l'agriculture au-delà de la simple production alimentaire, englobant des dimensions environnementales, économiques et sociales étroitement articulées avec les spécificités territoriales (Doucet, 2020).

Sur le plan environnemental, les pratiques biologiques privilégient des techniques de conservation et de régénération des écosystèmes agricoles. Les producteurs utilisent des engrains verts et du compost solide de végétaux ou de déjections animales plutôt que des lisiers, recourent à des plantes pérennes et ligneuses pourvues d'associations symbiotiques permettant de fixer l'azote atmosphérique, et évitent le labour nuisant aux bactéries et aux champignons du sol (Doyon, 2019). Ces pratiques contribuent grandement à structurer des agroécosystèmes qui limitent les impacts négatifs sur les écosystèmes adjacents, particulièrement les écosystèmes aquatiques et riverains.

La dimension économique de cette agriculture alternative se manifeste dans la recherche de nouveaux modèles de commercialisation. Contrairement au système de mise en marché collective qui s'institutionnalise durant cette période, les producteurs biologiques privilégient déjà les circuits courts et la vente directe, créant ainsi de nouveaux liens entre producteurs et consommateurs partageant des valeurs similaires (Doucet, 2020). Cette approche favorise le développement économique local et régional, proposant une alternative à la concentration et à l'intégration verticale qui caractérisent le modèle dominant.

Sur le plan social, l'agriculture biologique s'inscrit en résistance à l'exode rural massif et à la dissolution du tissu communautaire rural. Elle cherche à maintenir des exploitations à échelle humaine, favorisant l'occupation du territoire et la préservation des paysages agricoles traditionnels. Les régions éloignées des grands centres urbains subissent particulièrement les contrecoups de cette transformation. La diminution drastique du nombre d'exploitations agricoles, conséquence directe des politiques favorisant les grandes exploitations spécialisées, fragilise le tissu social rural. Les petites fermes diversifiées, qui assuraient jadis l'approvisionnement local, disparaissent progressivement au profit d'exploitation de plus grande envergure orientée vers des marchés nationaux. Cette vision s'oppose directement à la logique de concentration qui élimine progressivement les petites fermes jugées non compétitives.

6.6.3 Les obstacles structurels au développement de l'agriculture biologique

Le développement de l'agriculture biologique dans les années 1970 se heurte à de nombreux obstacles structurels, reflets de l'hégémonie du modèle productiviste. Le cadre institutionnel mis en place depuis les années 1950, notamment avec la Loi des marchés agricoles et le système de gestion de l'offre, favorise les grandes exploitations spécialisées au détriment des petites fermes diversifiées privilégiées par les producteurs biologiques.

La Loi sur la protection du territoire agricole, adoptée en 1978, bien qu'elle vise à protéger les terres agricoles de l'urbanisation, ne favorise pas l'accès à des espaces de culture modestes destinés à des productions différentes de celles intégrées dans les structures productivistes (Doyon, 2020). Cette situation constraint le développement de fermes à échelle humaine. Cette contradiction entre les objectifs de protection du territoire et le développement de modèles agricoles alternatifs persistera dans les décennies suivantes.

L'accès aux marchés constitue également un défi majeur pour les producteurs biologiques. Le système de mise en marché collective, contrôlé par l'UPA et ses fédérations spécialisées, est conçu pour des produits standardisés destinés aux marchés de masse. Les produits biologiques, souvent plus coûteux en raison de l'échelle artisanale de leur production et de leur transformation, peinent à trouver leur place dans ce système (Doyon, 2020).

Comme le souligne Garo (2020), cette période s'inscrit dans un contexte plus large de crise du modèle productiviste et de montée des aspirations à la souveraineté populaire. Les producteurs biologiques des années 1970 incarnent cette résistance locale face aux structures institutionnelles supranationales et aux logiques de marché qui dominent l'agriculture.

CHAPITRE 7

REDÉCOUVRIR LA MULTIFONCTIONNALITÉ : DIALOGUE ENTRE PASSÉ ET PRÉSENT

L'analyse historique développée dans les chapitres précédents et l'examen du Plan d'agriculture durable 2020-2030 révèlent un paradoxe fondamental : alors que l'agriculture québécoise a historiquement incarné une multifonctionnalité riche et complexe, les politiques contemporaines, malgré leurs ambitions affichées, peinent à reconnaître et à mobiliser pleinement cette dimension. Ce chapitre propose une mise en dialogue critique entre les leçons du passé et les orientations actuelles, démontrant que la redécouverte de la multifonctionnalité agricole représente non seulement une réponse aux défis climatiques, mais surtout une voie de revitalisation territoriale et sociale pour le Québec.

7.1 Les leçons oubliées de l'histoire agricole québécoise

7.1.1 La multifonctionnalité comme caractéristique intrinsèque

Notre analyse historique met en évidence que l'agriculture québécoise a été profondément multifonctionnelle jusqu'aux années 1950. Cette multifonctionnalité, loin d'être une construction théorique élaborée *a posteriori* ou un aspect secondaire, constituait le fondement même du mode de vie rural québécois. Pour en saisir pleinement la portée, il est essentiel de retracer la manière dont les différents modes de production ont façonné cette multifonctionnalité à travers le temps.

Le mode de production des petits producteurs, qui prédomine jusqu'aux années 1850, établit les assises de cette organisation multifonctionnelle. Caractérisé par des travailleurs propriétaires de leurs moyens de production et recourant peu ou pas au travail salarié (Rioux, 2000b), ce mode permettait aux habitants d'échapper au marché du travail grâce à une économie d'autosubsistance, représentant environ 75 % de la main-d'œuvre en Nouvelle-France (Monière, 1976). Les fermes familiales, dans ce contexte, remplissaient simultanément plusieurs fonctions. Sur le plan économique, elles pratiquaient une production diversifiée combinant cultures et élevage, assurant l'autonomie alimentaire tout en produisant des surplus destinés aux échanges locaux. Cette production ne se limitait pas aux denrées alimentaires : fibres (lin, laine), matériaux (bois, cuir) et produits artisanaux s'ajoutent à l'ensemble, illustrant une intégration naturelle et organique des dimensions économiques, sociales, mais aussi, environnementales.

À partir des années 1860, la transition vers un mode de production marchand, notamment avec l'essor de l'industrie laitière (Chatillon, 1976), transforme cette multifonctionnalité sans pour autant la faire disparaître. La production domestique continue de coexister avec la production destinée au marché, permettant aux agriculteurs de maintenir une certaine autonomie tout en s'adaptant progressivement aux circuits économiques diversifiés. Cette coexistence des modes de production constitue un facteur déterminant dans la préservation de la multifonctionnalité jusqu'aux années 1940 (Morisset, 1987), car elle permettait aux exploitations de conserver leur diversité fonctionnelle tout en répondant aux nouvelles dynamiques économiques.

Cette multifonctionnalité s'appuyait sur plusieurs mécanismes concrets qui structuraient la vie agricole. L'ancrage territorial de la production en constituait le premier pilier. Contrairement au modèle productiviste ultérieur, l'agriculture traditionnelle entretenait une relation organique avec son environnement immédiat, s'adaptant aux spécificités locales — caractéristiques des sols, climat, ressources naturelles. Cette adaptation, souvent imposée davantage que choisie, résultait de la nécessité de composer avec les contraintes du milieu, donnant naissance à un ensemble de systèmes agricoles diversifiés dans lesquels les activités agricoles suivaient les rythmes saisonniers et les cycles écologiques (Hamelin et Roby, 1969).

Le deuxième pilier résidait dans les circuits courts et l'économie de proximité. Avant l'intégration dans les chaînes agroalimentaires globalisées, l'agriculture québécoise était fondée sur des marchés locaux, la vente directe et les échanges de voisinage. Cette proximité renforçait les liens sociaux et économiques entre les agriculteurs et les habitants, créant une forme de responsabilité mutuelle et une cohésion communautaire ancrée dans les territoires (Létourneau, 1959).

La pluriactivité représentait le troisième fondement de cette architecture multifonctionnelle. Les fermes ne se limitaient jamais à la seule production agricole : artisanat, transformation à la ferme et entraide collective au sein du rang diversifiaient les revenus et les compétences. Cette polyvalence constituait à la fois une sécurité économique et un facteur de résilience, tout en enrichissant le patrimoine de savoir-faire locaux (Verdon et Roy, 1994).

Ces mécanismes économiques et sociaux étaient soutenus par des institutions éducatives et organisationnelles qui jouaient un rôle clé dans la préservation et la transmission de la multifonctionnalité. Le système éducatif agricole développé entre 1850 et 1945 illustre cette vision intégrée. L'école

d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, avec sa devise évocatrice « Le sol, c'est la patrie ; améliorer l'un, c'est servir l'autre » (Lettre, 2015), allait bien au-delà de l'enseignement technique. Elle proposait un curriculum incluant l'arpentage, le droit rural et la botanique, formant ainsi des citoyens-agriculteurs conscients des multiples dimensions de leur métier. Les fermes-écoles de laiterie renforçaient cette approche grâce à une pédagogie mobile et territorialisée, où les enseignants se rendaient directement dans les exploitations, tissant un réseau éducatif de proximité (Pénault et Senécal, 1982). Cependant, il faut se poser la question de savoir si cette éducation était accessible à tous les agriculteurs, notamment ceux des régions éloignées qui ne participaient pas à la marchandisation du secteur.

L'Union catholique des cultivateurs (UCC) a amplifié cette démarche éducative à une échelle sans précédent, tout en gardant sa caractéristique religieuse et moralisatrice. Par l'entremise de 43 cours à domicile diffusés sur une quarantaine d'années, l'UCC abordait l'ensemble des dimensions du métier agricole : techniques (élevage, mécanisation), économiques (crédit, coopération), et sociales (syndicalisme, doctrine sociale, formation des jeunes) (Brodeur, 1996). Les cercles d'études, regroupant les voisins d'un même rang, incarnaient une pédagogie de proximité où les apprentissages pratiques étaient nourris par des discussions collectives sur le rôle social de l'agriculture (Kesteman et al., 2004). Toutefois, il faut souligner que cette éducation, bien qu'efficace sur le plan technique, était profondément marquée par l'influence de l'Église catholique. La religion et la morale catholique occupaient une place centrale, renforçant le pouvoir ecclésiastique tout en limitant l'accès aux agriculteurs progressistes dans leurs démarches de modernisation. Les cercles d'études, souvent dirigés par des prêtres, servaient également de moyen de contrôle du discours dans le secteur, notamment concernant l'organisation syndicale des agriculteurs.

Sur le plan social et communautaire, l'agriculture structurait en profondeur la vie collective. Les corvées, la transmission intergénérationnelle des savoirs et les réseaux d'entraide constituaient le socle des communautés rurales. Les cercles agricoles et les coopératives — dont 350 furent créées entre 1914 et 1919 — témoignaient d'une forte capacité d'organisation collective (Chatillon, 1976). Sur le plan environnemental, bien que les préoccupations écologiques n'étaient pas encore formalisées, les pratiques de polyculture favorisaient une certaine biodiversité et respectaient davantage les rythmes naturels que ne le fera plus tard l'agriculture industrielle. Enfin, l'agriculture jouait un rôle central dans l'occupation du territoire, assurant une dynamique régionale équilibrée et participant à la structuration spatiale du Québec rural (Pilon-Lê, 1977).

Le défrichement et la colonisation constituent des dimensions fondamentales de cette multifonctionnalité historique, incarnant un projet de société qui articulait étroitement les fonctions économiques, sociales, environnementales et territoriales de l'agriculture. Entre 1850 et 1945, la colonisation ne se résumait pas à une simple expansion territoriale : elle représentait une entreprise complexe orchestrée par l'Église catholique et l'État pour exercer un contrôle sur l'identité canadienne-française tout en développant de nouvelles régions. L'expansion colonisatrice, présentée comme une mission patriotique et religieuse, servait en réalité à maintenir l'emprise de l'Église sur la population rurale. Les curés Labelle et Marquis (Lemieux, 2000), ne se contentaient pas d'ouvrir de nouvelles terres, ils créaient des communautés complètes où le défrichement s'inscrivait dans une logique de transformation territoriale imposée. Comme le soulignait la circulaire du Diocèse de Rimouski en 1919 :

Coloniser, c'est l'œuvre par excellence du Canadien français. Il en a la vocation... pour étendre le patrimoine national, pour le maintenir dans ses traditions de peuple religieux et moral, pour le faire contribuer à l'agrandissement de la patrie et à son relèvement économique (cité dans Gagnon, 1979)

Cette vision révèle comment la transformation du territoire « sauvage » en terres productives était perçue comme une mission simultanément économique, morale et identitaire (Brunet, 1957). Ce projet colonisateur, porté par une alliance entre l'Église et l'État, maintenait les populations rurales sous une double tutelle : celle du pouvoir religieux qui dictait les valeurs et les modes de vie, et celle du pouvoir politique qui encadrait l'occupation du territoire. La colonisation devenait ainsi un instrument de contrôle social, limitant l'autonomie des familles tout en les assignant à un modèle de vie rural prescrit par les élites cléricales et gouvernementales.

Le défrichement lui-même illustrait cette approche multifonctionnelle : les arbres les plus robustes servaient à la construction des habitations, le reste était brûlé pour fertiliser les sols destinés aux premières cultures de blé, d'avoine, d'orge et de navets (Paul-Limoges, 2008). Les troupeaux progressivement constitués - chevaux, bovins, moutons et porcs - participaient au défrichement tout en fournissant fumier, viande et laine. Cette pratique, bien que critiquable selon les standards environnementaux contemporains, témoignait d'une valorisation intégrale des ressources territoriales.

L'expansion colonisatrice toucha successivement les Cantons de l'Est, la Beauce, les Laurentides et le Saguenay dès les années 1840, la Mauricie dans la décennie suivante, puis l'Abitibi-Témiscamingue et la Gaspésie à partir des années 1900 (Hamelin et Roby, 1969 ; Morisset, 1987). Cette progression territoriale,

soutenue par les sociétés de colonisation financées par le gouvernement provincial, créa un maillage de paroisses rurales qui structura durablement l'occupation du territoire québécois. Toutefois, cette expansion se fit souvent dans des conditions difficiles, les colons étant confrontés à des terres peu fertiles, à un climat rigoureux et à un isolement géographique qui compromettait leur viabilité économique, tout en étant tenus d'adopter un modèle agricole prescrit par l'Église et l'État. Les familles, attirées par la promesse de terres gratuites, se retrouvaient encadrées par un système paroissial rigide où le curé exerçait un contrôle à la fois spirituel, social et économique sur la communauté. De plus, ces projets de colonisation ignoraient délibérément les territoires autochtones et leurs droits ancestraux, perpétuant une logique d'appropriation coloniale du territoire. Comme le soulignent Morisset (1987) et Gagnon (1979), cette occupation « organisée » du territoire servait autant à étendre l'influence de l'Église qu'à freiner l'exode vers les villes industrielles et les États-Unis, maintenant ainsi une main-d'œuvre rurale docile et catholique.

Cette architecture multifonctionnelle commence à se fissurer avec l'implantation du mode de production capitaliste après 1945. Ce nouveau modèle, fondé sur la séparation entre les détenteurs des moyens de production et les vendeurs de leur force de travail (Marx et Engels, 2013), transforme radicalement l'agriculture. La dépendance accrue aux intrants industriels (Lessard, 1976), l'endettement structurel croissant et l'intégration dans des filières contrôlées par l'agro-industrie réduisent progressivement la capacité des fermes à maintenir leurs multiples fonctions. La spécialisation productive, imposée par les logiques de rentabilité capitaliste, démantèle peu à peu la multifonctionnalité historique, réduisant l'agriculture à une activité strictement économique et productiviste (Piot, 1977).

Toutefois, il convient de nuancer cette valorisation de la multifonctionnalité historique. Si certaines dimensions de ce modèle agricole méritent d'être réexaminées et réinsérées — notamment la gestion prudente des ressources naturelles, la diversification des productions, l'ancre territorial des exploitations et leur contribution à la vitalité des régions —, d'autres aspects doivent résolument rester dans le passé. Les rapports de pouvoir exercés par l'Église catholique accompagnée de l'État sur les agriculteurs, qui limitaient leur autonomie décisionnelle et imposaient un modèle social rigide, ne sauraient constituer un idéal à retrouver. De même, l'exclusion systématique des femmes des instances décisionnelles et des postes de direction dans les organisations agricoles, la marginalisation des savoirs autochtones, et le paternalisme institutionnel qui caractérisait la gouvernance agricole représentent des dimensions problématiques de cette période.

La réinsertion de la multifonctionnalité doit donc s'opérer de manière sélective et critique : il s'agit de s'inspirer des mécanismes d'intégration fonctionnelle et de résilience territoriale qui ont fait la force de l'agriculture traditionnelle, tout en rejetant les structures de domination et les inégalités qui l'accompagnaient. Cette lecture nuancée de l'histoire permet d'imaginer une multifonctionnalité renouvelée, fondée non plus sur le contrôle social et l'autorité religieuse, mais sur l'autonomie paysanne, l'équité et la participation démocratique.

7.1.2 Les ruptures du modèle productiviste

L'analyse du deuxième régime alimentaire (Friedmann et McMichael 1989), qui s'étend de 1945 à 1980, révèle comment l'industrialisation de l'agriculture a progressivement démantelé la multifonctionnalité caractéristique des fermes québécoises. Cette transformation s'est opérée au profit d'une logique unidimensionnelle axée sur la maximisation de la productivité. Loin d'être un processus naturel ou inévitable, ce changement résulte de choix politiques délibérés, soutenus par une alliance stratégique entre l'État, l'agro-industrie et les organisations professionnelles agricoles.

La Commission Héon, créée en 1952, illustre parfaitement cette rupture idéologique. Ses recommandations prônaient la standardisation, la spécialisation et l'intégration au marché, posant ainsi les bases d'un système qui vouait à la disparition les fermes jugées non concurrentielles – soit environ deux tiers des exploitations de l'époque (Morisset, 1987). Cette approche industrielle a servi à justifier l'élimination massive des petites fermes diversifiées au profit de grandes exploitations spécialisées. Le rapport de la Commission reflète une conception de l'agriculture essentiellement réduite à ses fonctions productives et commerciales, reléguant au second plan les dimensions sociales et environnementales qui avaient pourtant historiquement structuré le monde rural québécois.

Les répercussions de cette rupture dépassent largement le cadre strictement agricole. Au niveau territorial, elle a provoqué un exode rural massif, entraînant la fermeture des services de proximité et la dévitalisation progressive de nombreuses régions périphériques. Des villages entiers ont vu disparaître leurs écoles, leurs bureaux de poste et leurs commerces de base, créant de véritables déserts de services dont les effets persistent encore aujourd'hui (Waridel, 2011).

La perte d'autonomie des agriculteurs s'est manifestée de plusieurs façons : une dépendance accrue aux intrants externes, un endettement structurel croissant et une vulnérabilité exacerbée face aux fluctuations des marchés mondiaux. Les exploitations autrefois largement autosuffisantes sont devenues de simples maillons subordonnés dans des chaînes de valeur globalisée sur lesquelles elles n'exercent que peu, voire aucun contrôle. Cette métamorphose s'est accompagnée de dégradations environnementales majeures. L'intensification des pratiques agricoles a entraîné l'érosion des sols, la contamination des eaux par les pesticides et les engrains chimiques, la perte de biodiversité et une contribution accrue aux changements climatiques. Les systèmes agricoles diversifiés ont cédé la place à des monocultures, créant des paysages homogènes et écologiquement fragiles.

L'érosion du capital social rural constitue une autre conséquence majeure. Les réseaux d'entraide ont disparu, les pratiques agricoles se sont individualisées et les savoirs traditionnels se sont progressivement effrités. Les corvées collectives, autrefois partie intégrante de la vie communautaire agricole, ont laissé place à la figure de l'agriculteur isolé, gérant son exploitation selon les logiques de l'entreprise industrielle.

L'analyse du rôle structurant de l'Église catholique dans le maintien de la multifonctionnalité agricole révèle un paradoxe saisissant. L'institution qui avait historiquement incarné et défendu cette vision intégrée de l'agriculture a contribué, par son retrait progressif lors de la Révolution tranquille, à l'effondrement du modèle multifonctionnel au profit du productivisme. Entre 1850 et 1950, l'idéologie agriculturiste promue par l'Église représentait bien plus qu'une simple doctrine économique. Comme l'affirmait Édouard Barnard en 1879 : « L'agriculture est d'origine divine, qu'elle a été enseignée à l'homme par Dieu lui-même... que l'agriculture est également la sauvegarde des familles et des nations; qu'enfin elle offre une carrière noble, féconde, intellectuelle et scientifique » (cité dans Pénault et Senécal, 1982). Cette vision sacralisée du travail agricole favorisait naturellement le maintien de ses multiples dimensions, refusant de réduire l'agriculture à sa seule fonction productive.

L'influence de l'Église s'exerçait à travers plusieurs mécanismes institutionnels interconnectés. Premièrement, elle contrôlait l'éducation agricole : les écoles d'agriculture intégraient formation technique, valeurs morales et vision sociale. L'école de Sainte-Anne-de-la-Pocatière exemplifiait cette approche holistique en combinant enseignement agricole et formation citoyenne (Lettre, 2015). Deuxièmement, l'Église organisait le mouvement coopératif et syndical. La création de l'UCC en 1924, sous

patronage ecclésiastique, visait explicitement une « œuvre de restauration sociale et morale de toute la société » plutôt qu'un simple syndicat professionnel (Kesteman et al., 2004). L'Église structurait également le territoire rural à travers le système paroissial. Chaque paroisse constituait une unité sociale complète où s'articulaient harmonieusement vie religieuse, économique et communautaire. Les curés assumaient un rôle d'animation territoriale, organisant les cercles agricoles, supervisant les caisses populaires et coordonnant l'entraide collective. Cette omniprésence ecclésiastique, bien qu'elle limitât les libertés individuelles, garantissait néanmoins une cohérence territoriale et sociale que le modèle productiviste ultérieur ne saurait reproduire (Rioux, 2000a).

La métamorphose du système éducatif et organisationnel après 1945 témoigne de l'ampleur de la rupture productiviste. La disparition progressive des écoles moyennes d'agriculture, qui formaient « de bons agriculteurs, de bons citoyens et de bons catholiques » (Hamel et al., 1994), symbolise le passage d'une vision intégrée à une approche techniciste de la formation. Le contraste frappe entre la richesse pédagogique des 43 cours à domicile de l'UCC et la spécialisation technique qui dominera par la suite (Brodeur, 1996).

L'évolution des organisations professionnelles reflète cette même rupture. Les débats des années 1920 opposaient différentes visions de l'agriculture : les Fermiers Unis prônaient une modernisation marchande, tandis que l'UCC défendait une approche multifonctionnelle sous égide religieuse. Ces débats se sont résolus par la victoire du modèle corporatiste catholique (Pilon-Lê, 1985). Cependant, cette victoire portait en elle les germes de sa propre défaite : en écartant les fondateurs progressistes comme Barré et Ponton, l'Église préparait involontairement le terrain à une modernisation qu'elle ne pourrait plus contrôler (Morisset, 1987).

La transformation de l'UCC en UPA en 1972 marque symboliquement l'achèvement de cette transition historique. D'une organisation portant un projet de société global, intégrant les dimensions économiques, sociales et morales, on passe à un syndicat professionnel centré sur la défense d'intérêts sectoriels (Kesteman et al., 2004). Cette mutation, facilitée par la sécularisation de la Révolution tranquille, libère définitivement les forces productivistes de leurs dernières entraves morales et sociales. Ces transformations historiques nous amènent à interroger les politiques agricoles contemporaines : ont-elles tiré les leçons de cette histoire, ou reproduisent-elles les mêmes logiques productivistes qui ont conduit à l'érosion de la multifonctionnalité ?

7.2 De l'histoire aux politiques actuelles

L'examen historique mené dans les sections précédentes révèle deux constats majeurs qui structurent notre analyse du Plan d'agriculture durable 2020-2030. D'abord, l'agriculture québécoise a été profondément multifonctionnelle jusqu'aux années 1950, articulant organiquement ses dimensions économiques, environnementales et sociales. Cette multifonctionnalité n'était pas un attribut secondaire mais le fondement même du mode de vie rural. Ensuite, la transition vers le modèle productiviste (1945-1980) a progressivement démantelé cette architecture multifonctionnelle au profit d'une logique unidimensionnelle centrée sur la productivité, créant les conditions des crises contemporaines.

Ces enseignements historiques soulèvent une question cruciale : les politiques agricoles actuelles s'inscrivent-elles dans une perspective de réinsertion de la multifonctionnalité, ou perpétuent-elles les logiques productivistes responsables de son érosion ?

Pour répondre à cette question, nous avons réalisé une analyse de contenu systématique du Plan d'agriculture durable 2020-2030 et de ses documents complémentaires (151 pages, 467 codes). Nous pensons qu'il est particulièrement pertinent d'analyser ce plan pour plusieurs raisons. Tout d'abord, ce plan met en lumière comment le gouvernement du Québec envisage l'adaptation de ce secteur économique important aux changements climatiques. Selon notre cadre théorique, l'agriculture peut remplir plusieurs fonctions au-delà de la simple production alimentaire et dans ce plan, il est possible d'observer cette prise de conscience. En intégrant des objectifs environnementaux tels que la réduction d'utilisation des pesticides, la conservation des sols, la gestion des matières fertilisantes, l'optimisation de l'utilisation de l'eau et la préservation de la biodiversité. Le plan montre comment l'agriculture peut également contribuer à la protection de l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques. Notre analyse va nous permettre de comprendre si ces démarches peuvent vraiment contribuer à une agriculture plus large soutenant non seulement la production alimentaire, mais aussi la viabilité des régions et la protection des ressources naturelles.

Notre démarche analytique se structure en trois temps. Premièrement, nous présentons les résultats quantitatifs de notre codage thématique, révélant la distribution des références aux trois fonctions dans les différentes composantes du plan (objectifs, mesures, engagements régionaux et sectoriels). Deuxièmement, nous analysons les implications de ces résultats à travers une lecture critique mettant en évidence l'approche réductionniste du plan, ses angles morts et sa gouvernance

technocratique. Troisièmement, nous mobilisons les leçons de l'histoire pour identifier les conditions d'une véritable réinsertion de la multifonctionnalité agricole. Cette mise en dialogue entre passé et présent permet d'évaluer si le Québec s'engage véritablement sur la voie d'une transformation systémique, ou s'il se contente d'un verdissement de façade du modèle productiviste.

7.3 Le Plan d'agriculture durable 2020-2030 : entre ambitions et contradictions

7.3.1 Les résultats de l'analyse du Plan d'agriculture durable 2020-2030

Face à la complexité de notre système de codage (467 codes), nous avons développé une stratégie d'agrégation permettant des analyses comparatives systématiques. Les fonctions sociale et territoriale, initialement codées séparément pour capturer leurs nuances spécifiques, ont été regroupées pour l'analyse en raison de leurs fortes interconnexions conceptuelles et empiriques. Cette décision analytique reflète la réalité québécoise où les enjeux sociaux (acceptabilité, santé publique, formation) sont indissociables des dynamiques territoriales (vitalité régionale, occupation du territoire).

Cette agrégation nous a permis de créer trois macro-catégories analytiques :

- **Fonctions environnementales** : regroupant 35 codes liés à la protection des écosystèmes
- **Fonctions économiques** : consolidant 25 codes sur la viabilité et performance des entreprises
- **Fonctions sociales et territoriales** : combinant 26 codes sur les dimensions humaines et spatiales

7.3.2 L'analyse matricielle et modèle émergents

Dans le but de déterminer les modèles émergents, nous avons poursuivi à créer des croisements matriciels entre différents codes. Tout d'abord, nous avons créé un tableau matriciel entre les différents objectifs et les fonctions de l'agriculture. Ensuite, nous avons fait le même exercice pour les mesures phares et les fonctions de l'agriculture. Enfin, dans le but de déterminer la mobilisation des fonctions de l'agriculture, nous avons fait un croisement de ces dernières avec les régions administratives identifiées dans les documents.

7.3.2.1 Le croisement 1 : Objectifs stratégiques X Fonctions de l'agriculture agrégées

Ce croisement nous permet de visualiser l'analyse d'alignement entre les cinq objectifs du PAD et les fonctions de l'agriculture.

Tableau 7.1 Objectifs stratégiques de PAD X Fonctions de l'agriculture

	Fonctions environnementales	Fonctions économiques	Fonctions sociales et territoriales
OBJ-01-Réduction des pesticides	110	9	47
OBJ-02-Santé des sols	77	13	4
OBJ-03-Gestion des matières fertilisantes	25	10	4
OBJ-04-Gestion de l'eau	33	3	10
OBJ-05-Biodiversité	72	12	12

L'analyse révèle une prédominance marquée de la dimension environnementale, avec un total de 317 références. Parmi celles-ci, la réduction des pesticides émerge comme l'objectif central, comptabilisant à elle seule 110 références. Elle est suivie par la santé des sols (77 références) et la biodiversité (72 références), témoignant d'un fort ancrage des enjeux écologiques dans les priorités du plan. En comparaison, la dimension économique demeure marginale avec seulement 47 références, réparties de manière relativement uniforme entre les objectifs, bien qu'une légère concentration soit observée autour de la santé des sols (13 références), suggérant un lien perçu entre durabilité environnementale et viabilité économique. Enfin, l'articulation sociale et territoriale s'exprime à travers 77 références, principalement centrées sur la question des pesticides (47 références), ce qui met en lumière la manière dont la santé publique et l'environnement s'interpénètrent dans les préoccupations sociales. Les autres objectifs reçoivent une attention plus modeste, traduisant une mobilisation sociale territoriale encore en construction ou moins explicitement formulée.

Ce modèle confirme l'orientation environnementale du PAD tout en révélant l'intégration transversale des préoccupations économiques et sociales, particulièrement autour de l'enjeu des pesticides qui mobilise les trois fonctions.

7.3.2.2 Le croisement 2 : Mesures phares X Fonctions de l'agriculture agrégées

Ce croisement nous permet de visualiser l'analyse de l'alignement entre les cinq mesures phares du PAD et les fonctions de l'agriculture.

Tableau 7.2 Mesures phares du PAD X Fonctions de l'agriculture agrégées

	Fonctions environnementales	Fonctions économiques	Fonctions sociales et territoriales
01-Reconnaissance	7	3	1
02-Développement de connaissances	2	8	8
03-Transfert de connaissances	7	8	18
04-Formation	1	2	14
05-Accompagnement	7	47	12

L'analyse des fonctions révèle une mise en œuvre différenciée des priorités selon les fonctions environnementale, économique et sociale territoriale. La fonction environnementale, bien que relativement peu mobilisée (24 références), présente une distribution équilibrée entre les mesures, avec une légère prédominance pour la reconnaissance et l'accompagnement (7 références chacune), ce qui suggère une volonté de valoriser les pratiques vertueuses tout en offrant un soutien ciblé. En revanche, la fonction économique se distingue par une forte concentration sur l'accompagnement (47 références sur 68), soulignant l'importance accordée au soutien direct aux entreprises agricoles dans la transition. Le développement et le transfert de connaissances, bien qu'en retrait, rassemblent tout de même 16 références, indiquant une complémentarité avec les dispositifs de soutien. Du côté de la fonction sociale territoriale (53 références), ce sont les activités de transfert de connaissances (18 références) et de formation (14 références) qui dominent, traduisant un effort pour renforcer les capacités locales et l'ancrage des pratiques durables. L'accompagnement y occupe également une place notable (12 références), confirmant sa transversalité dans les différents volets du plan.

Cette distribution révèle que chaque fonction mobilise des leviers d'intervention différenciés : l'environnemental mise sur la reconnaissance financière et l'accompagnement technique, l'économique

privilégié massivement l'accompagnement direct, tandis que le social-territorial s'appuie sur le transfert de connaissances et la formation.

7.3.2.3 Le croisement 3 : Régions administratives X Fonctions de l'agriculture agrégées

Ce croisement nous permet de visualiser la répartition des fonctions de l'agriculture par région administrative. L'analyse des variations régionales de l'intensité du codage met en lumière des disparités significatives dans la mobilisation des enjeux selon les territoires. Certaines régions se démarquent par une forte intensité de codage, notamment le Saguenay–Lac-Saint-Jean (78 références), l'Estrie (69) et la Montérégie (61), ce qui témoigne d'une implication marquée dans les dynamiques du plan. D'autres, comme le Bas-Saint-Laurent (56) et la Capitale-Nationale (59), présentent une intensité modérée, tandis que des régions comme l'Outaouais (29) et la Côte-Nord (34) se situent à un niveau plus faible, ce qui pourrait refléter une présence institutionnelle ou une participation territoriale plus limitée.

Concernant les différentes fonctions, une dominance environnementale généralisée se confirme à travers l'ensemble des régions, avec un total de 393 références, ce qui en fait la fonction la plus fortement mobilisée. En revanche, la fonction économique varie fortement d'une région à l'autre : de seulement 1 référence dans l'Outaouais à 22 dans le Saguenay–Lac-Saint-Jean, traduisant une disparité dans les besoins ou les priorités économiques régionales. Enfin, la fonction sociale territoriale présente un équilibre plus variable selon les contextes locaux, reflétant des dynamiques spécifiques de mobilisation sociale, de structuration des milieux agricoles et de sensibilité aux enjeux territoriaux.

Tableau 7.3 Régions administratives X Fonctions de l'agriculture agrégées

	Fonctions environnementales	Fonctions économiques	Fonctions sociales et territoriales
01-Bas-Saint-Laurent	24	13	19
02-Saguenay-Lac-Saint-Jean	41	22	15
03-Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches	33	12	14
04-Mauricie	25	9	6
05-Estrie	45	10	14
06-Montréal-Laval-Lanaudière	32	12	6
07-Outaouais	22	1	6
08-Abitibi-Témiscamingue-Nord-de-Québec	22	7	12
09-Côte-Nord	21	7	6
10-Gaspésie-Île-de-la-Madeleine	25	8	11
11-Laurentides	35	6	14
12-Montérégie	38	9	14
13-Centre-Québec	30	4	10

7.3.2.4 Le croisement 4 : Regroupements de producteurs X Fonctions de l'agriculture agrégée

Ce croisement provient d'un seul document analysé, le Plan de mise en œuvre 2021-2025 qui décrit les engagements des différents regroupements de producteurs. L'analyse des engagements des regroupements agricoles fait apparaître une prédominance marquée de la fonction environnementale, représentant 60% des références (177 sur 294), alors que les fonctions économiques (14%, 41 références) et sociales territoriales (26%, 76 références) sont nettement moins mobilisées. Cette asymétrie se reflète dans les profils d'engagement identifiés : les regroupements aux productions végétales intensives (pommes de terre, légumes de transformation, grains biologiques) se distinguent par un fort ancrage environnemental, souvent lié aux enjeux de pesticides et de santé des sols.

D'autres acteurs, comme les fédérations de l'UPA et les maraîchers, adoptent un profil plus équilibré intégrant des préoccupations sociales, tandis que certaines organisations comme Agrobio ou Québec Vert présentent un engagement exclusivement environnemental. Les regroupements à forte composante économique sont rares et concernent principalement des productions à forte valeur ajoutée (lait, pommes).

Tableau 7.4 Regroupements de producteurs X Fonctions de l'agriculture agrégées (Plan de mise en œuvre 2021-2025)

	Fonctions environnementales	Fonctions économiques	Fonctions sociales et territoriales
01 - Association des producteurs de fraises et framboises du Québec	9	3	7
02 - Association des producteurs maraîchers du Québec	12	2	4
03 - Conseil des vins du Québec	8	3	4
04 - Conseil québécois des plantes fourragères	5	0	1
05 - Coop Agrobio du Québec	8	0	0
06 - Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique	4	2	1
07 - Fédérations de l'UPA	34	9	15
08 - Les céréaliers du Québec	3	1	2
09 - Les éleveurs de porcs du Québec	2	2	2
10 - Les producteurs de bovins du Québec	8	1	1
11 - Les producteurs de lait du Québec	8	3	5
12 - Les producteurs de pommes de terre du Québec	11	5	3
13 - Les producteurs de pommes du Québec	9	1	4
14 - Les producteurs d'œufs d'incubation du Québec	3	0	1

15 - Les producteurs en serre du Québec	5	0	3
16 - Producteurs de grains du Québec	10	3	4
17 - Producteurs de légumes de transformation du Québec	14	1	5
18 - Québec vert	8	0	4
19 - Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec	10	4	4
20 - Syndicat des producteurs de lait biologique du Québec	6	2	1

Cette analyse fonctionnelle révèle aussi des contrastes notables entre agriculture biologique et conventionnelle, ainsi qu'entre productions végétales, globalement plus mobilisées, et productions animales, souvent plus en retrait. Un constat préoccupant émerge : 35% des regroupements (7 sur 20) ne présentent aucun engagement économique. De plus, la faible présence de profils réellement multifonctionnels laisse entrevoir un risque de cloisonnement des approches. Pour pousser plus loin cette lecture, des croisements avec la taille économique des regroupements pourraient apporter un éclairage stratégique sur les logiques sectorielles à l'œuvre et les leviers d'une transition plus intégrée.

7.3.2.5 La synthèse et les implications analytiques

L'ensemble de nos analyses matricielles révèle une architecture complexe de la multifonctionnalité agricole au Québec, caractérisée par quatre dynamiques structurantes : une multifonctionnalité asymétrique et hiérarchisée, des mécanismes d'opérationnalisation adaptés aux fonctions, une territorialisation révélatrice des réalités agricoles et une mobilisation sectorielle fragmentée.

Tout d'abord notre analyse confirme la prédominance de la fonction environnementale dans le PAD, qui mobilise systématiquement entre 45% et 70% des références selon les croisements effectués. Cette dominance n'est pas uniforme : elle s'exprime particulièrement à travers l'objectif de réduction des

pesticides (110 références) et se concentre dans certaines régions (Estrie, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Montérégie). La fonction économique demeure périphérique (12-20% des références), créant une tension potentielle entre ambitions environnementales et viabilité économique des exploitations. La fonction sociale territoriale occupe une position intermédiaire mais révèle des ancrages territoriaux différenciés.

Ensuite, l'analyse des mesures phares démontre une spécialisation fonctionnelle des instruments : l'accompagnement direct domine pour l'économique (69% des références de cette fonction), le transfert de connaissances et la formation structurent la fonction sociale territoriale (60%), tandis que la fonction environnementale mobilise de manière équilibrée la reconnaissance et l'accompagnement. Cette différenciation suggère une compréhension sophistiquée des leviers de changement propres à chaque dimension.

Concernant les variations régionales d'intensité (de 29 références en Outaouais à 78 au Saguenay-Lac-Saint-Jean) et de profils fonctionnels traduit la diversité des agricultures québécoises. Les régions de grandes cultures privilégient les enjeux environnementaux, les régions périphériques équilibrivent davantage les trois fonctions, tandis que certains territoires (Outaouais, Côte-Nord) semblent moins mobilisés, soulevant des questions d'équité territoriale.

Enfin, l'analyse des engagements des producteurs révèle une multifonctionnalité « en silos » : peu de regroupements adoptent un profil véritablement intégré, environ d'un tiers n'affiche aucun engagement économique, et les productions animales restent en retrait. Cette fragmentation conteste la capacité du PAD à générer une transformation systémique du modèle agricole.

7.3.3 Une approche réductionniste de la durabilité

Le Plan d'agriculture durable 2020-2030 (PAD), bien qu'il affiche des ambitions de transformation, reflète une conception restrictive et technocratique⁹ de la durabilité agricole. Comme le démontre notre analyse matricielle (Tableau 7.4), l'examen des engagements des 20 regroupements de producteurs relève

⁹ I Nous utilisons ici le terme de technocratie pour désigner une approche fondée sur la quête d'efficacité, cherchant à obtenir le maximum de résultats avec un minimum d'efforts. Cette logique repose sur une forte confiance dans le raisonnement expérimental comme outil de résolution des problèmes sociaux.(Meynaud, 1964)

une nette prédominance de la dimension environnementale, qui représente à elle seule 60 % des références, principalement concentrées dans les codes liés aux pesticides, à la santé des sols et la biodiversité. Cette prépondérance se fait au détriment des dimensions économiques (14 %) et sociales territoriales (26 %). L'analyse croisée des objectifs stratégiques (Tableau 7.1) confirme cette asymétrie, avec 317 références environnementales contre seulement 47 références économiques. Ce déséquilibre n'est pas anodin : il traduit une vision de la durabilité principalement orientée vers des ajustements techniques destinés à atténuer les impacts environnementaux du modèle productiviste, sans remettre en cause ses fondements structurels. Comme le soulignent Van Huylenbroeck et al. (2007, p. 7), une véritable approche multifonctionnelle devrait équilibrer les « fonctions vertes » avec les « services jaunes » (cohésion rurale) et les « fonctions blanches » (sécurité alimentaire).

Le caractère positiviste du PAD se manifeste notamment dans son attachement à la quantification et à l'objectivation par indicateurs mesurables. Les huit indicateurs retenus — tels que la réduction de 500 000 kilogrammes de pesticides ou l'objectif de 75 % de couverture hivernale des sols — donnent l'illusion d'une transition maîtrisée scientifiquement. Or, cette approche technocratique soulève plusieurs limites importantes qui viennent freiner le potentiel véritablement transformateur du plan. Comme l'observe Gendron (2012) dans son analyse du développement durable, cette tendance à la quantification masque souvent la complexité des enjeux et les choix politiques sous-jacents.

La première de ces limites réside dans l'illusion de la neutralité technique. Les indicateurs sont présentés comme des objectifs fondés scientifiquement, masquant en réalité les choix politiques et les rapports de pouvoir qui les structurent. Par exemple, l'objectif de réduire de 15 % les apports d'engrais azotés, bien qu'il soit défendable sur le plan environnemental, ne remet pas en question le modèle de production intensive à l'origine même de ces excès. Cette approche fait écho à ce que Barthélémy et Nieddu (2003, p. 103) identifient comme la tendance à réduire les enjeux complexes à des « défaillances de marché » plutôt que de contester les logiques structurelles.

La fragmentation des enjeux constitue une autre faiblesse majeure. En morcelant la durabilité en une série d'indicateurs sectoriels, le PAD échoue à saisir les interrelations systémiques propres à l'agriculture. Pourtant, l'histoire de la multifonctionnalité agricole au Québec montre bien que les différentes fonctions de l'agriculture — économiques, environnementales et sociales — sont intimement liées et tendent à se renforcer mutuellement (Laurent, 2001, p. 4). Comme le rappelle Mundler (2010), la

multifonctionnalité implique précisément la reconnaissance de ces interdépendances et leur prise en compte dans l'élaboration des politiques.

Enfin, l'absence d'une vision territoriale intégrée représente une troisième limite structurelle du plan. Bien que des plans régionaux soient mentionnés, l'analyse révèle une approche principalement descendante, où les spécificités des territoires sont subordonnées à des objectifs provinciaux standardisés. Les variations régionales observées dans l'intensité du codage (allant de 29 références en Outaouais à 78 dans le Saguenay-Lac-Saint-Jean) soulignent des écarts significatifs dans la capacité des territoires à s'approprier le plan et à l'adapter à leurs réalités locales. Cette disparité témoigne d'une difficulté à articuler les orientations provinciales avec les dynamiques spécifiques des milieux agricoles régionaux, contrairement aux recommandations de Moreddu (2003) qui souligne l'importance d'adapter les politiques aux contextes territoriaux.

7.3.4 Les angles morts du PAD

L'analyse critique du PAD met en évidence plusieurs angles morts significatifs, qui limitent sérieusement sa capacité à impulser une transformation en profondeur du modèle agricole québécois. Ces omissions ne relèvent pas de simples oubli techniques : elles traduisent des limites conceptuelles et politiques majeures inhérentes à la logique du plan.

Parmi ces angles morts, l'absence d'un traitement de la question foncière apparaît comme l'un des plus préoccupants. Le PAD ne propose aucune mesure concrète visant à faciliter l'accès à la terre pour la relève agricole ou à soutenir les modèles alternatifs d'agriculture. Cette lacune est d'autant plus marquante que l'analyse historique démontre que la concentration foncière a joué un rôle central dans l'érosion de la multifonctionnalité agricole au Québec. Comme le rappellent Debailleul (1991) et plus récemment Mundler et Ruiz (2015a), les barrières à l'entrée dans le secteur agricole québécois constituent un obstacle majeur au renouvellement des pratiques. Aujourd'hui, le coût prohibitif des terres agricoles et des quotas de production constitue une barrière quasi infranchissable pour de nombreux jeunes aspirant à s'établir. Sans un effort réel de démocratisation de l'accès au foncier, la transition agricole demeure largement entre les mains des grandes exploitations déjà en place, qui ont peu d'incitations à modifier radicalement leurs pratiques.

La marginalisation des circuits courts constitue une seconde lacune majeure. Alors que l'histoire agricole québécoise montre que les circuits de proximité ont historiquement contribué au maintien de la multifonctionnalité, notre analyse de contenu relève que le code « circuits courts » apparaît seulement une fois dans l'ensemble du corpus, et uniquement dans les recommandations de CAPE encourageant le gouvernement à mettre en place des politiques publiques favorisant l'achat locale et biologique pour les organismes publics. En comparaison, les codes liés à la productivité (36 références) et à l'efficacité économique (18 références) totalisent 54 références, le PAD ne leur accorde qu'une mention marginale, confirmant une persistance d'une logique productiviste. Cette absence de reconnaissance perpétue la déconnexion entre producteurs et consommateurs, affaiblissant le rôle social de l'agriculture. Pourtant, comme le soulignent les travaux du rapport Pronovost (2008, p. 44), les circuits courts (marchés publics, comptoirs à la ferme, boutiques spécialisées) ne se limitent pas à une modalité de commercialisation : ils participent activement à la reconstruction des liens sociaux et territoriaux autour de l'alimentation, et devraient être considérés comme un levier stratégique de développement rural durable.

Plus fondamentalement encore, le PAD échoue à remettre en question le modèle économique dominant. Bien qu'il propose certaines mesures environnementales, il ne remet pas en cause les logiques structurelles qui sous-tendent les problèmes qu'il cherche à atténuer. Comme l'observent Bonnal et al. (2012, p. 10), cette approche est caractéristique d'une vision « faible » de la durabilité qui cherche à verdier le modèle existant plutôt qu'à le transformer. La spécialisation des productions, la concentration des exploitations et l'intégration croissante dans les filières agro-industrielles demeurent les paradigmes de référence. Ces orientations sont simplement recouvertes d'un déguisement écologique à travers l'adoption de pratiques moins polluantes, sans pour autant transformer les dynamiques économiques profondes. Cette approche fait écho à ce que Décary-Gilardeau (2011, p. 35) identifie comme le traitement des « externalités » sans remise en cause des « coûts sociaux » structurels du modèle agricole dominant.

Enfin, l'absence de reconnaissance de la pluriactivité comme stratégie de développement rural constitue un autre angle mort important. Notre codage thématique révèle une absence de codes liés à la diversification des activités, telles que la transformation artisanale, l'agrotourisme ou la valorisation des services écosystémique. Le PAD prévoit très peu de mesures visant à encourager la diversification des activités à la ferme, mais propose diversification des espèces dans des exploitations dans le but d'abord économique et ensuite écologique. Par contraste, les codes relatifs à la spécialisation et à l'intensification sont significativement présents. Pourtant, comme le démontrent Verdon et Roy (1994, p. 78), la

pluriactivité a historiquement constitué une caractéristique essentielle de l'agriculture québécoise, permettant aux exploitations de maintenir leur viabilité économique tout en remplissant des fonctions sociales et territoriales. Ce refus implicite d'élargir les sources de revenus des exploitations contribue à maintenir leur vulnérabilité économique, dans un contexte pourtant marqué par la volatilité accrue des marchés agricoles.

7.3.5 La gouvernance technocratique

La structure de gouvernance du Plan d'agriculture durable (PAD) met en lumière une approche descendante, en net décalage avec les dynamiques participatives qui ont historiquement caractérisé le développement de l'agriculture au Québec. Bien que les organisations de producteurs aient été consultées lors de l'élaboration du plan, sa conception repose essentiellement sur une architecture définie par des experts ministériels, suivant une logique sectorielle qui tend à fragmenter les enjeux plutôt qu'à les aborder de manière intégrée. Cette approche contraste fortement avec ce que Remy (2000) identifie comme la construction sociale de la multifonctionnalité, qui émerge des interactions entre agriculteurs, habitants, élus et autres acteurs territoriaux.

Cette gouvernance technocratique soulève plusieurs enjeux majeurs. D'abord, elle écarte du processus décisionnel les acteurs non agricoles, tels que les citoyens, les municipalités et les organismes communautaires, qui sont pourtant directement concernés par les impacts de certaines pratiques agricoles sur l'environnement et le tissu social. Cette exclusion est d'autant plus problématique que la multifonctionnalité agricole suppose précisément la reconnaissance du rôle élargi de l'agriculture dans la société, au-delà des seuls intérêts des producteurs. Comme le soulignent Guillaumin et al. (2008, p. 47), une véritable approche multifonctionnelle nécessite un « nouveau contrat entre la société et son agriculture », ce qui implique nécessairement l'inclusion de l'ensemble des parties prenantes.

En outre, la gouvernance du PAD reconduit le monopole de l'Union des producteurs agricoles (UPA) en matière de représentation du monde agricole. Si l'UPA a historiquement joué un rôle central dans la défense des intérêts des agriculteurs, son statut de représentant unique limite aujourd'hui la pluralité des voix au sein du débat agricole. Comme le notent Doyon (2020) et Doucet (2020), les petits producteurs, les agriculteurs engagés dans l'agriculture biologique ou dans des modèles alternatifs peinent à se faire

entendre dans un cadre de représentation qui demeure largement monolithique. Cette situation fait écho aux tensions historiques identifiées par Pilon-Lê (1985) entre différentes visions de l'agriculture québécoise.

Par ailleurs, la fragmentation administrative entre les différents ministères impliqués - principalement le MAPAQ et le MELCC - constitue un obstacle supplémentaire à l'instauration d'une gouvernance véritablement intégrée. Chaque ministère traite les enjeux agricoles à travers sa propre logique sectorielle, ce qui freine l'émergence d'une vision systémique et cohérente de l'agriculture multifonctionnelle. Cette fragmentation institutionnelle, identifiée comme problématique dès le rapport de la CAAAQ (Pronovost et al., 2008), se fait sentir concrètement sur le terrain, où les agriculteurs doivent composer avec des exigences parfois contradictoires émanant de différentes instances administratives.

7.4 Réinsérer la multifonctionnalité : une voie de transformation systémique

7.4.1 Au-delà de l'adaptation climatique : repenser le développement territorial

Aussi urgente soit-elle, la crise climatique ne saurait occulter les enjeux plus larges de justice sociale et de vitalité territoriale. Dans ce contexte, la multifonctionnalité agricole se présente à la fois comme un cadre conceptuel et un levier pratique permettant d'articuler ces défis de manière intégrée. Comme le rappellent Bonnal et al. (2012, p. 3), la multifonctionnalité a émergé précisément dans le contexte du Sommet de Rio où elle était jugée nécessaire pour « l'examen, la planification et la programmation intégrée des politiques agricoles ». Il ne s'agit plus de concevoir l'agriculture uniquement comme un secteur économique devant s'adapter aux bouleversements climatiques, mais bien de la reconnaître comme un vecteur de transformation territoriale apte à répondre simultanément aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

Les régions périphériques du Québec, affaiblies par des décennies de politiques productivistes ayant conduit à leur dévitalisation, pourraient retrouver un nouvel élan à travers la mise en valeur de leurs spécificités agricoles. Comme l'observent Jean (1985) et plus récemment Ruiz (2019), la spécialisation et l'intensification des activités agricoles ont contribué à l'affaiblissement de l'autosuffisance alimentaire et à la contraction du territoire agricole dans ces régions. L'analyse des plans régionaux révèle en effet les prémisses d'une approche plus équilibrée. Dans les régions éloignées, les engagements tendent à présenter

un équilibre plus marqué entre les trois fonctions de l'agriculture, ce qui témoigne d'une conscience, peut-être intuitive, de la nécessité d'une approche plus globale. Cette orientation, encore en émergence, mériterait d'être soutenue et renforcée par des politiques publiques à la fois cohérentes et adaptées aux réalités territoriales.

Dans cette perspective, la revitalisation régionale fondée sur la multifonctionnalité agricole pourrait s'organiser autour de plusieurs axes complémentaires. Le premier d'entre eux repose sur la relocalisation alimentaire. Il s'agit de promouvoir des systèmes alimentaires ancrés dans les territoires, en reconnectant la production à la consommation locale. Comme le souligne le rapport de la FAO (2000), cette approche permet de « stimuler l'investissement et la planification à long terme » tout en renforçant les capacités des institutions locales. Cela suppose non seulement le développement de circuits courts, mais également la reconstruction d'infrastructures régionales de transformation et de distribution. Les abattoirs de proximité, les centres de transformation collective ou encore les marchés publics et les services sociaux permanents sont autant d'éléments essentiels à la concrétisation de cette relocalisation.

Un second axe réside dans la valorisation des terroirs. En opposition à la standardisation productive, il s'agit ici de miser sur la différenciation territoriale comme stratégie de développement. Comme l'indiquent Mundler et Ruiz (2015a, p. 3), la multifonctionnalité soulève des « questions essentielles concernant le rôle de l'agriculture dans la capacité d'un territoire à maintenir son dynamisme économique et social ». Les appellations d'origine, les produits de niche et les spécialités régionales permettent de générer de la valeur ajoutée tout en préservant la diversité des pratiques agricoles. Le succès de produits comme l'agneau de Charlevoix ou les fromages artisanaux québécois (Boulianne, 2013) illustre bien le potentiel de cette démarche, qui consiste à valoriser les spécificités locales au lieu de les effacer.

Un troisième axe consiste à reconnaître l'agriculture comme un véritable service territorial. Cela implique de rémunérer les agriculteurs non seulement pour leur production alimentaire, mais également pour les services écosystémiques et sociaux qu'ils rendent à la collectivité : entretien des paysages, maintien de la biodiversité, protection des bassins versants, accueil pédagogique, etc. À cet égard, le Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité, mis en œuvre entre 2011 et 2014, constitue une première esquisse d'un tel dispositif. Comme le rapportent Mundler et Ruiz (2015b), ce programme a permis de soutenir 111 projets mobilisant 284 entreprises agricoles, démontrant la capacité d'innovation

des acteurs locaux lorsqu'ils disposent de ressources adaptées. Cette initiative mériterait d'être repensée et amplifiée à une échelle significative, afin d'ancrer durablement cette vision multifonctionnelle dans les politiques agricoles québécoises.

Enfin, un dernier axe pourrait comprendre les terres abandonnées ou sous-utilisées dans plusieurs régions qui pourraient accueillir de nouveaux projets agricoles multifonctionnels, à condition de mettre en place des mécanismes de soutien inspirés de l'histoire : accompagnement technique et financier, structures collectives de mise en marché, intégration dans des projets territoriaux plus larges. Comme le soulignait la circulaire du Diocèse de Rimouski en 1919 (cité dans Gagnon, 1979), la colonisation visait « l'agrandissement de la patrie et son relèvement économique ». La différence fondamentale résiderait dans l'approche environnementale : là où la colonisation historique transformait radicalement les écosystèmes, une « recolonisation agricole » contemporaine viserait leur régénération à travers des pratiques agroécologiques. Cela pourrait également, comme le notent Debailleul (1991) et les auteurs du rapport Pronovost (2008), aider à lever les barrières à l'entrée pour la relève agricole.

7.4.2 Dépasser les contradictions : vers une cohérence politique

La reconnaissance effective de la multifonctionnalité agricole suppose de dépasser les contradictions structurelles qui traversent actuellement les politiques agricoles québécoises. Comment, en effet, prétendre promouvoir la durabilité tout en maintenant des programmes tels que l'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), qui soutiennent structurellement l'intensification de la production? Comme le soulignait déjà le rapport Saint-Pierre (2009, p. 23), l'ASRA « masque les signaux du marché » et « favorise l'endettement excessif », perpétuant ainsi un modèle productiviste incompatible avec une vision multifonctionnelle. Comment valoriser les circuits courts alors que l'on continue à consolider un système de mise en marché collective conçu principalement pour la production de masse? Ces tensions ne relèvent pas de simples incohérences techniques : elles révèlent des choix politiques fondamentaux, qu'il est nécessaire de rendre visibles, de problématiser et de débattre dans un cadre démocratique.

Mettre en œuvre une véritable politique de multifonctionnalité agricole nécessiterait une refonte en profondeur des programmes actuels de soutien au secteur. Cela impliquerait de passer d'un modèle

basé sur la rémunération en fonction des volumes produits à une logique de rétribution des différentes fonctions que l'agriculture remplit dans la société. À cet égard, les Contrats d'agriculture multifonctionnelle proposés dans le rapport Saint-Pierre (2009, p. 54-55) représentaient une piste novatrice. Bien qu'abandonnée, cette proposition offrait la possibilité de rémunérer les producteurs non seulement pour leur contribution à l'alimentation, mais aussi pour leur rôle dans la vitalité des territoires, la protection de l'environnement et la préservation du patrimoine rural. Comme le rappelle l'OCDE (2001b), la multifonctionnalité implique précisément la reconnaissance de la « production conjointe » de biens marchands et non marchands.

La démocratisation de la gouvernance agricole constitue une autre condition incontournable à la mise en place d'une telle politique. Il s'agirait d'ouvrir les espaces décisionnels à des acteurs non agricoles directement concernés par les effets de la multifonctionnalité : municipalités, groupes environnementaux, organismes communautaires, consommateurs. Cette ouverture permettrait une redéfinition plus inclusive et équitable des priorités agricoles. Comme le soulignent Guillaumin et al. (2008) en citant Hervieu, il s'agit d'établir « un nouveau contrat entre la société et son agriculture » qui « ouvrirait également de nouveaux horizons aux agriculteurs et leur redonnerait toute la place qu'ils méritent dans la société ».

Pour que cette démocratisation soit réussie, il faudrait mettre fin à la domination syndicale de l'UPA et inclure plus d'organismes comme l'Union paysanne défendant des agricultures alternatives. L'histoire québécoise rappelle d'ailleurs que l'agriculture était paradoxalement plus multifonctionnelle à l'époque où elle était encadrée par des structures communautaires locales, comme les cercles d'études de l'UCC qui regroupaient les voisins d'un même rang (Kesteman et al., 2004), que dans le contexte contemporain dominé par une gouvernance corporatiste centralisée.

Enfin, l'adoption d'une approche territoriale intégrée apparaît comme le troisième pilier d'une politique cohérente en faveur de la multifonctionnalité. Il s'agit de dépasser la logique sectorielle fragmentée pour instaurer une planification territoriale qui articule de manière cohérente les dimensions agricoles, environnementales, économiques et sociales. Comme le recommandent Van Huylenbroeck et al. (2007), une telle approche nécessite de reconnaître les spécificités locales et d'adapter les interventions aux contextes territoriaux. Dans cette optique, les municipalités régionales de comté (MRC) pourraient jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement agricole

intégrés. Ces plans permettraient de valoriser les spécificités et les potentiels propres à chaque territoire, tout en renforçant la cohérence des interventions publiques en matière de multifonctionnalité.

7.4.3 Les conditions d'une transition multifonctionnelle

La transition vers une agriculture pleinement multifonctionnelle ne saurait se limiter à des ajustements techniques ou réglementaires. Elle exige une transformation culturelle en profondeur, capable de renouer avec certaines valeurs historiques tout en les adaptant aux enjeux contemporains. Comme le rappelle Laurent (2001, p. 6), la multifonctionnalité révèle l'évolution de l'activité agricole comme un « fait total social » au sens de Mauss, englobant plusieurs dimensions interconnectées. Une telle transition doit se déployer simultanément sur plusieurs plans, impliquant à la fois les pratiques agricoles, les cadres institutionnels et les représentations collectives de l'agriculture.

La reconstruction des savoirs constitue un premier chantier fondamental. La spécialisation productive, qui a dominé les décennies passées, a conduit à une perte considérable de savoirs agricoles diversifiés, lesquels formaient autrefois le socle du patrimoine immatériel de l'agriculture québécoise. Comme le documentent Hamel et al. (1994) et Brodeur (1996), le système éducatif agricole historique intégrait des dimensions techniques, économiques et sociales dans une vision holistique du métier d'agriculteur. Or, une agriculture multifonctionnelle, résiliente et adaptée aux défis du 21^e siècle, ne peut se concevoir sans la réappropriation de ces compétences. Il ne s'agit pas d'un retour au passé, mais d'une reconstruction stratégique de connaissances permettant de bâtir des systèmes agricoles intégrés, durables et ancrés dans leur milieu. Cette dynamique implique de repenser en profondeur la formation agricole, afin qu'elle dépasse la transmission de savoir-faire strictement productivistes pour intégrer les dimensions écologiques, sociales et territoriales de l'activité agricole.

Un deuxième chantier essentiel concerne la création de nouvelles alliances sociales. L'histoire de l'agriculture québécoise montre que sa multifonctionnalité s'est historiquement construite sur la base d'alliances élargies, impliquant l'Église, les municipalités, les coopératifs et divers mouvements sociaux (Kesteman et al., 2004; Létourneau, 1959). Dans le contexte actuel, de nouvelles formes d'alliance sont nécessaires pour porter un projet agricole transformateur. Comme le suggèrent Doyon (2020) et Garo (2020), ces alliances doivent rassembler agriculteurs, acteurs écologistes, représentants de l'économie

sociale, citoyens urbains et autres groupes concernés. Elles ne peuvent reposer sur des intérêts sectoriels cloisonnés, mais doivent être fondées sur une vision partagée du rôle que l'agriculture peut et doit jouer au sein de la société.

Un troisième levier de transformation réside dans l'expérimentation à l'échelle locale. Plutôt que d'imposer un plan provincial uniforme, il s'agit de favoriser des démarches d'innovation territoriale, adaptées aux spécificités locales. Les 111 projets soutenus entre 2011 et 2014 dans le cadre du Programme pilote de multifonctionnalité ont démontré la capacité d'innovation et la créativité des acteurs locaux lorsqu'ils disposent de ressources et d'un cadre flexible (Sénéchal, 2013; Mundler et Ruiz, 2015b). Cette logique expérimentale, qui fait écho aux recommandations de l'OCDE (2001a) sur l'importance de l'adaptation territoriale, permet de concevoir, tester et ajuster des solutions contextualisées avant leur possible généralisation, évitant ainsi les écueils liés aux politiques trop standardisées.

7.5 La multifonctionnalité comme projet de société

L'analyse comparative entre l'histoire agricole québécoise et les politiques contemporaines met en lumière un paradoxe troublant qui conteste notre rapport collectif au progrès : nous avons oublié ce que nous savions. Comme le démontrent les travaux de Royer et Gouin (2010, p. 115), l'agriculture du Québec a historiquement démontré sa capacité à remplir simultanément des fonctions économiques, sociales et environnementales, contribuant à la vitalité des territoires et à la résilience des communautés rurales. L'avènement du modèle productiviste, en réduisant l'agriculture à sa seule fonction économique, a non seulement contribué à la dégradation des écosystèmes, mais a également désorganisé les territoires et affaibli le tissu social rural (Waridel, 2011; Parent, 1993).

Dans ce contexte, le Plan d'agriculture durable 2020-2030, bien qu'animé d'intentions louables, demeure prisonnier d'une vision technocratique et réductrice de la durabilité. Son approche positiviste, fondée sur des indicateurs quantifiables, fait abstraction de l'essence même de la durabilité : sa nature systémique, relationnelle et profondément humaine. Comme l'observent Bonnal et al. (2012) et Mundler (2010), la durabilité agricole ne saurait se réduire à une série d'ajustements techniques — elle requiert une transformation structurelle qui redonne à l'agriculture sa pleine dimension sociétale.

La multifonctionnalité ne constitue pas une construction théorique abstraite : elle s'inscrit dans l'histoire concrète du Québec et a fait ses preuves comme vecteur de développement équilibré. Comme le rappelle l'OCDE (2001b, p. 6), « la multifonctionnalité fait référence au fait qu'une activité économique peut avoir des productions multiples et ainsi contribuer à la satisfaction de plusieurs objectifs de la société ». Elle offre un cadre analytique et pratique pour articuler les grands enjeux contemporains : lutte contre les changements climatiques, justice sociale, souveraineté alimentaire et revitalisation territoriale. Plus qu'une orientation de politique agricole, la multifonctionnalité incarne un véritable projet de société. Elle repose sur la reconnaissance de l'agriculture comme bien commun, comme patrimoine collectif et comme levier de transition socioécologique.

Les leçons tirées de l'histoire ne nous imposent pas un retour vers un passé idéalisé, mais permettent d'éclairer les possibilités du présent. Comme le soulignent Friedmann et McMichael (1989) dans leur analyse des régimes alimentaires, chaque période historique offre des opportunités de transformation. La multifonctionnalité que nous avons perdue peut être repensée, enrichie par l'expérience et adaptée aux réalités actuelles. Sa réinvention nécessite du courage politique pour dépasser les logiques corporatistes dominantes, de l'imagination collective pour construire de nouvelles alliances entre les acteurs concernés, et une forme d'humilité face aux limites de la modernisation entendue comme simple accroissement de la productivité.

Le Québec se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Les multiples crises — climatiques, économiques, géopolitiques et sociales — créent paradoxalement une opportunité historique de repenser en profondeur notre modèle agricole et alimentaire. Comme l'affirment McMichael (2014) et Mayrand (2025), ces crises révèlent la fragilité des systèmes alimentaires globalisés et l'urgence de reconstruire des agricultures ancrées territorialement. La multifonctionnalité peut constituer une boussole pour guider cette transition complexe, non pas dans une logique de retour en arrière, mais comme une avancée vers une agriculture qui nourrit les corps, régénère les écosystèmes, revitalise les territoires et retisse les liens sociaux affaiblis par des décennies de productivisme.

C'est en reconnaissant et en valorisant l'ensemble de ces fonctions que l'agriculture québécoise pourra redevenir ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : un bien commun au service de toute la société, un vecteur d'occupation dynamique du territoire, un patrimoine vivant intergénérationnel, et un levier majeur de transition sociale et écologique. Comme le rappelle la FAO (2000), la multifonctionnalité offre

« une carrière noble, féconde, intellectuelle et scientifique digne d'occuper les meilleurs et les plus solides esprits ». La transition vers la multifonctionnalité ne constitue pas uniquement une réponse à l'urgence climatique : elle représente une opportunité historique de rebâtir un contrat social entre agriculture et société, entre territoires ruraux et urbains, entre les générations présentes et futures. Le défi est immense, mais l'histoire nous enseigne que le Québec a déjà su faire de son agriculture bien plus qu'un simple secteur économique. Il nous revient aujourd'hui de réinventer cette multifonctionnalité pour le 21^{ème} siècle.

CONCLUSION

Au terme de cette recherche sur la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise, plusieurs enseignements majeurs émergent qui éclairent autant notre passé que notre avenir collectif.

L'analyse historique, couvrant la période de 1760 à 1980, révèle que l'agriculture québécoise a été intrinsèquement multifonctionnelle jusqu'à l'avènement du modèle productiviste. Cette multifonctionnalité constituait le fondement même de l'organisation rurale québécoise : les fermes familiales articulaient harmonieusement des fonctions économiques (production diversifiée, circuits courts, pluriactivité), sociales (entraide, transmission des savoirs, cohésion communautaire) et environnementales (polyculture, respect des cycles naturels, gestion prudente des ressources). Cette architecture, soutenue par des institutions comme l'Église catholique et l'Union catholique des cultivateurs, a façonné durablement le territoire québécois et forgé l'identité collective de la province.

L'étude du deuxième régime alimentaire (1945-1980) documente la rupture progressive de cet équilibre multifonctionnel. Sous l'influence conjuguée de l'industrialisation, des politiques gouvernementales et de l'intégration dans les marchés globaux, l'agriculture s'est progressivement réduite à sa seule dimension productive. Cette transformation résulte de choix politiques délibérés, notamment ceux de la Commission Héon (1952) qui préconisait l'élimination des deux tiers des fermes jugées non concurrentielles (Héon et al., 1956). Les conséquences ont largement dépassé le cadre agricole : exode rural massif, dévitalisation des régions périphériques, perte d'autonomie des producteurs, dégradation environnementale et érosion du capital social rural.

L'examen critique du Plan d'agriculture durable 2020-2030 révèle que, malgré des intentions affichées de durabilité, le PAD demeure prisonnier d'une approche technocratique et réductionniste. L'analyse de contenu démontre une surreprésentation de la dimension environnementale (60% des références) au détriment des fonctions économiques (14%) et sociales territoriales (26%). Cette asymétrie traduit une compréhension fragmentée de la durabilité, centrée sur des indicateurs quantifiables plutôt que sur une vision systémique. Les angles morts du PAD — absence de traitement de la question foncière, marginalisation des circuits courts, maintien du paradigme productiviste, non-reconnaissance de la pluriactivité — révèlent son incapacité structurelle à impulser une véritable transformation.

Cette recherche apporte plusieurs contributions significatives. Sur le plan théorique, elle démontre la pertinence du concept de multifonctionnalité comme grille d'analyse historique et contemporaine. En articulant ce concept avec la théorie des régimes alimentaires (Friedmann et McMichael, 1989), elle éclaire les mécanismes par lesquels les transformations globales du système alimentaire ont restructuré l'agriculture locale, permettant de dépasser une lecture purement technique ou économique pour saisir l'agriculture comme un « fait social total » (Laurent, 2001). Sur le plan empirique, elle offre la première évaluation systématique du PAD 2020-2030 sous l'angle de la multifonctionnalité, révélant comment la gouvernance technocratique et la fragmentation institutionnelle limitent sa capacité à répondre aux défis contemporains.

Les enseignements de cette recherche suggèrent que la réinsertion de la multifonctionnalité nécessite une transformation systémique articulée autour de trois axes complémentaires. D'abord, le développement territorial intégré, qui dépasse la seule adaptation climatique pour reconnaître l'agriculture comme vecteur de revitalisation régionale, notamment à travers la relocalisation alimentaire, la valorisation des terroirs et la reconnaissance des services territoriaux rendus par les agriculteurs. Ensuite, la cohérence politique, qui implique de résoudre les contradictions actuelles entre programmes de soutien productivistes (ASRA) et objectifs de durabilité, en s'inspirant des Contrats d'agriculture multifonctionnelle proposés par le rapport Saint-Pierre (2009) pour rémunérer l'ensemble des fonctions agricoles. Enfin, la transformation culturelle et institutionnelle, passant par la reconstruction des savoirs agricoles diversifiés, la création de nouvelles alliances sociales incluant les acteurs non agricoles, et l'expérimentation territoriale qui valorise l'innovation locale plutôt que l'uniformisation provinciale.

Cette recherche présente certaines limites qu'il convient de reconnaître. L'analyse historique, bien que couvrant plus de deux siècles, n'a pu explorer en détail les variations régionales de la multifonctionnalité. L'étude du PAD s'est concentrée sur les documents officiels sans inclure les perspectives des acteurs de terrain. Plusieurs pistes de recherche futures méritent d'être explorées : une ethnographie des initiatives locales de multifonctionnalité en cours, une analyse comparative avec d'autres juridictions ayant institutionnalisé la multifonctionnalité, et l'étude approfondie des mécanismes de transition incluant les dimensions économiques, institutionnelles et culturelles.

Dans le contexte actuel de crises multiples (climatique, géopolitique, sociale) la reconstruction d'une agriculture multifonctionnelle apparaît non seulement souhaitable mais nécessaire. La

multifonctionnalité offre ce cadre intégrateur permettant d'articuler souveraineté alimentaire, justice sociale, vitalité territoriale et régénération écologique. L'histoire nous enseigne que l'agriculture québécoise a déjà su incarner cette multifonctionnalité. Cette capacité, bien qu'affaiblie par des décennies de productivisme, demeure inscrite dans la mémoire collective et les pratiques de nombreux agriculteurs. Il nous appartient aujourd'hui de la réactiver, de l'enrichir des connaissances contemporaines et de l'adapter aux défis du 21e siècle.

Le chemin est exigeant, mais l'enjeu en vaut la peine : redonner à l'agriculture sa pleine dimension de bien commun, de patrimoine vivant et de levier de transformation sociale. Car au-delà des ajustements techniques ou réglementaires, c'est bien d'un projet de société dont il s'agit, un projet qui replace l'agriculture au cœur des défis collectifs et reconnaît en elle non pas un secteur économique parmi d'autres, mais une activité fondatrice du vivre-ensemble et de notre rapport au territoire.

BIBLIOGRAPHIE

Acte pour autoriser la formation de compagnies ou associations coopératives pour l'exercice en commun de tout commerce ou négoce. L.R.C. (1865) c.22. https://www.canadiana.ca/view/oocihm.9_00923_15

Aumand, A. (2004). La dynamique des négociations sur la multifonctionnalité à l'OMC. Les documents de travail de l'Iddri, (3).

Bardin, L. (2013). L'analyse de contenu. Presses Universitaires de France.
<https://doi.org/10.3917/puf.bard.2013.01>

Barthélemy, D. et Nieddu, M. (2003). Multifonctionnalité agricole : biens non marchands ou biens identitaires ? Économie rurale, 273(1), 103-119. <https://doi.org/10.3406/ecoru.2003.5392>

Beauchamp, C. (1979). Les débuts de la coopération et du syndicalisme agricoles, 1900-1930 : quelques éléments de la pratique. Recherches sociographiques, 20(3), 337-381. <https://doi.org/10.7202/055852ar>

Beaupied, S. (2006). Économie domestique en milieu rural au Québec 1930-1960 : témoignages oraux de la région du Piedmont lanaudois [Université du Québec à Montréal].

Bernier, B. (1976). The penetration of capitalism in Quebec agriculture. Canadian Review of Sociology/Revue canadienne de sociologie, 13(4), 422-434. <https://doi.org/10.1111/j.1755-618X.1976.tb01204.x>

Boissonneault-Vaudreuil, B. (2015). Relocalisation et écologisation du système agroalimentaire : le cas de l'agriculture biologique au Québec [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Rimouski].

Bonnal, P., Bonin, M. et Aznar, O. (2012). Les évolutions inversées de la multifonctionnalité de l'agriculture et des services environnementaux. VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, (Volume 12 numéro 3). <https://doi.org/10.4000/vertigo.12882>

Boulianne, M. (2013). Artisans du pays et imaginaires fromagers: La qualification des fromages fins du Québec comme produits de terroir. *Anthropologie et Sociétés*, 37(2), 213-231.
<https://doi.org/10.7202/1017913ar>

Bourque, G. et Légaré, A. (1979). Le Québec. La question nationale. François Maspero.

Boyer, P. (1997). Au Québec : les limites d'une politique agricole. *Notes et Etudes Economiques*.
<https://hal.science/hal-02966429>

Brodeur, J. (1996). Du cultivateur religieux au producteur gestionnaire : rupture ou mutation? Les cours à domicile de l'Union Catholique des Cultivateurs (UCC) 1929-1968 [Université de Montréal].
https://central.bac-lac.gc.ca/.item?id=nq26649&op=pdf&app=Library&oclc_number=1205588323

Brunet, M. (1957). Trois dominantes de la pensée canadienne-française : l'agriculturisme, l'anti-étatisme et le messianisme. *Écrits du Canada français*, 31-117.

Careless, J. M. S. (2006). Céréales, lois sur les. Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. Récupéré le 31 août 2024 de <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/cereales-lois-sur-les>

Charvet, J.-P. (1990). Les géostratégies des Etats-Unis sur le marché mondial du blé : P.L. 480 et E.E.P. *Hommes et Terres du Nord*, 3(1), 142-146. <https://doi.org/10.3406/htn.1990.2282>

Chatillon, C. (1976). L'histoire de l'agriculture au Québec. Éditions l'Etincelle.

Cloutier, L. (2024, 22 avril). Des agriculteurs réclament la fin des écofrais pour mieux respirer. *Radio-Canada (Mauricie–Centre-du-Québec)*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2066715/écofrais-agriculteurs-upa-changements-climatiques>

Dagenais, P. (1959). Le mythe de la vocation agricole du Québec. *Cahiers de géographie du Québec*, 3(6), 193. <https://doi.org/10.7202/020178ar>

Debailleul, G. (1991). Régulation agricole et déstructuration du milieu rural : le rôle des mesures agricoles. Dans *Le Québec rural dans tous ses états* (p. 128-). Boréal.

de Bonville, J. (2006). Chapitre 1. Définition et domaines d'application. Dans L'analyse de contenu des médias (p. 9-33). De Boeck Supérieur. <https://www.cairn.info/l-analyse-de-contenu-des-medias--9782804153014-p-9.htm>

Décarie-Gilardeau, F. (2011). Le rôle de l'État et la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise : la perspective des acteurs sociaux [Université du Québec à Montréal].

Delorme, H. (1993). Le volet agricole de l'Uruguay Round : une nouvelle régulation mondiale ? *Économie rurale*, (218), 3-11.

Delorme, H. (2003). Ambiguité et richesse de la multifonctionnalité. *Sciences Po*.

Doucet, C. (2020). Processus d'émergence et composantes du modèle agricole territorial. Dans *modèle agricole territorial* (1^{re} éd., p. 37-86). Presses de l'Université du Québec.
<https://doi.org/10.2307/j.ctv18b5cpn.4>

Doyon, M. (2007). Les structures de la mise en marché collective doivent-elles être actualisées? Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

Doyon, S. (2020). Conservation environnementale et production alimentaire « alternative » au Bas-Saint-Laurent, Québec. *Anthropologie et Sociétés*, 43(3), 193-215. <https://doi.org/10.7202/1070154ar>

FAO. (2000). Le caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terroirs. Vingt-deuxième conférence régionale de la FAO pour l'Europe. <https://www.fao.org/4/X7073f/X7073f.htm#3>

Fédération de la relève agricole du Québec. Plateforme de revendications de la relève agricole du Québec 2025-2026. <https://frac.quebec/wp-content/uploads/2025/09/plateforme-de-revendications-2025-2026.pdf> septembre 2025.

Friedmann, H. et McMichael, P. (1989). Agriculture and the State system. *Sociologia Ruralis*, XXIX(2), 93-117.

Gagnon, A.-G. (1979). L'influence de l'Église sur l'évolution socio-économique du Québec, de 1850 à 1950. *L'Action nationale*, 69(4), 252-277.

Gendron, C. (2012). Vous avez dit développement durable? (2e édition). Presses internationales Polytechnique.

https://viewer.ebscohost.com/EbscoViewerService/ebook?an=2900708&callbackUrl=https%3a%2f%2fresearch.ebsco.com&db=nlebk&format=EB&profId=ehost&lpid=lp_125&ppid=&lang=en&location=https%3a%2f%2fresearch-ebsco-com.proxy.bibliotheques.uqam.ca%2fc%2f3oxxig%2fsearch%2fdetails%2fwlyhfk6cr%3fdb%3dnlebk&isPLink=False&requestContext=&profileIdentifier=3oxxig&recordId=wlyhfk6cr

Gérin, L. (1948). Le type économique et social des Canadiens. Milieux agricoles de traditions françaises (Éditions Fidèles).

Gouvernement du Canada et Gouvernement du Québec. Programme Prime-Vert 2018-2023.

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/ProgrammePrime-Vert2018-2023.pdf> 2024.

Gouvernement du Canada et Gouvernement du Québec. Initiative ministérielle Rétribution agroenvironnementale. <https://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/initiative-retribution-agroenvironnementale/retribution-agroenvironnementale-2024-2027.pdf> 2025.

Gouvernement du Québec. (1967). Le crédit agricole au Québec.

Gouvernement du Québec et Gouvernement du Canada. Initiative ministérielle de Rétribution des pratiques agroenvironnementales. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/programmes/retribution_pratiques_agroenvironnementales/PG_initiative-ministerielle-retribution-pratiques-agroenvironnementales_MAPAQ.pdf 2023.

Guillaumin, A., Dockès, A.-C., Tchakérian, E., Daridan, D., Gallot, S., Hennion, B., Lasnier, A. et Perrot, C. (2008). Demandes de la société et multifonctionnalité de l'agriculture : attitudes et pratiques des agriculteurs. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 56(56), 45-66.

Hamel, T., Morisset, M., Tondreau, J. et Hébert, Y. (1994). Évolution et Typologie des Écoles D'Argiculture au Québec (1926-1969). *Historical Studies in Education / Revue d'histoire de l'éducation*, 45-69.
<https://doi.org/10.32316/hse/rhe.v6i1.1149>

Hamelin, J. et Roby, Y. (1969). L'évolution économique et sociale du Québec, 1851-1896. *Recherches sociographiques*, 10(2-3), 157-169. <https://doi.org/10.7202/055459ar>

Harvey, F. et Southam, P. (1972). *Chronologie du Quebec, 1940-1971*. Institut supérieur des sciences humaines, Université Laval.

Hediger, W. (2004). On the Economics of Multifunctionality and Sustainability of Agricultural Systems. 90th EAAE Seminar: Multifunctional agriculture, policies and markets: understanding the critical linkages. <https://ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/mtec/cer-eth/resource-econ-dam/documents/research/ws-and-conf/sgvs-2005/073.pdf>

Héon, G.-H., Marion, J.-A. et Larue, A. (1956). Rapport du comité d'enquête pour la protection des agriculteurs et des consommateurs (Commission Héon). Gouvernement du Québec.
<https://www.enpleinequeule.com/english/lire/ComissionHeonOCR150dpi232pages.pdf>

Hervieu, B. (2002). La multifonctionnalité de l'agriculture : genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole. *Cahiers Agricultures*, 11(6), 415-419.

Howard, A. (1947). *The Soil and Health : A Study of Organic Agriculture* (University Press of Kentucky).
<https://doi.org/10.2307/j.ctt2jcp63>

Jean, B. (1978). Idéologies et professionnalisation : le cas des agronomes. *Recherches sociographiques*, 19(2), 251-260. <https://doi.org/10.7202/055790ar>

Jean, B. *Sociologie rurale*. (Bergeron, M., dir.). <http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.job.soc 2005>.

Kesteman, J.-P., Boisclair, G., Kirouac, J.-M. et Monreau, J. (2004). *Histoire du syndicalisme agricole au Québec : UCC-UPA, 1924-2004*. Boréal.

la Commission (dir.). (2004). Rapport Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise.
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/35677?docref=4IgODiEuzJEo-LT3Y3mOtw>

La Financière agricole du Québec. Programme d'assurance récolte.
<https://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/assurance-recolte/programme-assurance-recolte.pdf> 2024.

La Financière agricole du Québec. Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.
<https://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/assurance-stabilisation/programme-assurance-stabilisation.pdf> 2024.

La Financière agricole du Québec. Résumé de programme - Agri-investissement.
<https://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/agri-investissement/resume-agri-investissement-2025.pdf> 2025.

La Financière agricole du Québec. Résumé de programme - Agri-Québec.
<https://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/agri-quebec/resume-agri-quebec-2025.pdf> 2025.

La Financière agricole du Québec. Résumé de programme - Agri-stabilité.
<https://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/agri-stabilite/resume-agri-stabilite-2025.pdf> 2025.

La terre de chez-nous. (1951, 5 décembre).
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4826884>

Laplante, C. (2024, 7 avril). Québec solidaire demande au gouvernement de créer un fonds d'urgence pour les agriculteurs. Le Droit (Ottawa, ON) (tablette). <https://eureka-maisonneuve.proxy.collecto.ca/Link/maifra/news-20240407-TLT-jwpy6gczabbjxaql6n7ppu7lu>

Lapointe, P. L. (2016). « La société d'industrie laitière de la province de Québec » et la modernisation des pratiques de cette industrie. *Histoire Québec*, 21(3), 26-29.

Laurent, C. (2001). Multifonctionnalité, diversité des formes d'activité agricoles et paiements directs de la PAC. Une comparaison internationale. *Les dossiers du CERI*.
<https://www.sciencespo.fr/ceri/fr/content/multifonctionnalite-diversite-des-formes-dactivite-agricole-et-paiements-directs-de-la-pac-u>

Lavallée, S. et Dupras, J. (2016). Regards sur les systèmes de paiements pour services écosystémiques en milieu agricole au Québec. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, (Vol. 7, n°1). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.11210>

Le Bulletin des agriculteurs. (2009, 3 avril). Le rapport de Michel St-Pierre en ligne directe avec le rapport Pronovost selon l'Union paysanne. <https://www.lebulletin.com/actualites/le-rapport-de-michel-st-pierre-en-ligne-directe-avec-le-rapport-pronovost-selon-lunion-paysanne-2260>

Lemieux, F. (2000). Les missionnaires-colonisateurs en Abitibi (1929-1939) [Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke].

Lessard, D. (1976). *L'agriculture et le capitalisme au Québec* (Éditions l'Etincelle).

Létourneau, F. (1959). *Histoire de l'agriculture* (Canada français). Imprimante Populaire.

Lettre, M.-J. (2015). L'enseignement agricole à Sainte-Anne-de-la-Pocatière : une histoire à cultiver. *Histoire Québec*, 21(2).

Lévesque, B. et Petitclerc, M. (2008). L'économie sociale au Québec à travers les crises structurelles et les grandes transformations (1850-2008). *Économie et Solidarités*, 39(2), 14-37.

<https://doi.org/10.7202/044101ar>

Linteau, P.-A., Durocher, R., Robert, J.-C. et Ricard, F. (1989). *Histoire du Québec contemporain : Le Québec depuis 1930* (vol. Tome II). Boréal.

Loi concernant les sociétés coopératives agricoles. LQ. (1908). c. 28.

Loi des marchés agricoles du Québec. LQ. (1956). c. 37.

Loi des marchés agricoles du Québec. LQ. (1963). c. 34.

Loi modifiant la Loi des marchés agricoles. LQ. (1965). c. 44.

Loi relative aux problèmes de législation agricole. LQ. (1951). c. 07.

Luckerhoff, J., Guillemette, F. et Lalancette, M. (2023). Qu'est-ce que la recherche qualitative ? Dans M. Lalancette et J. Luckerhoff, Initiation au travail intellectuel et à la recherche: Pratique réflexive de recherche scientifique. PUQ.

L'Union était là. (2024, 12 juin). Rencontre provinciale sur la mobilisation et la crise en agriculture. La Terre de chez nous, X12,X11,X10.

Maier, L. et Shobayashi, M. (2001). Multifonctionnalité: Élaboration d'un cadre analytique. Les Éditions de l'OCDE. <https://doi.org/10.1787/9789264292178-fr>

MAPAQ. (2011). Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture.
<https://archives.equiterre.org/sites/fichiers/progrmultifonctionnalite.pdf>

Marx, K. et Engels, F. (2013). Manifeste Du Parti Communiste. Presses Électroniques de France.

Mayrand, K. (2025, 6 mars). Il faut renforcer l'indépendance économique du Québec. L'actualité.
<https://lactualite.com/lactualite-affaires/il-faut-renforcer-lindependance-economique-du-quebec/>

McMichael, P. (2009). A food regime genealogy. *The Journal of Peasant Studies*, 36(1), 139-169.
<https://doi.org/10.1080/03066150902820354>

McMichael, P. (2014). Food regimes and agrarian questions. Practical Action Publishing.

Ménard, M. (2024, 3 avril). « Ça fait deux ans que je n'ai pas pris de vacances, mais tout va bien ». La Terre de chez nous (Shawinigan), A12.

Meynaud, J. (1964). La technocratie: Mythe ou réalité ? FeniXX.

Mollard, A. (2003). Multifonctionnalité de l'agriculture et territoires : des concepts aux politiques publiques. *Cahiers d'Economie et sociologie rurales*, 66(1), 27-54.
<https://doi.org/10.3406/reae.2003.1705>

Monière, D. (1976). L'utilité du concept de mode de production des petits producteurs pour l'historiographie de la Nouvelle-France. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 29, 483.
<https://doi.org/10.7202/303482ar>

Montigaud, J.-C. (1971). L'agro-industrie canadienne et les firmes. *Économies et Sociétés. Série Progrès en agriculture*, 5(59), 867-907. <https://doi.org/10.3406/esag.1971.1545>

Moreddu, C. (2003). Multifonctionnalité : un aperçu des travaux de l'OCDE. *Économie Rurale*.

Morin, A. (2009, 27 mars). Rapport St-Pierre: les agriculteurs sont invités à sortir de leur bulle. *Le Soleil*.
<https://www.lesoleil.com/2009/03/27/rapport-st-pierre-les-agriculteurs-sont-invites-a-sortir-de-leur-bulle-a00f8347f7db4979c1375f6e103d3c76/>

Morisset, M. (1987). L'agriculture familiale au Québec. *l'Harmattan*.

Mundler, P. (2010). La multifonctionnalité de l'agriculture: enjeux théoriques et d'arbitrage entre politiques sectorielles et politiques territoriales. Dans *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux: Enjeux théoriques et d'action publique* (Les Éditions du CRDT et du GRIDEQ).

Mundler, P. et Ouellet, F. (2017). Qui est agriculteur au Québec ? Ambiguïté des institutions et enjeux pour le développement rural. *Cahiers de géographie du Québec*, 61(172), 9-32.
<https://doi.org/10.7202/1042713ar>

Mundler, P. et Ruiz, J. (2015a). Analyse des enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise dans les zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine [Synthèse du rapport final remis au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec]. Université de Laval et Université du Québec à Trois-Rivières.

Mundler, P. et Ruiz, J. (2015b). Analyse des enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise dans les zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine [Rapport final de recherche remis au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec]. Université Laval et Université du Québec à Trois-Rivières.

Nish, C. (1968). Les bourgeois-gentilshommes de la Nouvelle-France, 1729-1748. Fides.

OCDE. (2001). Multifonctionnalité. Élaboration d'un cadre analytique.

Parent, D. (1993). De la ferme familiale à l'entreprise agricole : les agriculteurs et agricultrices parlent du changement. Communication et organisation. Revue scientifique francophone en Communication organisationnelle, (3). <https://doi.org/10.4000/communicationorganisation.1626>

Parent, D. (1996). De cultivateur à chef d'entreprise agricole, la transformation socioculturelle de la ferme familiale québécoise. Recherches sociographiques, 37(1), 9-37. <https://doi.org/10.7202/057008ar>

Paul-Limoges, G. (2008). Les transformations sociales et économiques dans l'agriculture au Québec depuis 1980 [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal].

Pénault, A.-H. et Senécal, F. (1982). Annexe 1 : L'éducation des adultes au Québec depuis 1850: points de repère [Commission d'étude sur la formation des adultes]. Gouvernement du Québec.

Pilon-Lê, L. (1977). La condition économique de l'habitant québécois, 1760-1854. Anthropologie et Sociétés, 1(2), 23. <https://doi.org/10.7202/000855ar>

Pilon-Lê, L. (1985). De l'agriculturisme au matérialisme historique : les métamorphoses du discours des intellectuels sur l'agriculture et le milieu rural au Québec. Dans La ruralité en question: réalité sociale et théorie sociologique. Université du Québec à Rimouski, Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec.

Pingault, N. (2004). 1. La multifonctionnalité : caractéristique ou objectif pour l'agriculture ? Dans La politique agricole commune (p. 45-72). Presses de Sciences Po.

<https://doi.org/10.3917/scpo.delor.2004.01.0045>

Piot, M. (1977). Agriculture et capitalisme au Québec : l'agro-industrie et l'État. Anthropologie et Sociétés, 1(2), 71. <https://doi.org/10.7202/000858ar>

Plante, C. (2024, 11 mai). Le lien de confiance avec Québec s'effrite, met en garde le président de l'UPA. La Presse, Actualités. <https://www.lapresse.ca/actualites/2024-05-11/le-lien-de-confiance-avec-quebec-s-effrite-met-en-garde-le-president-de-l-upa.php>

Pronovost, J., Tremblay, P. et Dumais, M. (2008). Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Plans conjoints de mise en marché. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/rmaaq/publications-adm/guide-document/plans-conjoints-mise-en-marche/GM_plans-conjoints-mise-en-marche_RMAAQ.pdf?1629983849 2021.

Remy, J. (2000). Multifonctionnalité agricole et pluralité sociale : les contrats territoriaux d'exploitation. Aménagement et Nature, (136), 25.

Reveret, J.-P., Peltier, J. et Boudier, H. (1981). De l'agriculture conventionnelle à l'agriculture écologique, vers un nouveau paradigme. Sociologie et sociétés, 13(1), 49-62. <https://doi.org/10.7202/001631ar>

Rioux, M. (2000a). Aliénation et idéologie dans la vie quotidienne des Montréalais francophones. Dans J. Hamel, J. Forgues Lecavalier et M. Fournier (dir.), La culture comme refus de l'économisme : Écrits de Marcel Rioux (p. 457-483). Presses de l'Université de Montréal.
<https://doi.org/10.4000/books.pum.22049>

Rioux, M. (2000b). Sur l'évolution des idéologies au Québec. Dans J. Hamel, J. Forgues Lecavalier et M. Fournier (dir.), La culture comme refus de l'économisme : Écrits de Marcel Rioux (p. 349-379). Presses de l'Université de Montréal. <https://doi.org/10.4000/books.pum.22010>

Ruiz, J. (2019). Modernisation de l'agriculture et occupation des terres agricoles au Québec (1951-2011). Cahiers de géographie du Québec, 63(179-180), 213. <https://doi.org/10.7202/1084233ar>

Sabatier, P. A. et Weible, C. M. (2007). The Advocacy Coalition Framework. Innovations and Clarification. Dans Theories of the policy process (Westview Press). Routledge, Taylor & Francis Group.

Saint-Pierre, M. (1999). Les manuels d'agriculture au Québec (1850-1930) [Université du Québec à Trois-Rivières].

Saint-Pierre, M. R. (2009). Une nouvelle génération de programmes de soutien financier à l'agriculture pour répondre aux besoins actuels et soutenir l'entrepreneuriat / par Michel R. Saint-Pierre.
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/1927050>

Sénéchal, É. (2013). La multifonctionnalité de l'agriculture au Québec : de la théorie à la pratique. *Revue Vie Économique*, 5(2). <https://eve.coop/index.php@a=206.html>

Silvestro, M. (2009). La contestation du régime agricole québécois par le syndicalisme « citoyen » de l'Union Paysanne - Volume 1 [Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal].

Statistique Canada. (2023, 25 août). Population agricole et population totale pour les régions rurales et les centres de population classées selon le genre et l'âge, Couplage Agriculture–Population, 2021.
<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210039601>

Thibeault, R. (2002). L'essor de l'industrie laitière et du capitalisme agraire au Saguenay, XIXème et XXème siècle - Tome I [Université de Laval].

Van Huylenbroeck, G., Vandermeulen, V., Mettepenninghen, E. et Verspecht, A. (2007). Multifunctionality of Agriculture: A Review of Definitions, Evidence and Instruments. *Living Reviews in Landscape Research*, 1. <https://doi.org/10.12942/lrlr-2007-3>

Veillette, M. (2021, 1^{er} décembre). En quête de solutions pour faciliter l'accès aux terres. *La Terre de chez nous*, A1,A4.

Verdon, M. et Roy, L. (1994). Les grandes fresques dichotomiques de l'histoire rurale québécoise. Une perspective anthropologique. *Anthropologie et Sociétés*, 18(2), 145-172.
<https://doi.org/10.7202/015318ar>

Vounouki, E. (2003). L'agriculture grecque : multifonctionnalité, politique agricole et réseaux sociaux informels. *Économie Rurale*.

Wanlin, P. (2007). L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens : une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels. *Recherches Qualitatives*, (3).